

Le retour de M. King

Les premières déclarations du chef du gouvernement — Elles rendent un son agréable — Se mêler de ses affaires — La campagne nécessaire — Il y va de la vie même du Canada

M. King rentre d'Europe. Les journalistes, comme bien l'on pense, l'ont tout de suite interrogé. Et l'on n'a pas manqué de lui demander s'il est vrai que le gouvernement fédéral se propose d'entreprendre un vaste programme d'armement, au titre de la *défense nationale*.

Le chef du gouvernement a déclaré que ces rapports sont tout à fait trompeurs — *quite misleading*. Il a ajouté qu'il revient de Londres sans avoir pris au nom du Canada un engagement quelconque. Il a noté que son impression générale est que chaque pays devrait s'occuper de ses affaires, tout en faisant sa part pour la pacification générale du monde.

L'on se rappelle, par ailleurs, qu'à Genève notre premier ministre avait précisé que ni sa qualité de membre du *Commonwealth* des nations britanniques, ni sa participation à la Société des Nations ne lient fatalement le Canada et ne fixent son attitude future; qu'il reste libre de participer ou non à un conflit extérieur; que la décision en cas de crise appartiendra au parlement du Canada et que celui-ci devra tenir compte alors de toutes les circonstances, — de celles qui existeront au Canada même, tout aussi bien que de celles que l'on constatera dans la région du conflit.

Il ne suit pas de ce que je viens de dire, déclarait-il en substance, que le Canada devra nécessairement rester étranger à tout conflit et refuser d'agir contre un agresseur. Mais il s'ensuit qu'il reste libre de ses mouvements...

Les dernières déclarations de M. King accentuent dans le bon sens son discours de Genève.

A Genève, le chef du gouvernement canadien s'était contenté — et nous avons tout de suite déclaré que ce n'était peut-être pas le lieu d'aller plus loin — d'établir, et de proclamer, la situation juridique du Canada. Il laissait ouvert un vaste domaine, et sans réponse un gros point d'interrogation.

De cette liberté, qu'il réclamait et affichait au nom du Canada, quel usage voudrait-il que fit son pays?

Les déclarations d'hier contiennent une formule qui pourrait être le principe d'une bien sage politique, d'une politique qui continuerait ce qu'il y avait de mieux dans le passé: *Notre pays doit se mêler de ses affaires*.

* * *

Se mêler de ses affaires, cette chose très simple redeviendrait-elle à la mode?

Voici quelques jours, le *Star*, l'un des grands responsables de la participation du Canada à l'aventure sud-africaine et de sa rupture avec notre politique traditionnelle, se félicitait de ce que l'Angleterre parût vouloir ne plus s'occuper que de ses affaires. Il expliquait qu'en dépit de la tournure d'esprit chevaleresque qui les pousserait à courir au secours de tous les faibles et de tous les opprimés, les Anglais ne peuvent plus se payer de luxe et cette élégance morale, qu'ils s'en doivent tenir au souci de leurs affaires propres.

Tout compte tenu des générosités individuelles possibles, le Canada, ont dû se demander alors nombre de lecteurs du *Star*, ne ferait-il pas bien, lui aussi, de se mêler de ses affaires?

Ces affaires, encore que notre pays n'ait point de domaine à conserver en Afrique ou en Asie, ces affaires sont assez considérables. Organiser la moitié d'un continent, remettre un peu d'équilibre dans la vie profondément troublée de la nation, c'est une besogne qui suffit à occuper le Canada et ses chefs.

D'autant plus plus tout le monde sait bien que si notre vie est si péniblement troublée, que si nous ployons aujourd'hui sous le fardeau des taxes, c'est, pour une bonne part, parce que le Canada a commis l'effroyable erreur de se mêler d'une affaire qui ne le regardait point.

Sans compter les vies humaines sacrifiées là-bas, et qui ne se peuvent chiffrer en argent, nous avons quelques milliards de raisons sonnantes et trébuchantes de ne pas oublier cette très coûteuse aventure.

* * *

Que le chef du gouvernement soit bien disposé, cela paraît évident. Et nous n'oublions pas que, lors de l'affaire de Tchank, il sut tranquillement, mais fermement, s'opposer à une audacieuse manœuvre britannique.

Mais les bonnes dispositions de M. King ne supprimeront ni les besoins impériaux, ni la passion impé-

rialiste. On peut juger, au contraire, qu'elles stimuleront celle-ci.

Nous avons déjà vu avec quel cynisme dédaigné un journal comme la *Gazette* — d'habitude fort modéré en ses propos — déclarait que, la crise survenant, ce ne serait pas M. King, ou quelque autre gouvernant à sa place, qui déciderait de ces choses; que l'opinion publique imposerait sa volonté.

On n'ignore pas ce que signifiait en ce cas l'opinion publique — une manœuvre de grand style, dirigée par quelques tacticiens habiles, appuyés à leur tour par des journaux puissants, et qui aurait tout fait de noyer sous les clameurs, sous de millénaires manifestations le sentiment de fond de millions de Canadiens.

Parce que ces Canadiens, fort nombreux, certes, n'ont guère de contact entre eux et ne disposent point de moyens d'expression puissants.

Les hommes de soixante ans et plus ont vu, en 1899, comment on monte une agitation de ce genre, sans l'ombre d'un prétexte sérieux; comment l'on peut faire reculer un gouvernement qui ne paraissait pas mal disposé.

Cette fois, fortifiés par les précédents de 1899 et de 1914, les meneurs donneraient sûrement avec une ardeur renouvelée.

Et l'on peut deviner, s'il ose se mettre en travers, de quels horions M. King sera couvert. Il n'y a pas très longtemps, un correspondant de la *Gazette*, à propos de son discours de Genève, si nous ne nous trompons, disait que sa patrie spirituelle est à Washington. Ce serait là sûrement l'un des moindres brocards que lui jetteraient ceux dont la patrie spirituelle est vraiment à Londres.

* * *

Nous avons le droit de compter que M. King n'oubliera pas que sa patrie spirituelle n'est ni à Londres, ni à Washington; qu'elle fait corps avec sa patrie matérielle et qu'elle porte un nom très simple et très beau: le Canada.

Mais, à la campagne impérialiste déjà amorcée, et qui, indubitablement, ira s'accroissant et se développant, nous nous devons tous d'opposer une contre-campagne énergique, méthodique et tenace, où les bonnes volontés du monde gouvernemental pourront trouver à la fois un accroissement de force et un stimulant.

La partie n'est pas désespérée. Nous avons pour nous le vieil instinct qui veut qu'un pays ne mette en danger son existence que pour la défense de ses intérêts propres; nous avons la vieille tradition canadienne et les raisons profondes qui la firent accepter des Canadiens du passé, quelle que fût leur langue; nous avons la leçon d'un passé tout récent.

* * *

Car, si les précédents de 1899 et de 1914 peuvent incliner du côté impérialiste un certain nombre de gens, on en peut tirer aussi, du point de vue nationaliste — ou, plutôt, proprement canadien — un puissant argument.

1899 et 1914 sont une double et terrible leçon de choses.

1899 montre comment des adversaires habiles s'y prennent pour opérer dans un bloc traditionnel une première fissure; 1914 fait voir les conséquences tragiques de cette manœuvre, d'allure volontairement si modeste au début.

Utilisons ces leçons auprès de ceux qui portent encore les meurtrissures de la Grande Guerre. Rappelons-leur au sens des réalités canadiennes et américaines.

Tâchons, par-dessus les frontières de province ou de langue, de faire l'union de toutes les bonnes volontés, d'assurer à celles-ci le moyen de s'exprimer avec une puissance qui révèle leur force réelle.

* * *

... Et surtout n'oublions pas — c'est le premier point, et le plus important — que le danger existe;

Que c'est maintenant qu'il faut essayer d'enrayer l'incendie, et non point quand il enflammera tout l'horizon;

Que nous n'avons pas le droit de laisser les impérialistes nous gagner de force ou de vitesse.

Car, après tout, c'est la vie même de notre pays qui est en jeu.

Omer HEROUX

L'actualité

Le noble lord et les portées nombreuses

Dans une réunion intime à Toronto, vers 1927, je me rappelle avoir remarqué un homme de taille moyenne aux cheveux blancs, à la physionomie souriante. Il tranchait un peu sur un milieu fort nationaliste. Non pas qu'il ne fût pas nationaliste, lui aussi, mais il n'y voyait pas une raison pour ne pas conserver avec l'Angleterre des liens étroits.

Je m'informai de son nom. On me dit qu'il s'appelait Millar, qu'il était avocat, homme riche et charitable, mais aussi original que charitable.

Je crois bien qu'il s'agissait du testateur dont un legs — le stork marathon — fait tant de bruit à l'heure actuelle.

Comme bien des gens, j'ai oui dire que M. Millar valait mieux que certaines clauses de ses dernières volontés et qu'il pouvait ne pas être en possession de toutes ses facultés quand il a dicté celles-ci.

L'encouragement aux familles nombreuses est, en effet, une excellente chose, même si elle fait scandale dans la ville de Toronto où un canin blue ribbon remplace dans l'affection de tant de foyers riches les classiques petites têtes

blondes. A chacun ses goûts et ses dégoûts!

M. Millar, pour atteindre cette fin, n'avait qu'à stipuler que sa fortune ou un legs d'un demi-million fût divisé entre les cinq ou dix familles qui avaient eu le plus d'enfants dans les dernières dix années de sa vie.

Il n'y aurait pas eu alors cette sorte de course génésique qui gâte tout le prix de sa récompense, étant donné surtout les débâcles d'information auxquelles se sont livrés les journaux.

Le testateur eût alors pris figure de bienfaiteur social, au lieu qu'il prend aujourd'hui celle d'un vieux garçon original et gouailleux qui s'amuse aux dépens d'une des choses les plus nobles qui soient sur la terre: la fécondité maternelle. Il eût évité de faire choir sur la tête de pauvres gens, en partageant ses legs, une grosse fortune, ce qui est la meilleure façon de les leur faire perdre (la tête et la fortune); exemple: la prétendue gagnante du marathon; exemple: les parents Dionne devant la perspective d'un gros contrat.

* * *

Nos compatriotes anglais comme les Anglais de l'autre côté de l'Atlantique ont de très grandes qualités dignes de notre imitation et de notre admiration, mais ils manquent aussi de tact; en manquant surtout les Anglais d'Angleterre quand ils s'adressent à leurs frères

de notre pays. Ils les considèrent toujours comme des coloniaux. C'est-à-dire comme des parents pauvres à qui ils peuvent en imposer, dicter leurs vues.

Lord Dawson of Penn semble être de la dernière catégorie. Comme vous le savez, ce monsieur est le médecin du roi. Je ne l'ai jamais rencontré, mais il d'allure Anglais lui-même, prétend que j'ai perdu de quelque chose. En quelle occasion, le pen-pusher avait, en effet, questionné sur la médecine européenne l'un des rares hommes de l'Empire qui aient vu Sa Majesté de pile et de face. Quand on est conscient d'un tel honneur, il doit inspirer un patriotisme britannique farouche.

Notre confrère voulait faire dire au noble lord qu'il existe de par tout le monde quelques médecins dignes de ce nom qui ne sont pas anglais. Peine perdue! Chaque fois le médecin du roi lui répondait que telle ou telle invention était fort discutable, qu'à ses yeux une seule médecine comptait — l'anglaise.

«Jus à la fin», disait l'interlocuteur, l'impression d'une tacle et je pouais le trait: «Si le roi était bien malade, lui dis-je, vous auriez sûrement recours aux méthodes inventées par la médecine étrangère, plutôt que de négliger une cure qui pourrait être salutaire à l'illustre patient.» Le noble lord me répondit par un grognement et

je compris qu'il était d'avis que le moins qu'un bon roi anglais puisse faire was to die British.

Je ne garantis évidemment pas l'authenticité de l'entrevue, mais elle m'est revenue en mémoire quand j'ai lu l'autre jour que lord Dawson of Penn s'était déclaré contre les naissances multiples, contre les litters, selon l'expression qu'on lui prête (Qui dirait le calembour ne manquerait pas d'observer que litters happen in pen...ns).

* * *

Tout le monde, en effet, est en faveur de la qualité plutôt que de la quantité; mais un lecteur d'un journal anglais fait observer au noble lord qu'il peut y avoir telle chose que quantité et qualité coexistent. Et il cite l'exemple des cinq petites jumeaux, si bien portantes, si saines et qui, au dire de ceux qui les approchent, sont aussi normales du point de vue de l'intelligence que de tous les autres, même si un journal à canards a lancé la rumeur, née par le Dr Dajof, qu'elles fussent muettes, et, conséquemment, sourdes.

Lord Dawson of Penn a donné dans l'expression d'opinion ci-dessus un exemple topique de la morgue anglaise jamais aussi bien personifiée que par le noble lord. Il commande tout simplement à la nature de se plier à ses lois. Car on voudrait savoir par quelle recette on peut empêcher une naissance plurielle, s'il en existe de parfaite-ment connues et du reste approuvées par la noble Église d'Angleterre, d'empêcher les naissances tant uniques que gemellaires.

Ce sont ces naissances gemellaires que le médecin du roi a traitées de litters, autrement dit: portées de truie. L'expression est jolie, mais on pourrait discuter longtemps le fait de savoir si ceux qui se rapprochent le plus de la bête réputée immonde ne sont pas aussi ceux qui contournent la nature, s'opposent à son oeuvre et tentent à l'encontre de ses lois satisfaire à leurs instincts.

Lord Dawson of Penn, comme la plupart des voyageurs anglais de marque qui sont venus nous visiter cette année et prêcher l'impérialisme, a perdu une belle occasion de se taire.

Vous m'opposerez que ce qu'il prêche là n'est pas de l'impérialisme, ce en quoi vous auriez bien tort: le médecin du roi ordonne en effet à la nature de se courber aux règles de morale comme d'hygiène anglaises, de s'abstenir de ces frasques de mauvais goût que sont les naissances gemellaires. Si ce n'est là de l'impérialisme moral aussi orgueilleux qu'indiscret, le veux qu'on me le prouve.

Paul ANGER

Bloc-notes

Hélas!

L'élection de M. Roosevelt à une majorité écrasante prouve une fois de plus que les journaux d'un pays n'expriment pas toujours son sentiment. Car plus des trois quarts de la presse américaine s'est prononcée en faveur du candidat Landon et avait affirmé que celui-ci allait être probablement élu avec une belle majorité. Tous les grands journaux de l'est américain, sauf le *Times* de New-York, qui se déclara pour Roosevelt et recut à ce sujet de nombreuses réprimandes d'une partie de son public, firent campagne pour le républicain, Landon. Les quelque 23 quotidiens de Hearst furent dans l'ensemble à fond contre Roosevelt, surtout dans le centre des États-Unis. Deux grands quotidiens de Chicago, le *News* et la *Tribune*, qui s'intitulent modestement «The World's Greatest Newspaper», ont fait la plus vive opposition aux candidats de Roosevelt. Plusieurs journaux traitèrent leur ancien parti; et d'un bout à l'autre des États-Unis la masse des quotidiens donnèrent contre la réélection du président. Ce qui n'empêcha pas M. Roosevelt de remporter la plus grande majorité que n'importe quel président américain ait eue depuis plus d'un siècle. D'où vient que la presse la plus matériellement importante des États-Unis ait presque en bloc fait porter ses coups contre Roosevelt? Faut-il y voir l'influence de la haute finance, hostile à tout ce qui touche à celui-ci et qui avait décidé d'en disposer une fois pour toutes? Jeu dangereux: car aujourd'hui, le grand triomphateur, c'est lui; et les gens pitieux, ce sont ses adversaires, à commencer par cette même presse qui a dû perdre l'oreille de presque tout son public. Le *Times* de New-York est vengé des réflexions désagréables et même injurieuses qu'un certain élément lui a adressées. Ce qui vient de se passer la-bas dans le domaine de la presse rappelle ce qui s'est passé ici depuis un an. En novembre dernier, en effet, la presque-totalité des journaux québécois, tant français qu'anglais, furent contre M. Duplessis et pour M. Taschereau. L'opposition allait être écrasée. M. Taschereau allait la faire disparaître. Le *Devoir* à peu près seul mena campagne contre le régime pourri, — on a vu depuis à quel point il l'était, — qui sollicitait un renouvellement de mandat et avait pris toutes ses dispositions pour l'arracher aux électeurs. Or, qu'est-ce qui se passa, d'abord le 25 novembre 1935, puis en août dernier? On le sait; et d'aucuns en gardent un

amer souvenir; à commencer par toute la presse ministérielle du temps, dont une partie est maintenant en voie d'évolution et tente de se rallier au nouveau premier ministre, ou du moins de se bien faire voir de ceux qui ont voté pour la nouvelle administration. Tout cela démontre qu'au vrai il ne faut pas, en temps d'élections, attacher une importance démesurée à la plupart des informations et des commentaires de la presse. Partout il en existe une qui est facilement influençable et dont l'opinion ne vaut guère. Ce qui vient de se passer dans le domaine de la presse américaine, au sujet de l'élection de M. Roosevelt, en est un nouvel indice. L'argent n'est pas tout et l'influence de l'argent est parfois courte, notamment aux heures de crise ou de soulèvement général contre un état de choses condamnable et qui a trop longtemps duré.

Rue Sherbrooke

De l'ouest à l'est, c'est un immense chantier, où l'on ne voit que boue plus ou moins épaisse, chômeurs dont les trois quarts sont prétextés d'être au travail, continuant de chômer, chaussée défoncée, éventrée, machines-outils de tout genre qui crépètent, pétaradent, mitraillent le tympan, canotiers à mille vides qui transportent d'une allure au ralenti la moitié de ce qu'on aurait pu y mettre, gens qui allument leurs pipes, roulent leurs cigarettes, boivent une gorgée d'eau, examinent le bout de leurs pelles ou de leurs pics, causent accoudés sur un tas de pavés, poussent d'un bras las avant d'ap-prouver la tâche quotidienne, une brouette où il n'y a qu'une pellette de terre ou deux briques. Et cela dure depuis quatre ou cinq semaines. Et cela n'est pas fini, cela ne le sera pas avant des semaines encore. A l'hôtel de ville, parmi le personnel supérieur de la voirie, l'on fait diligence pour hâter le parachèvement de la réfection de la chaussée; car l'hiver s'en vient, les gelées, la neige et le froid. Mais les bras et les machines ne répondent guère à l'impulsion du cerveau. Et l'on se console en disant: «Quand ce sera fini, ce sera bien». Et quand ce sera fini? Pas de si tôt, surtout dans la partie est, où la chaussée offre l'aspect d'un champ de bataille martelé par des obus lourds depuis un mois sans discontinuer. Dans l'intervalle, les rues contiguës à la rue Sherbrooke subissent une circulation intense à laquelle elles ne sont pas destinées et qui use la chaussée, détériore les pavages, dissipe l'atmosphère de calme relatif qui y régnait, et dont les trépidations secouent brutalement des maisons assises sur un sol plus ou moins consistant. Au moins si l'on pouvait entrevoir la fin de ces travaux où deux équipes travaillent moins que jadis une demi-équipe de solides terrassiers. La fin? Vous êtes optimiste!

G. P.

Carnet d'un grincheux

Les conseillers législatifs, dit la *Presse*, ont longuement délibéré dans le plus grand secret pour déterminer l'attitude à prendre au sujet des bills du gouvernement. Pourquoi délibérer longtemps, s'il est entendu qu'ils se coucheront tout de suite?

* * *

«Le soir du scrutin, M. et Mme Landon ont reçu des journalistes à leur maison (leur ont servi du café et des beignes» (les dépêches). Sans doute les beignes que le président Roosevelt venait de passer à Landon.

* * *

La conversion volontaire des dettes... c'est-à-dire la conversion préalable des prêteurs.

* * *

Cet employé de la voirie s'est fait construire un chalet en Espagne; mais chacun sait que l'Espagne est en pleine révolution, et que rien n'y reste debout.

* * *

M. de la Fouchardière semble devenu collaborateur régulier du *Canada*. Il a rencontré Edmond sur le *Fronte Populaire*, où il dégustait le feuilletton du *Canada*.

* * *

Les petits esprits se rencontrent, tout comme les grands; seulement c'est sur le terrain des sympathies absurdes.

Le Grincheux

D'abord, lire le "Devoir"

Seul le «Devoir», grâce à son service alerte d'informations, a pu donner hier, avant tout autre quotidien montréalais, la liste des Franco-Américains élus mardi, aux États-Unis.

La nouvelle était de première importance. Ceux qui ne nous fréquentent pas l'ont manquée.

Moralité — Pour être renseigné vite et bien, sous les faits saillants, il faut lire d'abord le «Devoir».

On sévira contre M. Valentine (Voir page 3)

A Québec

Les dames ne seront pas encore électrices

Le traditionnel débat aboutit au coutumier résultat — Le salmigondis des auteurs pour ou contre le suffrage féminin

En marge de la nouvelle loi électorale

Québec, 6. — Les députés ont eu leur tournoi académique annuel sur le droit de vote des femmes. Il faut bien avouer que le tournoi était dépourvu de la splendeur et de l'apparat qui l'accompagnaient jusqu'ici. Car trois jours avant le grand jour, un escadron de dames plus ou moins jeunes s'amenaient par le train de 5 heures et quart, pour envahir le Château et le Parlement. Dès l'aube on les aperçut embusquées derrière les linettes verdoyantes, sous les palmiers prêts à accrocher le député sans défiance qui s'acheminait vers son pupitre.

Les députés, avec une faiblesse condamnable, promettaient leur appui moral, quand au fond de leur âme ils avaient traîtreusement résolu de tuer le bill. Les tenants des dames faisaient fièvreusement le pointage, accompagnant les féministes chez les ministres, puis à dîner.

Il leur incomba ensuite la tâche délicate de la consolation, après le discours hostile, ce qui consiste généralement à admettre avec les dames désempées que leurs collègues sont des ânes, d'indécrottables réactionnaires.

D'aucuns organisaient même des tours coupables.

En voici l'odieuse technique: Le député Barbasol, frappé soudain d'une idée diabolique, imagine d'envoyer un billet à Madame Matruve, au nom du député Mirapoll, invitant cette dame à dîner, à telle heure au Château Frontenac. Puis, il envoie un autre billet au Sieur Mirapoll, billet signé du nom de Madame Matruve, demandant l'honneur insigne de dîner avec ladite dame, au Château, à telle heure.

Vous voyez le truc d'ici: Mirapoll, confiant, flatte, court au rendez-vous. La dame, frémissant d'un grand espoir d'amener à la cause un député aussi distingué, se rend aussi au Château. Comme tous deux sont au courant, qu'ils doivent dîner ensemble, tout semble naturel, et ce n'est qu'au cours de la conversation que chacun découvre à part soi, qu'il a été dupé, mais sans oser l'avouer à l'autre. On réussit de la sorte à faire souper parfois une douzaine de députés avec une autre douzaine de féministes.

* * *

Le jour du débat était autrefois reluisant. Les hommes étaient chassés des galeries; seules les dames, multicolores et triomphantes trônaient dans les estrades, comme dans les grands tournois guerriers du moyen âge.

Les représentants du peuple levant vers les dames un oeil soyeux et doux, racontaient devant l'orateur ahuri, comment jadis Madeleine de Vercheres repoussa fièrement les sauvages, la vie héroïque et sublime de nos grand-mères et leurs aspirations mystiques vers une vie politique plus généreuse, plus large et prospère.

D'autre part, les adversaires du vote féminin septaient qu'il était de leur devoir de rappeler les femmes à la notion des vérités fondamentales et qu'elles ne devaient pas pour un hochet en somme inutile, abandonner des réalités tangibles et durables.

* * *

Si le débat d'hier fut moins entouré de décors somptueux, il fut par contre plus animé que jamais. Le nombre des auteurs cités par les députés est incroyable. On cite les Conciles, Notre Saint Père le Pape, les ouvrages d'apologétique chrétienne, les économistes, Joseph de Maistre, le P. Sertillanges, saint Paul, le cardinal Manning, Maurice Barrès, le Père Coulet, Ferdinand Cavallera, de Toulouse, Adélaïde

Godbout, Albert Rioux, Damien Bouchard, Gina Lombroso, et tout cela pêle-mêle.

Cette respectable énumération donnerait la plus haute idée des veilles littéraires de nos hommes d'Etat, s'il n'existait une bibliographie, soigneusement colligée par les féministes, de tous les auteurs.

En somme, il ne faut pas se moquer de ces débats; ils charment les cœurs, délassent l'esprit des textes légaux arides, et ne font point de mal.

* * *

Tout ce débat a surgi au cours de l'étude de la loi électorale. M. le Dr Camille Pouliot, appuyé par son homonyme, M. François Pouliot, député de Missisquoi, ont proposé un amendement pour accorder le droit de vote aux femmes. Le débat, commencé au cours de l'après-midi, ne s'est terminé qu'au cours de la soirée par un vote pris par assis et levé, de 23 voix contre 49 contre l'amendement.

* * *

Le reste de la journée, on a discuté surtout le mode le plus efficace de dresser les listes électorales. Il ressort de la discussion que le seul système pratique serait le système adopté par le gouvernement King, pour l'élection de 1930, mais corrigé par le nouveau principe incorporé dans la nouvelle loi des élections provinciales; le premier ministre et le chef de l'opposition nommeraient les énumérateurs chargés d'inscrire les noms des électeurs. Les énumérateurs feraient ensemble le relevé des électeurs, quelque temps avant la votation; l'opposition contrôlerait le ministériel, et vice versa.

Ce mode offrirait le maximum d'avantages, surtout dans une ville comme Montréal. Avec le mode d'enregistrement actuel, les listes électorales ne sont jamais à point. Car lors d'une élection, il faut employer les listes faites deux années auparavant. Or, pendant cette période de deux ans, deux démembrements sont survenus; et les démembrements à Montréal se chiffrent à 60,000 familles par printemps.

Si, au contraire, l'énumération se fait quelque temps avant l'élection, les listes sont de contrôle et de vérification plus faciles.

On peut alléguer l'argument des frais électoraux. Mais, outre que l'importance de listes bien faites prime la question des dépenses, il est démontré que le système provincial actuel est le plus coûteux. On a calculé en effet que l'inscription électorale provinciale actuelle, coûte 25 sous par nom, soit beaucoup plus que le système fédéral de l'énumération, tel que constitué par le gouvernement King, système qui ne souleva aucune protestation dans le temps.

Et c'est dans l'ordre logique. Voici en effet que l'on constitue des bureaux permanents pour l'inscription des électeurs. Il faut non seulement louer des bureaux permanents, mais tenir en fonctions plusieurs fonctionnaires. Car l'inscription dure presque à l'année, soit pour l'inscription, soit pour la révision.

De plus, il faut bien se rappeler que l'ancien régime avait été instauré pour le tripatage des listes électorales, ainsi que l'expérience le démontre.

Il est au surplus un fait psychologique que l'on peut déplorer mais que nous ne sommes pas libres, non plus, d'ignorer. C'est que les électeurs, dans les grandes villes, n'ont pas le goût ou le loisir d'aller inscrire aux bureaux électoraux. En fait, sans les listes municipales, la moitié des électeurs se trouveraient défranchisés.

Alexis GAGNON

Demain

«LA POULE AUX OEUF D'OR LES AVAIT CACHES»
«DE LA «CANADIAN COTTONS LTD» A LA DOMINION TEXTILE»

UNE GRANDE ENTREVUE, INÉDITE, DU COLONEL DE LA ROCQUE, LE CHEF DU PARTI SOCIAL FRANÇAIS

Demain, outre ses rubriques ordinaires et les dernières dépêches du pays et de l'étranger, le «Devoir» publiera un grand article de M. Georges Pelletier:

«LA POULE AUX OEUF D'OR LES AVAIT CACHES»
— DE LA «CANADIAN COTTONS LTD.» A LA «DOMINION TEXTILE»

et une grande conversation, complètement inédite, accordée à notre collaborateur, M. André Laurendeau, par le chef du Parti social français, très à l'affiche aujourd'hui, le colonel de La

Rapports juridiques entre les professionnels et le public

Devoirs du professionnel à l'égard des non-professionnels — Obligation de conseil et de renseignement — Interprétation des contrats — Vice caché

Au cours de la causerie qu'il a prononcée mercredi soir devant les membres du Jeune Barreau qui le recevaient au Cercle Universitaire, M. René Demogue a félicité les Canadiens français d'être restés attachés au droit civil et a dit quelques mots sur l'expansion du système juridique français dans le monde; il a cité divers pays qui ont adopté le code civil comme base de leur droit.

La jeunesse du code civil

Il a réfuté ensuite l'argument que l'on pourrait essayer de tirer contre le code civil du fait qu'il est déjà plus que centenaire; nous avons en France, dit-il, une Cour de cassation qui a su rajouter constamment le droit français; non seulement elle a résolu des questions qui n'étaient pas prévues dans le code, mais elle a donné une portée limitée à certains articles, de sorte que le droit français auquel vous vous rattachez continue d'être un droit des plus modernes; si le code français ne trouve pas toutes les solutions qu'on trouve dans d'autres codes, on arrive au même résultat avec les solutions de la jurisprudence.

Comme exemple de ce travail de la jurisprudence, M. Demogue a parlé de la situation des professionnels et des non-professionnels devant le droit civil. Le code français et celui de la province de Québec paraissent considérer que les contrats sont faits par des personnes absolument indépendantes et dont les actes doivent être déclarés valides toujours dans les mêmes conditions. Cela était conforme à l'esprit qui dominait à l'époque où l'on a rédigé le code civil, l'esprit égalitaire. Et cette façon de concevoir les choses était conforme avec ce qui se produisait dans d'autres domaines de l'esprit, par exemple, en matière littéraire.

La profession

Mais à partir du milieu du XIXe siècle, les esprits se sont tournés d'un autre côté. On a tenu compte beaucoup plus qu'auparavant du fait que les hommes n'ont pas simplement un certain nombre de caractères qui leur sont communs comme individus, mais qu'ils en ont d'autres à divers points de vue, notamment quant au genre de travail auquel ils se livrent. Parmi les particularités que peuvent présenter certains hommes, il y en a qui tiennent à ce que tels hommes ont choisi telle profession. On devient l'homme de telle ou telle profession. Il était naturel que le droit fût appelé à se transformer en conséquence.

Il est résulté de cet état d'esprit des conséquences dans divers domaines. Par exemple, une transformation d'ordre constitutionnel paraît devoir se produire; dans certains Etats on parle de corporatisme, c'est-à-dire un régime où les groupements professionnels jouent un rôle important. M. Demogue dit que cela n'est pas de son domaine, il veut s'en tenir au droit civil.

On s'est aperçu que les gens de la même profession avaient des intérêts communs et on a vu se former les groupements professionnels; ces organisations exercent des influences de fait, par exemple, auprès des pouvoirs publics, mais aussi certains droits devant les tribunaux. D'ordinaire ils se font connaître la possibilité d'exercer des poursuites si une atteinte est portée à la profession, par exemple, les médecins qui peuvent poursuivre ceux qui se livrent à la pratique de la médecine sans autorisation. D'autre part, ces groupements peuvent compléter leur action par des contrats passés avec des groupements voisins.

Il faut ajouter que la profession n'est pas exercée que par le même plan; il y a dans une même profession des gens qui appartiennent à des groupements différents; dans l'industrie on trouve des ouvriers, des contremaîtres, des patrons; et des difficultés peuvent se présenter dans les rapports entre ces personnes.

Devoirs du professionnel

Le professionnel a donc, du fait de sa profession, des devoirs; mais il a aussi des devoirs, car la profession n'existe pas seulement pour

Avis de décès

BEAUPRE. — A Montréal, le 6 novembre 1936, décédé à 65 ans, Edmond Beaudette, fils de feu Jean-Charles Beaudette et de feu Céline Robitaille. Funérailles le mardi 10 courant. Le convoi funéraire partira des Salons mortuaires de la Société Coopérative, 302, rue Sainte-Catherine, à 4 heures du matin, pour se rendre à l'église de Plessisville, Co. Mégantic, où le service sera célébré à 10 heures, et de là à la chapelle de Plessisville, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GELINAS. — A Montréal, le 5 novembre 1936, décédé à 62 ans, Albert Gelinas, époux de Katherine Liza Donald, Funérailles le lundi 9 courant. Le convoi funéraire partira de son domicile, 101730, rue Notre-Dame est, à 4 heures du matin, pour se rendre à l'église de la Pointe aux Trembles, où le service sera célébré à 9 h. 15, et de là à la chapelle de Plessisville, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BENARD. — A Montréal, le 4, à 67 ans, Olive Lalonde, épouse de feu Paul Benard.
BROPHY. — A Verdun, le 5, à 43 ans, Mme John James Brophy, née Florina Bourdieu.
DESROCHERS. — A Montréal, le 2, à 55 ans, Pierre Desrochers.
DUBUC. — A Montréal, le 5, à 19 ans, Juliette, fille d'Orville Dubuc, décédé, et d'Emma Blouin.
GIRARD. — A Montréal, le 4, à 39 ans, Anna Girard, fille de Charles Girard et de Dormène Aumont.
GAGNON. — A Montréal, le 4, à 62 ans, Louis-Honoré Gagnon.
GOSSIELIN. — A Montréal, le 4, à 45 ans, Léopold Gosselin, époux d'Andréa Rousselle.
GREGOIRE. — A Montréal, le 3, à 27 ans, Mme Roland Grégoire, née Bella Mayer.
LECLERC. — A Montréal, le 4, à 65 ans, Joseph Leclerc, époux de feu Arlette Bellet.
LECLERC. — A Montréal, le 4, à 61 ans, Sifroy Leclerc, époux de Lumina Bureau.
MADRAN. — A Montréal, le 4, épouse de feu J.-O. Madran.

elle-même, mais aussi dans l'intérêt général; et il faut que l'exercice de la profession soit subordonné à cet intérêt général. Une personne a dans l'exercice de sa profession certaines obligations, mais qui ne sont pas toujours au même degré. Une personne qui passe un contrat avec une personne de la même profession ou d'une profession connexe n'a pas envers l'autre d'obligation spéciale. Mais la situation est différente quand on est en face de cas où une personne appartenant à une profession passe un contrat avec quelqu'un du grand public qui n'a pas les connaissances spéciales de cette profession. A défaut de textes dans les codes, des considérations se dégagent de la jurisprudence à ce sujet.

Obligation de refuser ses services

Il semble qu'il y a des cas dans lesquels le professionnel a l'obligation de refuser les services de sa profession à un non-professionnel qui les lui demande. Si un client demande à un notaire de dresser un acte et que le notaire s'aperçoit que cet acte est frappé de nullité, il doit refuser de le passer. De même pour l'architecte. Il y a des localités où le terrain peut supporter que de légères constructions. Si on demande à un architecte de construire un gratte-ciel sur un terrain de ce genre, l'architecte, cela semble se dégager des arrêts, a le devoir de dire qu'il ne peut pas faire une construction dans ces conditions. Il en est de même des opérations de chirurgie esthétique qui présentent des dangers particuliers; la jurisprudence a toujours jugé qu'il en est de même du chirurgien de refuser ses services dans ces cas.

Conseil et renseignement

Il y a des cas où le professionnel a le devoir de renseigner, de conseiller la personne avec laquelle il traite, et cela d'autant plus que la personne est plus ignorante; exemple, la responsabilité du notaire. Le médecin qui procède à une opération grave doit non seulement obtenir le consentement du patient, mais il faut que ce consentement soit véritablement éclairé, que le médecin renseigne le malade sur le danger que présente l'opération. Et dans les cas où il y aurait des inconvénients à éclairer le malade, le médecin doit avertir les proches du malade.

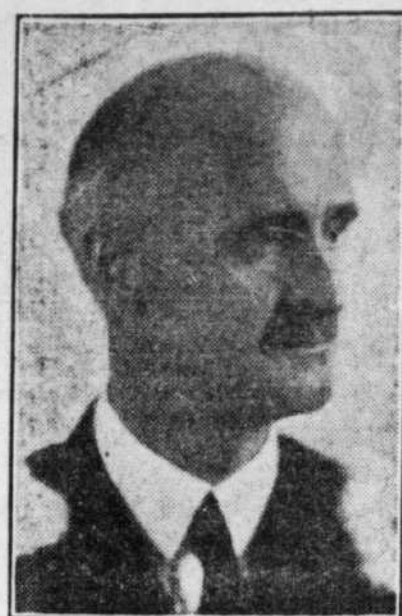
Ces idées pourraient amener à d'autres solutions. Par exemple, l'obligation des agents d'assurance. Ces agents se trouvent souvent en face d'un client qui n'a pas grande connaissance en assurance. Il lui semble qu'il y a là aussi obligation de conseiller et d'éclairer l'assuré pour qu'il connaisse bien ses obligations. Par exemple, dans l'assurance-ten, si l'assuré ne connaît pas la règle proportionnelle, il ne saura pas que si une partie de la chose assurée brûle et que cette chose n'est assurée que pour une partie de sa valeur, il ne touchera que cette proportion du dommage subi; de même il doit connaître sa responsabilité dans le cas où aux environs de sa maison quelquel'un placarderait des matières inflammables ou explosives.

Le commerçant, qui traite si souvent avec des non-professionnels, est obligé par la loi d'avoir une comptabilité, non seulement dans son intérêt propre mais dans l'intérêt du client; on admet que le client ne tienne pas de comptabilité, et étant donné que le commerçant doit en avoir une la loi en a tiré la conséquence qu'on peut demander au commerçant d'apporter ses livres de commerce devant le tribunal. Voilà une obligation du professionnel à l'égard du non-professionnel pour lui faciliter la preuve.

Interprétation des contrats

Il y a aussi une conséquence à tirer pour l'interprétation des contrats du fait que l'une des parties en présence est un professionnel. On voit aujourd'hui de grandes sociétés qui font avec le public des milliers de contrats chaque jour: ces organisations, compagnies d'assurance, chemins de fer etc., offrent au public des contrats préparés d'avance, et que le public n'a qu'à accepter ou à refuser. Quand on s'adresse à une compagnie d'assurance on nous offre une police ou il n'y a plus que quelques blancs à remplir et à opposer les signatures.

Ces contrats peuvent soulever des difficultés d'interprétation. Dans le code français on trouve à ce sujet simplement la règle générale, que la convention doit être interprétée par l'intention commune des parties. Mais ici il n'y a qu'une des parties qui a fait le contrat, et qui l'a fait comme elle le voulait; pour l'autre partie le contrat de la compagnie d'assurance ou de chemin de fer était à prendre ou à laisser. Donc la règle fondamentale d'interprétation n'a plus l'occasion de s'appliquer. Aussi dans les



M. Antonio PERRAULT, c.r., professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui vient de publier son "Traité de droit commercial" (tomes I et II), aux Editions Lévesque. Cet ouvrage est le fruit d'une vingtaine d'années de travail. Le Devoir en a parlé dès lundi dernier.

codes plus récents que le code français on dit que quand une clause paraît obscure elle doit être interprétée contre la partie qui l'a imposée. Car cette partie doit avoir à faire des contrats clairs ou il n'y ait pas de clauses pouvant comporter des pièges.

Le vice caché

La question de savoir si l'un des contractants est ou non un professionnel peut présenter une grande importance. Ainsi pour déterminer ce qu'il faut entendre par vice caché dans une vente. La Cour de cassation a formulé des principes à ce sujet. Il s'agissait d'une vente de pièces de bois qui paraissent saines, mais un homme du métier aurait dû s'apercevoir qu'elles contenaient des insectes et perdrait dans un certain temps toute valeur et pourrait même constituer un danger.

On s'est demandé si ce vice était apparent ou caché. La Cour de cassation a donné cette formule: on doit considérer comme vices cachés tous les vices qui ne peuvent être discernés par une personne qui a des connaissances techniques. M. Demogue pense qu'on doit suivre la même ligne de conduite dans tous les autres cas, notamment la vente des automobiles.

Responsabilité du non-professionnel

Voilà donc un cas important où l'opposition est nette entre le professionnel et le non-professionnel. On peut en déduire une autre conséquence quant aux obligations des non-professionnels. Un transport est confié à un professionnel et tout à coup, par suite d'accident en cours de route, ce professionnel est incapable de continuer le contrat. On recourt aux services d'une personne que l'on trouve sur place. Dans ce cas si les marchandises qui avaient été convenablement arrivées au départ se trouvent moins bien placées dans la seconde partie du voyage et sont détériorées, on ne devra pas traiter le deuxième transport comme un professionnel; sa responsabilité ne sera pas la même, et ses obligations seront moins rigoureuses.

On a parlé des droits de la profession mais il est utile que l'on parle aussi de ses devoirs. Malheureusement, il est dans la nature des choses qu'un homme qui s'occupe d'une activité soit porté à l'exagérer. Il est bon qu'une limitation soit mise, et cette barrière a été fort sagement établie par les tribunaux. M. Demogue conclut en disant qu'il espère que d'autres applications de cette idée seront faites dans l'avenir.

P.S.

Deux dépôts requis des candidats

AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Les candidats aux élections municipales doivent faire deux dépôts. Ils doivent d'abord déposer \$100 pour obtenir leur bulletin de présentation, ce qui doit être fait entre le 24 novembre, jour de la proclamation de l'élection, et le 2 décembre, jour de la mise en nomination. Ce dépôt de \$100 sera remboursé aux candidats après la mise en nomination.

Puis ils doivent faire un dépôt de \$500 en présentant leur candidature; mais ces deux dépôts sont distincts et il est inutile de se présenter pour le second dépôt avec seulement \$400 en comptant que l'autre \$100 doit être remboursé après la mise en nomination; les deux sont séparés et il faut au moment de la mise en nomination que le greffier ait en mains les deux dépôts, soit un total de \$600. Ces dépôts doivent être versés en espèces ou en billets du Dominion ou d'une banque; les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

La dénegation des Soviets est acceptée

Londres, 6 (S.P.C.). — Le comité pour l'application de l'accord de non-intervention en Espagne accepte la dénegation que les Soviets opposent aux accusations d'infraction posées contre eux. Le comité se trouve donc avoir accordé trois acquiescements, puisqu'il a déjà acquiescé à l'Italie et au Portugal. Toutefois, pour ce qui est des Soviets, il demande des éclaircissements au sujet de cargaisons que les navires soviétiques *Kuban* et *Komsomol* ont déchargées en Espagne.

An cours de la séance qui a abouti à l'acquiescement, il a été notamment question d'information indiquant que le *Komsomol* a déchargé à Carthagène 43 chars de combat soviétiques et que des équipes soviétiques pour la conduite de ces chars sont débarquées de ce navire au port en question. Le prince de Bismarck, délégué de l'Allemagne, a parlé de ces informations. L'ambassadeur d'Italie, M. Dino Grandi, annonce qu'il a reçu de Rome un télégramme contenant de nouvelles accusations contre les Soviets.

Sur la tombe du Père de Foucauld

Paris (Par. courrier). — Il y aura vingt ans le 1er décembre que tombait à Taman-rasset, victime d'un quelconque, le R. P. Charles de Foucauld, Par sa douceur et la force rayonnante de sa charité il avait contribué puissamment à la conquête du Sahara. Il demeure le symbole des vertus françaises.

Pour célébrer cet anniversaire, la Ligue d'Union latine organise un pèlerinage sur sa tombe qui se trouve à Taman-rasset, en plein cœur du mystère Hoggar. Ce voyage sera réalisé avec l'appui des autorités militaires et religieuses de la région.

Au Conseil Législatif

M. Kelly approuve la loi au sujet de la Gaspésie

Indice de la prorogation des chambres, mardi — Plusieurs bills votés

Québec, 5. (D.N.C.). — La séance du Conseil Législatif hier a été précédée d'un caucus des membres de l'Opposition, qui ont siégé dans le plus strict huis clos. Aucune déclaration n'a été faite à la suite de cette réunion. Nous croyons savoir cependant qu'il s'agissait de déterminer quelle attitude on allait tenir devant certaines législations du gouvernement qui apparaissent encore sur l'ordre du jour. Après la séance, la Chambre haute s'est ajournée à trois heures lundi, ce qui voudrait dire que la prorogation des Chambres se ferait très probablement mardi.

Les bills suivants ont été votés en troisième lecture: Loi concernant les deniers publics relatifs au Conseil Législatif et à l'Assemblée législative. On a apporté à ce bill un amendement portant que l'indemnité des conseillers législatifs et des députés sera payée, comme par le passé, par le greffier du Conseil et le comptable de l'Assemblée qui recevront du trésorier le montant nécessaire.

Loi pourvoyant à la protection des créanciers d'une compagnie qui abandonne sa charte; Loi relative à la Commission des Liqueurs;

Loi relative à la Corporation du Pont Saint-Louis. Loi pour promouvoir au développement de la Gaspésie.

M. Scott a fait remarquer à ce sujet que le principe que l'on établissait par ce projet de loi était dangereux. M. Kelly s'est déclaré, comme la veille, fermement en faveur de cette mesure qui, dit-il, devrait être appliquée à d'autres cas semblables, à travers la province. Il a fait un sombre tableau de la situation en Gaspésie, et que l'on allait corriger par cette mesure.

Loi pourvoyant à l'organisation d'un département de la Santé; Loi relative aux emprunts du gouvernement de la province;

Loi constituant en corporation la Fédération des Scouts de la province;

Loi abrogeant la loi concernant les agents généraux de la province à l'étranger.

Les anciens du Séminaire

Saint-Hyacinthe, 6. (D.N.C.). — A l'occasion de la réunion annuelle de l'Amicale des Anciens, une grande soirée musicale et musicale aura lieu au Séminaire de cette ville, les 11 et 12 novembre. Elle sera sous la direction de MM. les abbés C.-E. Gauthier et Hector Bernier. Les élèves actuels interpréteront un drame de Pierre-Henri Fafin: *L'Appel de Dieu*. La représentation du mercredi soir, 11 novembre, est strictement réservée aux anciens élèves de la maison. A celle du lendemain, jeudi, le public en général sera admis. Il va sans dire que tous les anciens du Séminaire sont cordialement invités à se rendre à leur vieux collège, le 11 novembre.

Echange interrégional de journalistes

Ottawa, 6 (C.P.). — M. J. H. Woods, de Calgary, président de l'Empire Press Union, a annoncé qu'il a complété des arrangements pour faire l'échange de journalistes, dans les limites de l'Empire. Plusieurs journaux canadiens ont demandé des journalistes britanniques. De même, ceux-ci ont demandé des journalistes canadiens. Les candidats doivent avoir 35 ans et au moins trois ans d'expérience. Ils doivent être recommandés par leur journal et par l'Empire Press Union. Pour le début, les contrats d'échanges seront d'un an. M. Woods espère avoir la coopération de tous les journaux de l'Empire.

Le général Nemours à Montréal

Le général Alfred Nemours, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République d'Haïti à Paris et près le Saint-Siège, débarquera à Montréal samedi matin, en route pour Haïti. Le général passera plusieurs jours à Montréal et y donnera quelques causeries.

Premier délégué d'Haïti à la Société des Nations, le général Nemours a été vice-président de l'Assemblée.

Le général Nemours sera accompagné, à Montréal, de Mme Nemours, née Louvier-Chauvet.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances, bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonez M.-bour 12414.



Mal de tête
Névralgie
Rhumatisme
Mal de dents
Douleurs périodiques

N'AFECTE JAMAIS LE COEUR

IL N'Y A PAS

de douleur qui résiste à l'action énergique d'un cachet KALMINE. Si donc, vous souffrez de douleurs, quels qu'en soient le siège et la cause, prenez un cachet KALMINE et, rapidement, en quelques moments, votre mal "cessera". KALMINE calme sans déprimer; il est efficace, inoffensif, économique.

Se trouve dans toutes les pharmacies

Concessionnaire au Canada:
J.-ALFRED OUMET,
84, est, rue St-Paul,
Montréal.

KALMINE

REFUSEZ TOUTE SUBSTITUTION
BOITES DE 1, 4 ET 6 CACHETS

En l'honneur de la Salle et d'Iberville

Voyage officiel de France à Cuba, en Louisiane et au Texas, le printemps prochain

Paris, 6 (P. C.-Havas). — Le mouvement en vue de l'organisation d'un voyage officiel à l'occasion du tricentenaire de la mort de Cavalier de la Salle annonce que son programme est entièrement établi.

La croisière, sous l'égide du Comité France-Amérique, commencera au début de mars 1937 et se terminera vers le milieu d'avril. Des personnalités de tous les corps de l'Etat, gouvernement, parlement, industrie, commerce, Académie française, se rendront d'abord à la Havane, où se trouvent, sous les dômes de la cathédrale, les cendres de Pierre Le Moyne d'Iberville, "le Cid Canadien". Avec l'agrément du gouvernement cubain, ces cendres seront transportées à Mobile, Alabama, ville fondée par Le Moyne d'Iberville.

On visitera ensuite la Louisiane et la région de la Nouvelle-Orléans, puis les pèlerins se rendront au Texas, dans la région où Cavalier de la Salle erra trois années avant de trouver une mort affreuse sous les coups d'un de ses compagnons, devenu fou.

Les secours directs à Hawkesbury

Hawkesbury, Ont., 6. (C.P.). — Le maire de cette ville, M. Louis-M. Auger, vient de répondre par un affidavit de 17 points aux déclarations faites par le ministre des services sociaux, M. Croll, sur l'administration des secours directs à Hawkesbury. Le ministre Croll a fait mener une enquête récemment sur l'administration des secours dans cette ville. Le maire Auger prétend que l'enquête a été incomplète et réclame maintenant une enquête "entière et impartiale".

Le maire accuse, en outre, les enquêteurs d'avoir fait plus de politique que de conseil et contre lui-même que d'investigation sur l'administration des secours.

M. Raynault n'a pas de candidats officiels

Les bureaux de l'organisation générale de M. Adhémar Raynault, candidat à la mairie de Montréal, nous font parvenir la déclaration suivante:

"Nombre de candidats dans divers quartiers ont ouvertement déclaré qu'ils appuyaient Adhémar Raynault et les idées qu'il préconise dans le domaine municipal. M. Raynault est heureux et reconnaissant de cet appui spontané. Mais il tient cependant à affirmer qu'aucun candidat ne peut se prétendre son candidat officiel".

Le gouvernement nazi et l'Eglise

Berlin, 6. (P.A.). — On rapporte qu'au cours de sa visite en Allemagne, le ministre des affaires étrangères d'Italie, le comte Ciano, qui est aussi le gendre de M. Mussolini, aurait invité le chancelier Hitler à faire la paix avec l'Eglise catholique. Aujourd'hui, le dictateur allemand a reçu Son Eminence le cardinal Faulhaber. Pendant plusieurs heures, le mystère a plané sur cette visite. Finalement, on a annoncé que le chancelier a exprimé sa désapprobation de l'insulte publique récente dont a été l'objet l'archevêque de Munich. On se souvient que pendant la visite du comte Ciano à Munich, on a lancé des pierres sur l'automobile de Mgr l'archevêque.

Avis aux municipalités

LES ROUTES D'HIVER

M. F.-J. Leduc, ministre de la Voirie, désire que les conseils municipaux qui avaient l'habitude de contribuer à l'entretien des routes d'hiver à raison de \$125 du mille, de bien vouloir transmettre au ministère de la Voirie leurs demandes dans le plus bref délai et d'après les formules qu'elles ont reçues du département. Il importe que ces demandes soient faites le plus tôt possible car le retard d'une seule municipalité à faire sa voir ses intentions aurait pour résultat d'empêcher l'ouverture de toute une section de routes.

Le ministre de la Voirie compte donc que les conseils municipaux feront diligence et qu'ils ne risqueront pas ainsi de nuire à l'organisation des routes d'hiver.

Départ du "Duchess of Richmond"

Le paquebot *Duchess of Richmond*, part de Montréal aujourd'hui, sous le commandement du capitaine H.-A. Moore, à destination de Glasgow, Belfast et Liverpool.

Parmi les passagers qui embarqueront à son bord on remarque M. Stirling, ancien ministre et le R. P. E. Prevost, de Paris, supérieur général de la Fraternité Sacerdotale, qui sera accompagné de quatre membres de son ordre.

Le R. P. Séguin, curé de N.-Dame-de-Grâce

Saint-Hyacinthe, 6. (D.N.C.). — Nous apprenons de source officielle que le R. P. A.-M. Séguin, O.P., présentement assigné au couvent dominicain de Saint-Hyacinthe, serait incessamment nommé curé de Notre-Dame-de-Grâce, Montréal. Il remplacerait le R. P. Antonin Bissonnette, O.P., dont la santé laisse à désirer depuis quelque temps. Le Père Séguin n'est âgé que de 42 ans.

Départ du consul de Belgique

Le baron Ernest Kervyn de Meerendré, ministre de la Belgique au Canada, quittera Montréal pour rentrer en Belgique le 30 novembre prochain.

Bruxelles le nommera ministre plénipotentiaire dans un autre pays.

M. Maurice Heyne, consul de Belgique à Montréal, remplira ses fonctions temporairement, d'ici la nomination officielle de son successeur.

La gare centrale

Le comité échevinal qui s'occupe de promouvoir la reprise des travaux du Canadian National a rencontré hier après-midi les directeurs du chemin de fer intéressés. M. Goyette a exposé la situation et les représentants du C. N. se sont déclarés favorables au projet; ils ont seulement objecté qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires; il leur faudrait \$40,000,000. De retour à l'hôtel de ville le comité échevinal a décidé de faire des démarches auprès du cabinet fédéral pour obtenir ces \$40,000,000. M. Bray a fait part aux directeurs du C. N. du projet de voies souterraines pour éviter les voies élevées.

Vient de paraître

"Méthode pédagogique de l'Enseignement du Catéchisme" par M. l'abbé C.-E. Roy, doct. en théologie et philosophie. In-12, 348 pages. Editions Casternan, Tournai, Paris. Prix: \$1.25 franco.

A toutes les personnes qui s'intéressent, directement ou indirectement, à la formation religieuse des enfants: catéchistes des écoles ou des paroisses (prêtres, religieux, instituteurs ou laïcs) professeurs, signataires avec un tout particulier intérêt cette "Méthode pédagogique de l'Enseignement du Catéchisme" qui marquera, comme le dit S. Exc. Mgr l'Evêque de Gaspé, dans sa Préface, une étape importante dans l'histoire de notre enseignement catéchistique.

Partout on réclame un enseignement plus efficace du catéchisme et les exhortations des derniers papes ainsi que les instructions toutes récentes de la S. Congrégation des Sacraments donnent à cette question une gravité qu'il n'est plus permis d'ignorer, encore moins de nier.

Comment améliorer l'enseignement du Catéchisme et rendre la doctrine catholique plus assimilable à l'esprit de l'enfance, de la jeunesse, de la foule, pour qu'elle s'y grave et produise des convictions?

La méthode suivie jusqu'à pré-

La maison sans rivale pour la qualité et le prix.

J. R. JOLY
propriétaire
BELAIR 3126
255 est, rue Ste-Catherine
MONTREAL

"VARIETES LYRIQUES" MONUMENT NATIONAL VALSES de VIENNE

Opérette de Johann Strauss (père et fils)
Samedi et dimanche soir
DIRECTION: DAUNAS-GOULET
Prix des places: \$1.25 - \$1.00 - .85 - .60 (taxe incluse)
En vente MAINTENANT au Monument National. Tél.: Lancaster 4418

Le Tonique ZYMOPHOS

contient des glycérophates pour les nerfs et des enzymes pour la digestion

sent-elle bonne ou défectueuse? Doit-elle être conservée ou réformée? Et si elle doit être réformée, dans quel sens faut-il le faire? Problème actuel et pratique dont la solution, nous dit l'auteur, pour être adéquate, doit avoir pour fondements des principes philosophiques et des faits historiques solidement établis et systématiquement coordonnés.

L'ouvrage de M. l'abbé C.-E. Roy a pour but d'établir ces fondements et ce coordination.

Comme il a été approuvé, avec éloges, par de savants professeurs de l'Institut Pontifical International *Angelicum*, de Rome, il présente un cachet d'orthodoxie philosophique qui le pose devant un public sérieux.

En vente au Service de librairie du Devoir.

La Commission du salaire minimum

ET LES MAISONS DE GROS

Pour parfaire un travail commencé par l'assujettissement des magasins de détail à l'Ordonnance No 18, la Commission du Salaire minimum a décidé d'inclure le personnel féminin des magasins de gros, toutes catégories, à la même ordonnance.

Dans ce but, la Commission prie les négociants en gros de bien vouloir se faire représenter à une réunion préliminaire qui aura lieu lundi, 9 courant, à 2h. 30 de l'après-midi, en sa salle des conférences, située 89 est, rue Notre-Dame, à l'angle de la rue Saint-Gabriel.

Nous rappelons aux intéressés qu'à l'avenir l'ordonnance précitée s'appliquera indistinctement à toutes leurs employées, quelle que soit leur occupation, d'où la nécessité pour eux d'avoir un délégué à cette assemblée préliminaire.

H. LALONDE & FRÈRE

4800, AVE. du PARC

Près de l'ave. Mont Royal

Les plus grands spécialistes du tapis au Canada

CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 7 novembre 1936
De l'Oct. de la Toussaint, semid.

Lever du soleil, 6 h. 48.
Coucher de la lune, 4 h. 39.

Lever de la lune, 9 h. 2.
Pleine lune, le 25, à 11 h. 18m. du soir.

Premier quart, le 21, à 11 h. 23m. du soir.
Nouvelle lune, le 25, à 11 h. 18m. du soir.
Pleine lune, le 25, à 11 h. 18m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —
NUAGEUX ET DOUX. — PLUIE OU
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 45.
Même date l'an dernier 50.

Minimum aujourd'hui 35.
Même date l'an dernier 35.

BAROMETRE: 10 h. a.m. 30.35.

M.-R. de Meslé, 300-A St-Denis, Montréal.
Chiffres fournis par la Maison

Au comité des Comptes publics

M. Duplessis demande qu'on sévisse avec sévérité contre M. Valentine

Encore en voyage, l'ancien organisateur libéral écrit une lettre impertinente — La loi sera amendée, au besoin, pour faire respecter le comité — Menace d'arrestation

Enquête sur la conduite louche de certains employés du Trésor

QUEBEC, 6. (D.N.C.) — Le premier ministre a promis la tenue d'une enquête sur les employés du département du Trésor qui ont permis au chef de l'opposition de visiter les voûtes du Trésor depuis le début de l'enquête. M. Duplessis a aussi promis la destitution des coupables. Cela fut la conséquence d'une déclaration de M. Bouchard devant le comité des Comptes publics, cet avant-midi. M. Bouchard, au cours de la transgression de M. Vézina, déclara être allé dans les voûtes du Trésor. Il n'a pas voulu dire les noms des employés qui l'y conduisirent.

Québec, 6 (D. N. C.). — Au début de la séance du comité des Comptes publics ce matin, M. Alexandre Taché, député de Hull, a donné lecture de deux lettres, l'une de M. Elzéar Paul et l'autre de M. Jimmy Valentine.

M. Paul dit que "les accusations portées par M. Daigle sont fausses et mensongères. J'ai quitté ma place de comptable de mon propre gré, le 28 septembre dernier, afin de subir une intervention chirurgicale, et M. Armand Daigle m'a alors donné la certitude que je garderais ma position".

M. Taché lit ensuite la lettre suivante de M. Jimmy Valentine: "Je m'excuse de ne pouvoir être présent au comité, demain matin, étant obligé de m'absenter pour quelques jours."

"L'honorable premier ministre, à qui j'avais demandé l'autorisation de m'absenter et de partir hier soir, m'a prié d'attendre à aujourd'hui et comme les affaires passent avant la politique, j'ose croire que les membres du comité seraient étonnés et sauront m'attendre, car si j'ai bien compris le premier ministre, l'enquête doit durer et je ne saurais vous priver du plaisir de m'entendre."

M. Duplessis — C'est une nouvelle manifestation d'impertinence de la part d'un individu qui ne mérite aucune considération et qui n'en aura pas de la part du gouvernement. J'ai dit à M. Valentine d'être ici présent et il m'a répondu qu'il devait aller aux chutes Niagara. J'ai dit que son voyage ne m'intéressait pas. Sa lettre est un tissu de faussetés, d'impertinences que nous ne tolérerons pas. La seule chose vraie dans sa lettre c'est quand il dit que pour lui les affaires passent avant la politique. Mais les affaires de la province doivent passer avant celles de M. Valentine. Je demande au comité qu'il sévisse contre le témoin Valentine avec toute la sévérité et les pouvoirs que la loi donne au comité, même par l'incarcération du témoin, si nous en avons le droit. Si les pouvoirs du comité ne sont pas assez étendus, je proposerai moi-même une loi qui permettra au comité d'agir et de se faire respecter."

M. Casgrain — Il faut être raisonnable. M. Valentine était ici mardi, mercredi et hier, et vous ne l'avez pas interrogé. Vous ne pouvez exiger que les témoins restent ici des semaines et des semaines à attendre.

Le Comité ne se laissera pas mener

M. Duplessis. — Ce n'est pas M. Valentine ni les amis de M. Valentine qui vont mener le comité. Il est évident de voir comme les hommes de l'ordre nouveau, se constituent les protecteurs de l'ordre ancien et viennent se faire les défenseurs de témoins dont l'impertinence est une insulte contre le comité. Je veux que M. Valentine soit traité avec toute la sévérité que nous donnent la loi et les règlements, et si la loi n'est pas suffisante, j'en présenterai une moi-même pour que les témoins apprennent à respecter le comité et les représentants du peuple. Ce n'est pas aux témoins et encore moins à M. Valentine qu'il appartient de diriger la marche de la procédure, malgré la grande sympathie que le député de la Rivière-du-Loup manifeste envers M. Valentine.

M. Casgrain. — Je n'attache pas plus d'importance à la personne de M. Valentine qu'à celle des autres témoins, mais je prétends qu'il faut être raisonnable pour les témoins. Ce n'est pas juste de garder ainsi les témoins indéfiniment. Ils ont aussi leurs affaires à conduire. M. Duplessis. — Si le député de la Rivière-du-Loup attache plus d'importance aux affaires des témoins Valentine qu'aux affaires de la province, ce n'est pas le sentiment du comité. Lors de la dernière enquête nous avons eu besoin de M. Valentine et il était absent pour des raisons que nous connaissons. Les témoins resteront ici tout le temps que le comité jugera à propos.

M. Casgrain. — Mais c'est une question de justice pour tous les témoins et pas seulement pour M. Valentine. On ne peut pas demander que ces gens-là restent indéfiniment.

M. Duplessis. — Nous sommes en session, et j'ai dit que l'enquête durera tout le temps qu'il faudra, même s'il faut prendre quatre ans, même dix ans. Les témoins vont rester ici tant que nous aurons besoin d'eux.

M. Casgrain. — Il faut être raisonnable pour les témoins. Ces gens ont leurs affaires.

M. Marier — Si M. Valentine voulait s'absenter, il avait le droit de le demander au comité hier. Il ne l'a pas fait et, au lieu de cela, a envoyé une lettre impertinente.

Les démocrates font des gains au Congrès

Washington, 6. — Le président Roosevelt, à son arrivée dans la capitale aujourd'hui, a été l'objet d'une réception triomphale.

Le vote populaire lui donne une majorité de près de 10 millions de voix, soit Roosevelt 25,909,546, Landon 16,049,201; il reste à venir les rapports de 12,000 districts électoraux.

Les partis s'allieront comme suit à la réouverture du Congrès, le 5 janvier:

SENAT	1936	Avant
Démocrates	75	69
Républicains	17	23
Fermiers-Ouv.	2	2
Progressistes	1	1
Indépendant	1	0
Vavant	0	1

Chambre des Représentants	1936	Avant
Démocrates	334	421
Républicains	89	104
Progressistes	7	7
Fermiers-Ouv.	3	3

Les gains des démocrates sur la chambre précédente sont de 5 sénateurs et 13 représentants.

A l'élection des 33 sièges de gouverneurs des Etats, les démocrates en ont remporté 26. La conquête d'un 27ième siège, celui de l'Iowa où Nels K. Kraschel, démocrate, est en avance, portera à 38 le nombre des gouverneurs démocrates.

Dans les milieux officiels on dit fort possible que le président soit présent à l'ouverture de la conférence de paix pan-américaine qui s'ouvrira à Buenos Ayres le 1er décembre.

Deux religieuses décorées

M. J. R. Innes, représentant honoraire de la *Humane Association of Montreal*, a déclaré qu'on allait remettre deux médailles de bronze aux RR. SS. Saint-Alphonse du Sacre-Coeur et Sainte-Claire-de-Remi, de la Congrégation de Notre-Dame, pour la façon héroïque dont ces deux religieuses se sont comportées en sauvant la vie des élèves dont elles avaient la garde lors de l'incendie de Villa-Maria, le 12 février dernier.

Cette cérémonie se déroulera dimanche après-midi, à cinq heures, au couvent du boulevard Décarie. M. John-T. Hackett présentera les deux médailles.

Feu M. Albéric Gélinas

M. Albéric Gélinas, ancien maire de la Pointe-aux-Trembles et ancien associé de la maison Boivin et Wilson, est mort il y a quelques heures, à l'âge de 62 ans. M. Gélinas s'était retiré des affaires il y a quelques années à cause de sa santé.

Né à Yamachiche d'Antoine-Elie Gélinas et d'Éveline Bellemare, M. Gélinas fit ses études à Yamachiche et au Mont Saint-Louis. Il entra immédiatement au service de la maison Monaghan et Boivin, devenue plus tard la maison Boivin et Wilson. M. Gélinas était un grand propriétaire de la Pointe-aux-Trembles et il a travaillé au bien-être de ce coin de l'île de Montréal, non seulement pendant qu'il fut maire, mais avant comme tel. Lui survivent, sa femme, Catherine MacDonnell; six enfants, Berthe (Mme Henri Plessis-Bélair), Yvonne (Mme Alexandre Grothé), Noëlla (Mme Albert Berthiaume), Albéric, Jean et Paul; deux frères, Edmond, industriel, et Joachim, avocat; quatre sœurs, Mme Vve Arthur Ferron et Mme Vve Alfred Ferron, de Grand'Mère, et Mlle Angélique et Eva.

Les funérailles auront lieu lundi matin à 9 heures, à la Pointe-aux-Trembles.

Le Devoir offre à la famille en deuil ses sympathies.

Le mariage de Juliana

Amsterdam, 6 (A.P.) — On annonce officiellement pour le 7 janvier le mariage de la princesse Juliana, héritière de la couronne des Pays-Bas, au prince allemand Bernhard Zu Lippe-Biesterfeld.

Le bill de la Palestre

Québec, 6. (D.N.C.) — On a distribué ce matin le bill "Auger" qui autorise la ville de Montréal à accorder un octroi de deux cent vingt-cinq mille dollars à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française. Voici le texte du bill.

"1. — La cité de Montréal est autorisée à accorder, par résolution de son conseil sur rapport du comité exécutif, à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française un octroi de deux cent vingt-cinq mille dollars payable à raison de douze mille cinq cents dollars par année, pendant vingt ans, à compter du premier mai 1937, et à passer avec cette association tout contrat qu'elle jugera opportun pour cette fin.

Les montants que cette cité paiera ainsi annuellement devront être portés chaque année au budget ordinaire."

L'heure du Concert Symphonique

Le concert de ce soir de l'Orchestre Symphonique commencera à 9 h. 30 très précises pour accommoder les souscripteurs qui s'étaient déjà engagés vis-à-vis l'organisation du souper des SS. de la Providence.

Les billets qui restent seront mis en vente au guichet de la salle du Plateau à 7 h. 30.

Terreur rouge à Madrid

La censure sévit — Pillage systématique à travers la capitale — Des femmes au front — Les nationaux victorieux sur plusieurs points

L'Associated Press annonce qu'elle a reçu de Madrid aujourd'hui une dépêche que la censure a beaucoup raturée et qui annonce avec "circonspection" que de nombreux miliciens accomplissent dans la capitale "un excessif devoir de garde" et qui ajoute qu'il y a moins de personnes dans les rues. L'agence déclare que la censure a refusé à l'auteur de la dépêche d'envoyer toute information de nature à faire comprendre ce que signifient les mots "excessif devoir de garde". Mais,

fait-elle observer, des dépêches reçues de Madrid avant celle-là donnaient à entendre qu'on craint qu'une "terreur rouge" n'éclate dès qu'il sera évident que la ville ne peut pas ne pas se rendre.

Il y a plusieurs heures, des dépêches donnaient à entendre qu'un "pillage systématique" sévissait à Madrid.

La partie de la dépêche en question, que la censure madrilène semble avoir laissée tout à fait intacte, annonce que des centaines de fem-

mes de la capitale, répondant à un appel du "gouvernement", ont pris les armes contre les nationaux.

Plus tard, l'Associated Press a reçu une dépêche annonçant que des batteries blanches lançaient des obus "au cœur de Madrid". Puis, une autre dépêche a apporté une correction: les blancs ne bombardaient pas le centre de Madrid mais seulement le pourtour (où les rouges ont des retranchements).

Les nationaux, annonce-t-on de Séville, ont remporté récemment plusieurs victoires autour de Madrid, malgré les chars de combat soviétiques et la présence d'officiers soviétiques chez l'ennemi.

Au fil du fil

Tunis, 6. — A l'occasion de son 75e anniversaire, M. le sénateur Raoul Dandurand était l'hôte à déjeuner officiel ici mercredi, par M. Carteron, ancien consul de France à Tunis.

Y assistaient, M. Guillon, résident général; M. Jean Désy, et plusieurs hauts-fonctionnaires de la régence de Tunis.

Paris, 6. — Le musée du Petit Palais a organisé une exposition des oeuvres du peintre Jean Bacheuil mort à 27 ans dans le naufrage du *Pourquoi Pas?* de Charcol. Il s'était engagé dans une expédition polaire antérieure comme simple matelot.

Turin, 6. — Le sénateur Riccardo Bianchi, 82 ans, organisateur des communications au cours de la grande guerre, a succombé hier, à une longue maladie.

Moose Jaw, Sask., 6. — Mlle Lydia Gruchy, a été ordonnée ministre du culte de la United Church, hier soir. Le nouveau pasteur, première femme élevée à cette dignité, est âgée de 41 ans et native d'Assiniboia, France. Elle est venue au Canada avec sa famille en 1913; elle sera assistée du ministre de l'église St. Andrews.

Tokyo, 6. — Le Japon célèbre l'achèvement au coût de 10 millions de dollars, de son nouvel édifice du Parlement, commencé il y a 17 ans.

Moscou, 6. — Joseph Stalin, secrétaire général du parti communiste, a fait une de ses rares apparitions publiques, à un banquet donné en l'honneur du premier ministre Amora, de la Mongolie.

Le roi Edouard VIII viendra au Canada

Québec, 6. (C.P.) — Sa Majesté le roi Edouard VIII sera le premier monarque britannique régnant à visiter le Canada l'été prochain, selon ce qu'a laissé entendre le premier ministre du Canada, en causant avec les journalistes à bord de l'*Empress of Britain*, pendant le trajet de la Pointe-aux-Trembles. Le roi, en effet, se propose de visiter le Canada peu après les fêtes de son couronnement. On croit qu'il viendra ici après sa visite aux Indes. C'est la première indication officielle de la visite projetée du roi au Canada l'an prochain.

Boulevard enlisé

La base de pierre posée en 1933 pour la construction du boulevard Perilliers est en partie disparue. Lorsque les ingénieurs sont allés inspecter l'état de la route, ils ont constaté que deux sections qui traversent un terrain marécageux, une longueur de plus d'un mille et demi, se sont perdues dans le sol. M. Blanchard a déclaré qu'il ne reste pas grand-chose de la route de 1933, ce travail prendra donc plus de temps que les autres routes du programme, car il faudra reprendre l'excavation et mettre plus de pierre.

Accord anglo-italien conclu

Rome, 6 (P.A.) — Le comte Ciano, ministre des affaires étrangères, et sir Eric Drummond, ambassadeur de Grande-Bretagne en Italie, signeront, ce soir, un accord commercial de reprise des relations économiques anglo-italiennes, rompues par les sanctions. C'est le fruit de longues négociations.

M. de Monléon à Montréal et à Toronto

M. Jacques de Monléon, professeur à l'Institut catholique de Paris, assistant de M. Jacques Maritain, a quitté Montréal pour Toronto immédiatement après sa conférence sur "La nature de l'art d'après les artistes" prononcée à l'Université de Montréal sous les auspices de l'Acfas et sous la présidence de M. Antonio Barbeau, président de la société de philosophie de Montréal.

M. de Monléon ne séjournera pas longtemps à Toronto car il doit s'embarquer dès samedi après-midi à bord de l'*Empress of Britain* pour rentrer en France. Le professeur de l'Institut catholique vient de faire un séjour à Québec où il a prononcé une série de conférences publiques.

On apprend, en outre, ce matin, que M. Jacques Maritain, célèbre philosophe catholique, sera de nouveau au Canada au mois de mars et fera des conférences publiques à Montréal et à Québec.

Eliane St-Pierre aurait été tuée à Montréal même

La police a reçu certaines déclarations au sujet de la disparition de Mlle Eliane St-Pierre qui la confirment dans son hypothèse que la jeune fille a été assassinée.

Hier les détectives et les policiers ont fouillé les bois dans le voisinage de St-Eustache. Aujourd'hui les recherches se poursuivraient activement à Montréal même où la jeune fille aurait été tuée et assassinée, d'après une information que la Sûreté aurait reçue aux quartiers généraux.

Henri-Emile Fissiault est toujours détenu comme témoin important dans cette cause. Il n'a pas encore fait de déclaration.

Le Canada ne s'est engagé à rien

Défense du Canada et défense de l'Empire — Déclaration de M. King à son retour d'Europe

Québec, 6. (C.P.) — Les nouvelles disant que le Canada projette un vaste programme de défense sont de nature à induire les gens en erreur, a déclaré le premier ministre, M. King, aux journalistes qui ont causé avec lui à bord de l'*Empress of Britain*, entre la Pointe-aux-Trembles et Québec. M. King revient de Genève, de Paris et de Londres. Il sera à Ottawa à midi.

Le premier ministre a dit que les problèmes de défense ont été discutés à Londres d'une façon générale, mais que la défense du Canada, ou la défense de l'Empire, n'a pas été discutée comme telle.

"Le Canada, a ajouté M. King, ne s'est engagé à rien".

M. King dit qu'il revient au pays convaincu que chaque nation devrait se mêler de ses propres affaires, tout en faisant tendre ses efforts vers la paix, dont l'avenir semble maintenant meilleur.

Le gouvernement canadien s'intéresse à toutes les phases de la vie internationale, a déclaré le premier ministre. La défense du pays, qui est un des aspects de la vie nationale, a été discutée à fond avant son départ pour Genève.

M. King dit encore qu'il est convaincu que la Société des Nations accomplit une oeuvre de grande importance et qu'elle va tenter de se rallier toutes les nations.

M. King semble en parfaite santé. Il est heureux d'être de retour.

Comité consultatif féminin

Ottawa, 6. (P.C.) — M. Norman Rogers, ministre du travail, annonce la composition du comité consultatif féminin de la Commission nationale de placement: Mme Maurice Cormier, de Montréal; Mme L.-G. Ferguson, de Westville, en Nouvelle-Ecosse; Mlle Ruth Low, de Kitchener, en Ontario; Mme Walter Lindall, de Winnipeg; et Mme Angus J. Currie, en Saskatchewan.

Ce comité fera une étude du chômage chez les femmes et les jeunes filles sur le plan national. Il aura sous peu un entretien avec Mme M. Sutherland, membre de la Commission de placement. Mme Sutherland représentera la Colombie anglaise dans le comité consultatif, en même temps que toutes les femmes du Canada à la Commission.

Madame Maurice Cormier est diplômée du cours des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame à Montréal. Depuis son mariage, elle a fait partie de plusieurs sociétés charitables et celles qui s'occupent d'oeuvres sociales chez les Canadiens français de Montréal.

L'affaire Cohen

On répétait ce matin au palais qu'on s'adresserait au procureur général pour envoyer Julius Cohen subir aux Assises son procès sur l'accusation d'avoir mis criminellement le feu à son établissement, le 17 août dernier.

On sait que Cohen a opté lundi dernier pour un procès sommaire dans cette cause. On ferait cette demande au procureur général parce que différentes intrigues se sont nouées autour de cette affaire.

Le cardinal Pacelli retourne à Rome

New-York, 6. (Spécial au Devoir) — Son Eminence le cardinal Eugenio Pacelli, le premier secrétaire d'Etat du Vatican à visiter les Etats-Unis, se rembarque demain pour l'Italie, à bord du paquebot *Conte di Savoia*.

REVOLTE A MADRID

Lisbonne, 6. (S.P.A.) — D'après des informations reçues à la frontière portugaise aujourd'hui, une révolte a éclaté à Madrid et ce sont les gardes civils et les troupes d'assaut qui l'ont commencée. Mais on n'a pas pu faire confirmer les informations en question.

LES CONCERTS

André Mathieu

Le gouvernement de la province a fait, en accordant une bourse à André Mathieu, non seulement un geste généreux, mais il a posé un acte qui rapportera en dividendes artistiques.

Voici un enfant qui, chose exceptionnelle chez nous, est arrivé, à sept ans, à un degré de musicalité que d'autres n'acquiescent guère avant quinze ou seize ans, si même ils y parviennent. André Mathieu est parti ce matin, plus riche encore d'une bourse de \$150 que le Conseil LaFontaine des Chevaliers de Colomb lui a remise hier soir. Qu'il sache profiter, dans ses études à Paris, de la générosité du gouvernement et du Conseil, on ne peut en douter, car l'ambition de son père d'en faire un grand musicien et d'en faire un grand artiste, l'enfant ne peut qu'aboutir au succès.

Voilà ce à quoi je songeais hier soir, pendant son concert dans la salle des Chevaliers de Colomb.

Son programme ajoutait du Bach et du Debussy à ses petites compositions: les trois Etudes, le Concertino, dans la Nuit, dans le *Sauvage*, *Tombeau*, *Procession d'Éléphants*, les *Abelles piquantes*, *Valse pour enfants*, les *Cloches*, *Marche Funèbre*, les *Gras Chars*. Ce n'est pas tant la manière dont il a joué ces pièces, que l'imagination, si bien réglée déjà qu'il y a mise, qu'il faut admirer. Invention mélodique, rythmes solides et cet extraordinaire sens de l'observation qu'il possède, tout y est contenu pour qu'on augure un très bel avenir. M. Wilfrid Pelletier a déjà dit que la qualification de prodige qu'on a accolée à son nom n'a rien d'exagérée; et qui niera qu'il ne s'y connaisse?

Bon voyage, petit André, et puisse-tu revenir grand artiste!

Frédéric PELLETIER

Pour humaniser la guerre sous-marine

Londres, 6. (P.A.) — Cinq puissances ont signé aujourd'hui un protocole en vue d'humaniser la guerre sous-marine. On y prohibe de couler un navire marchand tant que l'équipage et les passagers ne seront pas en sûreté. Les signataires sont: La Grande-Bretagne, le Canada, la France, l'Italie et les Etats-Unis.

Exportations de métaux

Les exportations d'aluminium canadien sont évaluées à \$1,835,000 en septembre, contre \$367,000 en septembre l'an dernier. Le Royaume-Uni fut notre principal acheteur suivi par le Japon, les Etats-Unis et l'Inde britannique. Les exportations de cuivre ont monté de \$2,636,000 à \$3,107,000 avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Suède et la France comme nos principaux clients. L'or brut était évalué à \$542,499 contre \$524,502 provenant surtout des Etats-Unis. Un plus fort volume de plomb fut exporté: une valeur de \$952,000 comparée à \$566,000. Les exportations de nickel se chiffraient à \$3,821,000 contre \$3,676,000, principalement des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la Norvège, des Pays-Bas, du Japon et de l'Italie.

"C'est pour la vie"

Par PIERRE GOUDRON

Beau volume in-8o couronné de 224 pages.

L'auteur de nombreux romans dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie française, et qui a obtenu le premier des Prix d'Académie pour l'ensemble de son oeuvre, vient de publier un nouvel ouvrage qui sera beaucoup lu.

C'est la tragique et trop fréquente histoire d'une jeune femme que l'attrait du luxe a décidé à un mariage d'argent. Déçue, elle s'imagine que l'Eglise "annulera" ce mariage. Puis découvrant que cela est impossible, elle est, comme tant d'autres, tentée de recourir au divorce.

Comment se dénouera ce drame de conscience? Qui triomphera, le désir de "refaire sa vie" ou la foi restée vivante en cette âme de Bretonne, émue par le retour au pays natal?

Au comptoir ou par la poste \$75. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonez HArbour 1241*.



Directrice : Germaine BERNIER

L'adieu à la vieille maison

Chère amie, Demain, la vente à l'enchère, le vulgaire encan, aura décidé du sort des dernières reliques de mes vieux parents. Tu sais ce que mon cœur doit sentir, ce soir, et c'est à toi que je veux raconter mes découvertes.

Depuis cinq générations, le propriétaire de ces cent quarante arpents de terre a toujours porté le même nom sans y ajouter, sans y retrancher une particule. Nom porté avec honneur, sans souillure et sans éclat; nom honorable de catholique et de patriote canadien-français, qui a applaudi les Patriotes, les Mercier et les Laurier; nom qui a donné de nombreux enfants à la terre, à la loi, à la médecine et aux arts. Nom qui a un représentant à l'autel, et deux religieuses dans les missions; nom qui finira avec moi, puisque je suis la dernière descendante et que je n'ai jamais voulu changer de nom.

La paroisse de X... n'était pas défrichée quand mes ancêtres arrivèrent dans cette campagne éloignée. Les chemins étaient des sentiers étroits conduisant au moulin à farine et étaient formés de gros billots jetés à la hâte sur les savanes et les ruisseaux.

Que ferais-je de leur héritage? Maison, grange, litière, tout a été abandonné pendant les malheurs qui ont précédé les décès de mes parents bien-aimés. Tout a besoin de réparations que je ne me sens ni la force, ni le courage d'entreprendre. Que faire, seule en ce foyer? J'ai vendu la terre et je donnerai demain ce qui ne sera pas apprécié.

Me croiras-tu? J'ai fait dix fois le tour de tous les coins avant de me décider à choisir ce que je devais sacrifier; à retourner les mêmes objets j'ai retourné tous mes sentiments, et je me sens une âme de fer et un cœur de bois pour affronter la vente et faire subir à mes antiquités les derniers outrages. Prie pour moi que je sois brave jusqu'au bout.

Te rappelles-tu le fameux grenier où nous avons tant joué ensemble pendant nos vacances? Je te reviens encore dans tes costumes bizarres empruntés au coffre de grand-mère quand tu organisais des séances à un sou ou à deux épingles comme prix d'entrée!

Dans ce grenier, rien n'a été changé depuis trente ans; combien de vieilleries entassées là, que je n'ose ni donner, ni brûler. Tu tirais de voir l'ensemble de mes sélections; moi, j'ai pour ne pas pleurer... tant de souvenirs se rattachent à ces choses.

L'ancien métier à pédales détrôné par un plus récent modèle, le dévidoir, les lames, le rouet qui a servi à toutes les générations. J'y ai filé moi-même les dernières toisons de mes brebis; je garde la laine pour tricoter des bas chauds à tes deux petits trésors que j'ai bien hâte de revoir. Ce rouet qui a chanté du matin au soir dans notre foyer, faut-il le sacrifier aussi? Si j'avais un autre "chez nous", je l'aurais gardé pour le "coin du feu", c'est si joli, un rouet.

Dans le "cabanon" où tu cachais tes bonbons, j'ai trouvé les anciens ballons que nous trouvions si drôles, deux "tuyaux de castor", un chapeau de dame âgée avec aigrette; une robe garnie de paillettes et un manteau de crêpe — le pied d'un petit berceau et le bras de ma dernière poupée.

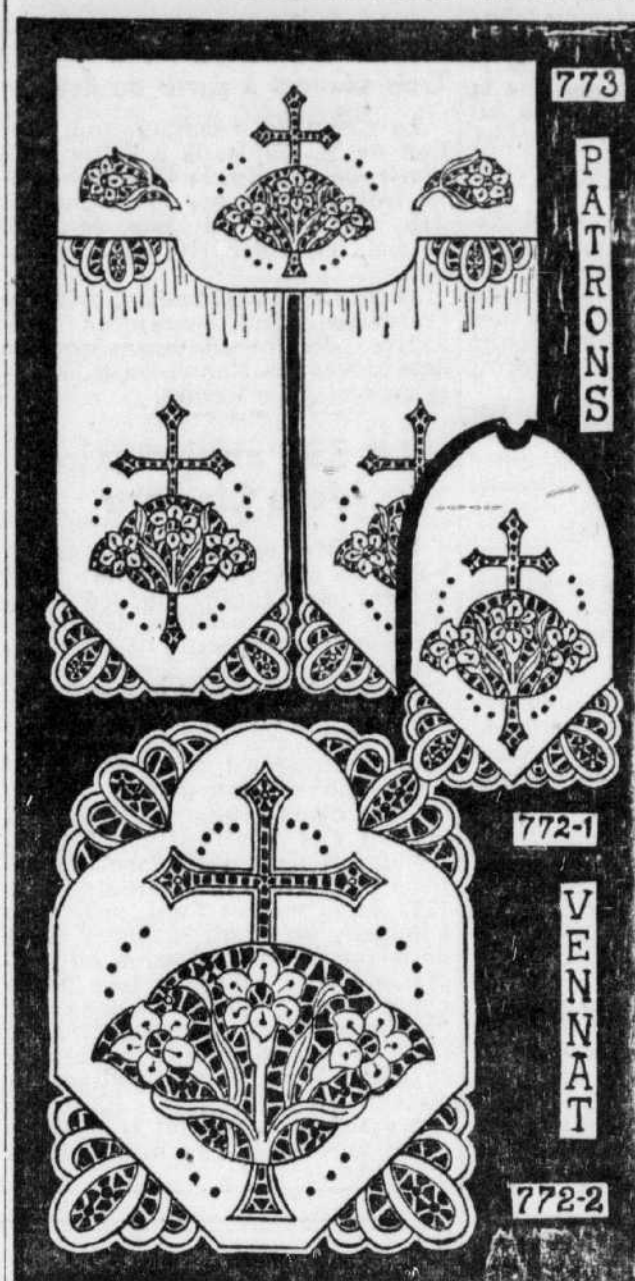
La luche est encore là; il n'y a plus rien dedans; les derniers couvre-lits en indienne à carreaux et les contre-pointes ont fini avec la quatrième génération.

Le broyer à lin, encore solide, le "banc d'essais", les chaises usées, carrées, sont pêle-mêle avec les vieilles horloges et les jarres de grès à demi-fêlées.

A une poutre, un naquet d'étonne, un peu de chanvre dont on tirait le fil... ce fil qui entrecroise la vie humaine du berceau à la tombe — une touffe de baume, source de médicaments pour les enfants mal en train ou fiévreux.

Un couteau de charrier, tout en bois franc, deux moules à chandelle à deux et à six branches; un peu de vaisselle; le pot à lait qui a 200 ans qui fut donné par une princesse à notre arrière-grand-mère et qui

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



No 772-1. Voile de Ciboire; 2 voile d'ostensoir, chacun à tracer 20c, perforé 50c, au fer chaud 35c chacun. Etampé sur belle toile fine deux qualité 75c ou 90c. Coton à broder 30c. No 773, voile de tabernacle 15 x 21 pcs sur toile fine 95c ou \$1.35. Coton à broder 30c. Patron à tracer 20c, perforé 50c, au fer chaud 35c. Circulaire religieuse 5c; circulaire de baptême, 5c; circulaire de nappes, 5c.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbres-poste en même temps que la commande.

VENDREDI, 6 NOVEMBRE 1936

Ci-inclus.....pour patrons Nos.....
Nom.....
Adresse.....

avait été apporté de France.

J'ai trouvé une relique; la soupière de Mgr de Saint-Vallier, donnée à une parente l'année du grand feu de la ville de Québec. Elle est en faïence bleue; le dessin représente Don Guichotte.

Dans le salon, le vitel orgue est dans le même coin ainsi que le sofa à bascule; sur le mur, les peintures, travaux de ma jeunesse, ont encore les mêmes cadres et la même place. Mon panier de roses, mon livre ouvert, mon coin de Venise; qu'en ferais-je? J'ai passé d'adorables heures à mon chevalet; tu adorais la peinture mais tu ne voulais jamais me laisser travailler autant que je l'aurais voulu. Les joies comme les tristesses du passé se rattachent à ces ouvrages avec plus d'intensité pendant que je les regarde ce soir, pour la dernière fois.

Ces peintures! J'y ai mis toute mon âme d'artiste! Retrouverais-je jamais l'inspiration de mon enfance heureuse? Chaque chose a son heure, chaque heure ses inspirations et la vie nous transforme à chaque instant.

J'ai peint les roses, la plus belle et la plus suave de toutes les fleurs quand l'amour et l'amitié rayonnent dans ma vie; plus tard, j'ai dessiné des lys pour nos fiançailles, des lilas, parce qu'il les aimait, des œillets pour sa fête et des pensées pendant mon deuil.

Après le départ du seul être que j'aie beaucoup aimé, j'ai délaissé mes pinceaux et je n'ai jamais recommencé. Les pensées font songer à ces parfums faits pour la solitude, pour le calme des champs et l'ombrage des bois.

Te souviens-tu encore du parterre où je puisais mes sujets? Les roses et les pensées embaumaient l'ancien

foyer près du verger, du rucher et du jardin.

Je n'ai jamais revu de plus belles fleurs ni de plus beaux parterres. Ce soir, j'en aurai guère le temps de dormir; je dois bien préparer mes colis pour empêcher des embêtements pour demain.

Je te montrerai, à mon retour, les petites reliques, et les anciennes photographies de mes deux. Embrasse les petits enfants pour moi et crois-moi, toujours, ta vieille "Old Pal", ALICE

Appel des petits abandonnés

"Ce que vous faites au moindre de ces petits, c'est à Moi-même que vous le faites." (Paroles de Notre-Seigneur)

A NOS CHARITABLES AMIS

Vous à qui Dieu donna la richesse, Ecoutez la prière des petits délaissés: Vous qui comprenez leur détresse, A leur secours, venez, venez....

Encore quelques jours, et à votre porte un léger coup de sonnette vous appellera doucement. Puis le facteur, toujours fidèle, déposera entre vos mains le courrier où se sont glissées les mignonnes enveloppes bien connues, vous apportant le bonjour plein de sourire des chers tout-petits de la "Crèche" qui viennent, confiants, frapper à la porte de votre cœur.

Resterez-vous insensibles à leur touchante et naïve supplication? Pauvres petits, ils rayonnent déjà la joie dans leurs limbes prunelles! Qui donc sèmera près d'eux le bonheur en laissant tomber dans le "gentil petit bas de Noël" les sous qui apporteront un rayon

dans leur berceau désert. Ils espèrent eux aussi la venue de Jésus, ils ont soif des sereines consolations, vont-ils être privés des joies pures du cher Noël? Oh non!... car ils comptent sur votre bonté compatissante pour faire rayonner leurs fronts innocents et illuminer leur candide regard d'une joie angélique.

Soyez généreux comme par le passé, sachant que cette oeuvre de charité vous vaudra une récompense magnifique et éternelle. "Un verre d'eau donné en mon Nom ne restera pas sans récompense", a dit encore Notre-Seigneur.

Oh! versez, oh! versez l'obole béni et méritoire qui séchera les larmes des petits malheureux. Ce serait si triste et si cruel de voir venir "vide" le coquet et blanc petit voyageur.

Merci, merci anticipé, et que Dieu vous rende tout bienfait!

Tout envoi quel qu'il soit sera reçu avec reconnaissance par "Marius" et les Religieuses de la Miséricorde, à l'adresse suivante: Réverende Soeur Supérieure, 890, est, rue Dorchester, Montréal.

A propos d'hérédité et de souffrance

Peut-on nier l'influence physique et morale de nos aïeux et par conséquent de nous-mêmes qui sommes les aïeux de demain sur nos descendants?

Je me souviens d'une religieuse âgée d'environ cinquante ans et sur le teint de laquelle je m'extasiai.

Fraîche, gaie, vivante, allante, elle respirait santé et sérénité. "On voit bien que vous n'avez pas de soucis, lui dis-je, comme conclusion à mon observation."

"Oh! Madame, vous ne vous doutez pas de ce qu'une religieuse peut souffrir physiquement et moralement."

Je croyais que vous ne vous faisiez pas de bile et que les teints jaunes ou fanés, plaques jaunes ou rouges, venant du foie ou de l'intestin étaient souvent le résultat des inquiétudes des gens du monde ou du surmenage des travailleurs.

Mais, Madame, me répondit-elle, ma mère, ma grand-mère et, paraît-il, mon arrière-grand-mère étaient fraîches comme une rose. Et gaies et aimables et charitables et toujours de belle humeur. Et pourtant elles en ont eu des soucis! Et du mal dans la lutte pour la vie. Seulement...

— Seulement? — Oh! Madame, je dis ça... je ne compare pas... c'étaient des gens de bien. D'une vertu!... Et du côté de mon père aussi. La vertu, Madame, pendant des générations, il faut croire que ça vous fait une santé. Un bon caractère! Une belle humeur! Que l'on passe au sursis. Ça n'empêche pas les misères, les épreuves; mais on arrive à les dominer à l'aide du "fond". Du fond que l'on a reçu ajouté à celui que l'on acquiert tous les jours. Allez, Madame, il n'y aurait pas de vrai mal si on savait le supporter. Car qui sait le comprendre et l'endurer le change vite en "Bien".

— Oui... je sais... la "Bonne Souffrance... de François Coppée". Il avait commencé par "la trouver mauvaise!" — Il l'a transformée, purifiée, élevée. Elle a éclairé, illuminé ses dernières années. Et il a remercié Dieu de l'avoir éprouvé.

Voilà comment le bien peut résulter d'un mal.

Comment soigner nos enfants

PAR LA DOCTRESSE CHAMPENDAL

Petit manuel des mamans, extrêmement pratique et très bien fait, dans lequel il est facile de se renseigner rapidement. L'hygiène, l'alimentation, les maladies infantiles et leur traitement, les recettes alimentaires, pour les tout petits et les adolescents, les soins d'urgence en cas d'accidents forment les sujets des principaux chapitres.

Volume indispensable à la bibliothèque familiale. En vente au Service de Librairie du Devoir au prix de .75s.

JE ME SENS TRÈS BIEN TOUS LES JOURS.



ETES-VOUS faible et nerveuse? Les "maux féminins" vous agacent-ils? Prenez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. M. M. e Mary Ozupka, de Fedora, Alta., dit: "Je souffrais de douleurs et d'épuisement. Depuis que j'ai pris le remède de Lydia E. Pinkham, je me sens beaucoup plus forte. Je ne me sens plus fatiguée." Faites-vous soulager par ce remède.

Essayez le COMPOSÉ VÉGÉTAL de Lydia E. Pinkham

Les bonnes recettes

OEUF AUX POINTES D'ASPERGES

Couper de petites asperges en petits pois, les faire cuire un quart d'heure à l'eau bouillante, les mettre dans une casserole avec un bouquet de persil, ciboule, thym, laurier, un bon morceau de beurre, ajouter une pincée de farine; mouiller avec un peu d'eau, sel, poivre et un morceau de sucre. La cuisson faite et toute la sauce absorbée, mettre les asperges en retirant le bouquet garni dans le fond du plat que l'on servira; casser les oeufs dessus, que l'on assaisonnait de sel, gros poivre et un peu de muscade; faire cuire sur feu doux, servir les jaunes mollets.

OEUF AUX TOPINAMBOURS

Beurrer un plat sur lequel on couche une nappe de purée de topinambours; casser les oeufs dessus, faire cuire à feu doux et couvrir d'une béchamel au fromage ou d'une sauce au curry.

OEUF AUX ARTICHAUTS

Faire cuire des artichauts dans l'eau bouillante et salée; enlever feuilles et foin, remplir les fonds d'une rondelle de saucisson ou d'un morceau de mortadelle, dresser le tout dans un plat beurré, casser les oeufs dessus, mettre au four, laisser refroidir et couvrir d'une mayonnaise à la moutarde.

OEUF AU THON

Faire durcir les oeufs que l'on coupera en morceaux dans le sens de la longueur; piler les jaunes avec de la mie de pain mouillée dans du lait, des champignons italiens, des noisettes et des fines herbes, remplir les moitiés de blanc avec cette farce. Laisser refroidir et les servir en couronne autour de morceaux de thon mariné. Il faut à peu près la valeur d'une boîte. Couvrir de mayonnaise à la moutarde.

Conférence de Michelle LeNormand

Le 17 novembre, sous les auspices de la Société d'étude et de conférences, Michelle LeNormand, collaboratrice au Devoir et auteur apprécié, donnera une conférence sur les "Joies de l'esprit".



JE L'AIME AUSSI AVEC DU LAIT FROID POUR LE DEJEUNER

AVEC DES FRUITS, IL FAIT UN LUNCH SPLENDIDE

EATON

"COTTAGE SWEETS"



Chocolats et bonbons

faits dans notre propre confiserie, à la main. Fruits succulents, noix de toutes sortes, crèmes à toutes les essences, sucre dur, caramels recouverts de chocolat au lait ou de chocolat foncé. Petits chocolats... grande variété!

1 lb. .60

2 lbs et plus .50 lb.

T. EATON & Co. MONTREAL

Echos de la mode

Le mouvement de tunique se manifeste dans la plupart des nouvelles collections, aussi bien pour le jour que pour le soir; ce sont soit des basques en forme, soit des basques ornées de groupes de plis, ou entièrement plissées.

Les manteaux sont très divers: certains ont une tendance marquée pour la ligne droite et enveloppante, d'autres, au contraire, présentent des jupes à godets.

On note ici et là beaucoup d'incrustations. Ces incrustations se font souvent en velours sur lainages. Si quelquefois les "ton-sur-ton" font très chic, les tons opposés sont davantage au goût du jour.

Le castor, l'astrakan et la loutre, sont les fourrures classiques et pratiques que l'on rencontre sur beaucoup de modèles de jour et de sport.

Les encolures, pour la journée, sont assez montantes, froncées, drapées et parfois complètes de cravates-écharpes exécutées en deux tons, ou mi-partie tissu, mi-partie fourrure.

Les franges réapparaissent sur certaines robes du soir. Elles se font en soie, en argent, en paillettes, en cellophane...

FAITS ET GLANES

La Rente française. — C'est François Ier qui créa la Rente française en instituant, par édit royal du 22 septembre 1522, les Rentes sur l'hôtel de ville de Paris.

Auberge et cabaret. — Auberge vient du vieux mot français alberger, qui signifie: héberger. Quant à cabaret, dont l'origine est douteuse, certains lui donnent pour étymologie les mots celtiques cab (qui voulait dire tête) et arel (qui signifiait bélière). Le premier de ces cabarets aurait été ainsi nommé, en Bretagne, à cause de son enseigne représentant une tête de bœuf.

Malade comme un chien. — Cette locution est la traduction d'une locution anglaise: as sick as a dog. "Sick", ici, a le sens très fort, et très précis de "atteint de nausée". Elle s'explique par la facilité avec laquelle le chien éprouve le mal de

mer, et aussi le mal de l'air. Ceux qui ont fait venir par avions d'Angleterre certains petits fox à la mode savent que les malheureuses bêtes sont, à l'arrivée, dans un état lamentable, qui nécessite presque toujours l'intervention du vétérinaire.

La vie pratique

Huile à polir les meubles. — Deux cuillères d'huile d'olive, quatre cuillères de vinaigre faible, trois d'essence de térébenthine. Bien mélanger à l'aide d'un pinceau dur, nettoyer les moulures des meubles. Frotter ensuite avec un linge sec. Ce mélange est excellent pour nettoyer et donner du brillant à de grandes surfaces, aux lits et aux armoires, par exemple.

Polissage du celluloïd. — On enduit un morceau de feutre d'un mélange de benzine et de pierre ponce en poudre aussi fine que possible; on frotte l'objet complètement d'opération avec un morceau de chamail sur lequel on a mis de la poudre de craie.

Remède contre les crampes. — Faites bouillir cinq ou six pieds de valériane dans un litre d'eau. Après quelques heures de cuisson, retirez les plantes du feu, appliquez en cataplasme sur le membre sujet aux crampes. Vous pourrez prendre le bouillon de valériane en infusion édulcorée. Ce remède bon marché et inoffensif est excellent contre les crampes.

La minute gaie

IDEAL La Jeune Parisienne, à la campagne — C'est beau ce ciel, ces arbres, cette belle nature, cette ferme. On sent qu'on s'y élève l'âme. La petite paysanne — Et puis, Mam'selle, on y élève aussi des poules et des lapins!

Eve Lavallière

PAR OMER ENGLEBERT Biographie amplement documentée; la meilleure oeuvre du genre publiée jusqu'à date. L'auteur, l'abbé Englebert, a recherché avec soin la vérité sur la conversion d'Eve Lavallière et en a fait un ouvrage des plus intéressants et des plus captivants. Volume de 340 pages, format bibliothèque. — Au comptoir ou par la poste \$1.25. — Service de Librairie du "Devoir", H.A. 1241. — 430 Notre-Dame est, Montréal.

Feuilleton du "Devoir"

La Victorieuse

par Marc Aulès

38. (Suite)

— Je sais très bien que, dans une discussion entre un homme et une femme, l'homme a toujours tort... Mais, ma chère Michèle, apportez-moi la preuve que vous m'avez écrit, et alors nous verrons...

La jeune femme se redressa. Son visage douloureux changea d'expression. Et Jacques, surpris, lui trouva une dignité qu'il ne lui connaissait pas.

— Nous verrons? Non, Jacques! Moi, je vous crois lorsque vous me dites que vous n'avez rien reçu. Mais je ne puis supporter qu'il n'en

soit pas de même pour vous. Je ne m'abaisserai pas à faire la preuve matérielle et d'ailleurs impossible de ce que je vous dis. Vous ne m'aimez plus, vous ne me pardonnez pas... Voyez comme j'étais peu exigeante. Je vous demandais seulement votre pardon...

Et, cette fois, lui aussi eut un cri sincère, arraché au plus intime de son cœur:

— Je ne puis vous pardonner, Michèle, car je vous ai trop aimée. Brusquement, il tira la portière. Il ne voulait pas voir, derrière la vitre, la silhouette enveloppée de

fourrure d'où émergeait le visage aux yeux suppliants. Il démarra, puis il appuya sur l'accélérateur comme s'il fuyait.

Immobilisée, Michèle le regarda s'éloigner. Elle resta là, étourdie comme par un choc trop brusque. Elle ne souffrait pas, car elle était incapable de réaliser sa douleur. La violence et la rapidité de cette scène, succédant à cette éternelle poursuite, avaient brisé tout ressort en elle. La brume commençait à s'étendre sur la campagne. La nuit tombe vite, même en février où les jours allongent. Il lui fallait rentrer avec le crépuscule, car la route ne lui était pas familière. A son tour, elle remonta dans la Renault, prise d'un soudain désir de regagner son gîte, telle une bête blessée...

Le destin venait de donner à Parcelet une belle revanche. Mais, à la place de la joie amère de la vengeance, il ressentait une profonde mélancolie. Certes, il avait été sincère sur un point. Il ne croyait pas que la jeune femme lui eût écrit. Mais il ne voyait pas clair en lui-même. Il ne pouvait ni oublier ni pardonner. Les beaux yeux, qu'il

avait tant aimés, le poursuivaient de leur muet reproche. A Anse, le client qu'il était venu voir était parti, car Jacques arrivait avec un fort retard. Mécontent de lui-même, sa journée perdue, Jacques dut attendre le lendemain. Il resta dans la petite ville. La crainte de retrouver Michèle fut-elle pour quelque chose dans cette décision? Il aurait fallu, pour cela, un invraisemblable hasard. Michèle, le soir même, avait dû regagner Paris... Le lendemain, absorbé par ses affaires, le jeune homme échappa à sa hantise. Qu'aurait dit Elisabeth, si elle l'avait entendu? Comme elle l'aurait jugé dur, sans indulgence... Elisabeth, l'amie sûre, la femme sur laquelle un homme peut s'appuyer. Sans le vouloir, toujours par orgueil, ne l'avait-il pas fait souffrir? Autour de lui, il sentait la souffrance et l'amertume. Il songeait à toutes ces choses, le soir, en regagnant Lyon dans la nuit noire, aggravée encore par une pluie fine. Le garage était fermé, il ne s'y rendit que le lendemain. Quarante-huit heures s'étaient écoulées depuis son départ pour Anse... En arrivant au garage,

l'air équivoque du premier vendeur et, lui sembla-t-il, de tout le personnel, lui causa un malaise. Il donna les renseignements nécessaires au directeur. Celui-ci l'accueillit tout en ayant l'air de penser à autre chose... Les deux hommes, en causant, firent le tour du garage. Laveurs d'autos occupés à nettoyer la boue souillant les voitures, mécaniciens démontant les roues, levant des capots pour sonder l'âme même de la machine, tous étaient au travail.

Le regard de Jacques fut soudain attiré par une auto au capot défoncé, aux glaces brisées. Il pâlit; un pressentiment l'avertit. Cette auto, une Renault démodée, il la reconnaissait. Cependant, il demanda avec le fol espoir de s'être trompé: — Il y a longtemps que cette voiture a été mise en cet état? Son compagnon le regarda d'un air hésitant.

— Mais... avant-hier soir, sur la route d'Anse. Comme la jeune femme qui conduisait avait loué cette auto pour aller voir, j'ai cru que vous étiez au courant... A cette minute-là, Parcelet sen-

tit que toutes ses souffrances n'étaient rien auprès de la douleur qui lui broyait le cœur.

Il demanda d'une voix blanche: — Et la jeune femme?

— Elle n'est pas morte, rassurez-vous, s'empressa de dire le garagiste qui était un brave homme et auquel Jacques faisait pitié... Notre cliente était très nerveuse, a remarqué le chauffeur qui l'accompagnait à la sortie de Lyon. Au retour, la nuit tombait. Sur cette route inconnue, au volant d'une voiture également inconnue, cette jeune femme a accroché la première voiture qui passait. Le choc a été très violent et elle a été la seule victime. Actuellement, on la soigne dans une clinique, mais je ne crois pas ses jours en danger.

Jacques respira comme un noyé qui sort de l'eau. Il ne vit pas que son compagnon attendait quelques éclaircissements. Il se souciait peu de les lui fournir. Il demanda encore: — Connaissez-vous l'adresse de la maison de santé?

— Oui, car il faudra, une fois un peu remise, que Mme de Lancy

nous donne quelques détails, à cause de l'assurance.

Une heure plus tard, Jacques sonnait à la porte de la villa Marie-Hélène, tout près du parc de la Tête-d'Or, dans un calme décor de verdure, loin de l'agitation et du bruit. Une envie folle de voir la jeune femme, de lui dire d'oublier ses dures paroles, une infinie pitié pour le pauvre corps meurtri qui reposait dans une de ces chambres et, avec tout cela, une incurable défiance, une rancœur pour l'abandon d'autrefois, se disputaient le cœur du jeune homme. Mais il n'eut pas à choisir, le Ciel s'en chargea pour lui.

— Je suis un proche parent de Mme de Lancy, dit-il à l'infirmière. Ne pourrais-je la voir un instant?

— Madame est bien fatiguée; les visites ne sont pas permises... Cependant, je vais voir, dit l'infirmière en ouvrant la porte du salon d'attente.

(A suivre)

Le journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-proprétaire — Georges Feltz, directeur-gérant.

A QUEBEC

Nouvel échec pour les suffragettes

La femme restera au foyer et les hommes voteront — Les roses et les sourires n'ont pas été efficaces — Le premier ministre célibataire ne se laisse pas attendrir — Le chef de l'opposition n'assiste pas au débat — Par un vote de 49 à 23, la Chambre refuse aux femmes le droit de vote — L'étude de la loi électorale — Coups d'épingle entre MM. Tremblay et Bastien

TROIS SEANCES PAR JOUR

Québec, 6 (D.N.C.). — Parlant sur une question de privilège, hier après-midi, au début de la séance de la Chambre, M. Emile Lesage, député de l'Union Nationale pour l'Abitibi, a protesté parce qu'il n'y aurait que des étrangers employés aux travaux de construction d'un embranchement ferroviaire sur le réseau du Canadien National entre Val d'Or et l'Abitibi. Il a attiré l'attention du ministre des Mines et Forêts et du ministre des Mines sur cette situation. M. Onésime Gagnon a répondu que ce cas n'intéressait le fédéral, puis il a ajouté qu'il serait délicat pour le provincial d'intervenir dans cette affaire.

Toutefois, dit le ministre des Mines, s'il est possible de faire délicatement certaines recommandations aux autorités intéressées, nous les ferons avec plaisir.

En soulevant cette question, le député de l'Abitibi, a fait remarquer, entre autres, qu'il n'y avait pas un seul ingénieur de la province de Québec, employé à ces travaux.

Etude de la loi électorale

Les neuf premières clauses de la loi électorale furent approuvées sans discussion, mais le dixième article a provoqué le premier débat de l'après-midi. Cet article traitait des devoirs du greffier de la Couronne en chancellerie et du pouvoir pour le gouvernement de lui nommer un assistant si le greffier est malade en temps d'élections.

M. Duplessis. — Cet article est très important. Sous l'ancien régime, les parjures étaient à l'ordre du jour, et à Montréal, les amis de cet ancien régime ont payé des individus par centaines pour fausser les listes. Le gouvernement actuel intervient pour empêcher ces manœuvres, et il constate que même les hommes nouveaux de l'ancien régime n'avaient rien fait pour faire arrêter les parjures.

M. Peter Bercoff. — Je suis heureux d'approuver ce que le gouvernement fera pour améliorer et simplifier la loi électorale.

M. Duplessis. — Je constate que les dispositions que nous prenons n'intéressent qu'un seul membre de l'opposition et que l'ancien procureur général n'est pas intéressé à ce que nous arrêtons les parjures.

M. C. A. Bertrand. — Je suis foncièrement intéressé à la nouvelle loi.

M. Léon Casgrain. — C'est au procureur général qu'il appartient de faire arrêter les parjures.

M. Duplessis. — Oui, mais il n'a pas le pouvoir de changer les lois qui ont favorisé ces offenses, sans présenter cette législation. L'ancien régime avait établi des lois qui comportaient des délais si courts qu'il n'y avait pas moyen de poursuivre les coupables.

M. Bastien et les parjures

M. Bastien. — Le premier ministre a déclaré que l'ancien gouvernement s'employait à multiplier les parjures. C'est inexact. Nous avons fait arrêter nous-mêmes des individus de ce calibre. Ce n'est pas le gouvernement qui payait ces gens-là, mais c'étaient des particuliers qui avaient en mains les listes des candidats. Le gouvernement n'a jamais payé qui que ce soit pour faire fausser les listes électorales. C'était M. McCaughan qui avait chargé des listes officielles, et M. McCaughan est un honnête homme.

Ce que faisait l'ancien gouvernement

M. Duplessis. — Le député de Berthier est pour le moins naïf. Non seulement le gouvernement a donné de l'argent pour faire fausser les listes, mais il a utilisé à cette fin des employés payés par la province. Ainsi, par exemple, dans Montréal, des membres de la police provinciale portaient en automobile. Sur la banquette d'avant il y avait le chauffeur qui était un homme de la police provinciale payé par le gouvernement et avec l'argent du peuple. Sur la banquette d'arrière, il y avait deux "télégraphes". Ces gens allaient faire le tour des polls et quand la police municipale venait pour arrêter les deux individus, les hommes de la police provinciale sortaient de leur poche un mandat signé en blanc et disaient qu'ils allaient arrêter ces deux "télégraphes". Au prochain coin, ils recommençaient ensemble la même manœuvre. Ce sont des abus de ce genre que nous voulons faire cesser.

M. Tremblay répond à M. Bastien

M. William Tremblay. — Le député de Berthier prétend que le premier ministre souffle les faits. Il semble vouloir dire que le premier ministre dénature. Je voudrais crier au scandale. Je voudrais que le député de Berthier cite un seul acte du premier ministre qui tendarait à démontrer que le premier ministre se prête aux combines politiques. Nous avons à la tête de cette Chambre un homme intègre, digne, honnête. (Appl.) Personne ne peut y toucher, pas même les restants du vieux régime pourri. On veut être respecté et on lance tournoisement l'injure. Qu'on ne soit pas surpris de se faire répondre. On va voir à qui on a affaire.

Il y a assez longtemps que l'opposition semble vouloir jeter sur les épaules du premier ministre le péché commis par elle, le parjure en série que vous avez payé, messieurs. Le député de Verchères peut rire. C'est tout ce qu'il peut faire, il ne comprendra jamais rien. A Montréal on a poussé l'audace jusqu'à changer le sexe féminin en sexe masculin. Le député de Berthier en connaît quelque chose.

M. Tremblay. — Le député de Berthier n'a pas de pardon à recevoir de moi. Qu'il cherche à se faire pardonner par ses électeurs. L'outil dont il s'est servi pour obtenir le parjure en série était encore jusqu'à ces derniers temps un fonctionnaire du gouvernement payé avec les deniers du département du travail.

M. Bastien. — Nommez-le donc.

M. Tremblay. — C'est un brailleur comme vous. L'opposition nous accuse de nous servir de la guillotine. Nous pourrions faire de la publicité ouverte pour chaque cas. Si nous ne le faisons pas c'est que nous ne voulons pas détruire ces fonctionnaires vis-à-vis de l'opinion publique.

Si l'opposition veut continuer une politique plaintive au lieu de collaborer avec nous comme elle l'a dit au début qu'elle le dise et nous verrons où sont ceux qui veulent franchement travailler.

M. Bastien riposte

M. Bastien. — Je n'ai jamais dit que le chef du gouvernement n'était pas un homme digne, ni intègre. Tout ce que j'ai voulu expliquer c'est qu'il a l'imagination facile. S'il y a moyen d'améliorer la confection des listes, je suis en faveur de la faire. Il peut se faire que des agents aient mal compris leur devoir, mais ce n'est pas le gouvernement qui les engageait.

Lorsque le député de Maison-neuve était simple député, nous pouvions lui passer bien des mots comme ceux qu'il a employés dans son discours. Je me demande si le chef du gouvernement trouve son langage bien digne. Je suis surpris que le ministre des Mines, qui m'a appelé à l'ordre la semaine dernière pour une petite exagération, n'ait pas frêmi en entendant parler son collègue. Je ne crois pas que ce soit digne de tenir des propos comme ceux qu'il a tenus.

M. Léon Casgrain. — C'est au procureur général qu'il appartient de faire arrêter les parjures.

Le suffrage féminin

Avant que l'article 10 de la loi électorale soit adopté, le Dr Camille Pouliot, député de Gaspé, commence à discuter du vote des femmes. Il dit que le suffrage féminin est une mesure dont la population est impatiente de connaître le sort.

A ce moment un page vient déposer une gerbe de roses sur le pupitre du député de Saint-Georges, M. Layton (ministre sans portefeuille).

Le Dr Pouliot demande pourquoi dépouiller les femmes du droit de vote? Il cite l'opinion exprimée à ce sujet par M. Onésime Gagnon alors qu'il était député de Dorchester au fédéral.

Le député de Gaspé-Sud déclare qu'il a promis le droit de vote aux femmes dans sa campagne et que l'élément féminin de son comté l'a grandement aidé.

Le Dr Pouliot propose alors, appuyé par M. François Pouliot, de Missisquoi, de rayer de l'article 12 les mots "de sexe masculin".

La femme a de l'intuition

Le député de Missisquoi prend la parole et déclare qu'il serait heureux de voir la femme de la province de Québec sur le même pied que la femme des autres provinces. Il soutient que la femme chez nous s'intéresse vivement à la politique et qu'elle est renseignée. Pas un député n'oserait affirmer, à son avis, que la femme est inférieure à l'homme quant à l'intelligence, et elle a une intuition que l'homme n'a pas.

De l'avis de M. Pouliot si la femme avait droit de vote elle n'en tirerait pas plus dans la politique pour cela, mais nos lois sociales relatives à la femme donneraient lieu à moins de plaintes.

M. Layton, champion de la Québécoise

M. Gilbert Layton appuie cette proposition. Il dit deux mots en français puis continue dans sa langue.

Le député de Saint-Georges exprime l'opinion que l'ancien régime avait peur de donner le droit de vote à la femme; il avait peur, dit-il, de donner le droit de vote à une classe de citoyens qui aurait voté en bloc pour une administration honnête.

M. Layton vante l'influence de la

femme. Il estime qu'il est injuste que celle-ci soit mise dans une catégorie à part. Il demande de regarder dans les pays où la femme a le droit de vote et affirme qu'il y a dans ces pays plus de paix et moins d'angoisse.

Le député de Saint-Georges termine par un appel à tous les députés et un éloge de la femme de la province de Québec.

M. RENE CHALOUIT

Le député de Kamouraska rend tout d'abord hommage à la ténacité des femmes qui, chaque année, reviennent devant la Législature réclamer un droit qu'elles croient avoir. "Après des échecs si souvent répétés, bien des hommes se seraient découragés depuis longtemps", dit-il.

Il se déclare également heureux de voir qu'on n'a pas, cette année, traité ce sujet sur un ton trop léger. On a gardé la dignité dans la discussion.

"Mais je ferai remarquer", continue l'orateur, "qu'il existe un préjugé dans la province de Québec au sujet du suffrage féminin. On croit que l'Eglise y est hostile. C'est une erreur, car l'Eglise ne s'est jamais prononcée sur ce sujet.

"L'Eglise, par contre, a très souvent exprimé le désir de voir les femmes s'occuper davantage des questions sociales. Et si elles ont le devoir de s'occuper des questions sociales, je me demande si elles pourraient y parvenir efficacement sans le droit de suffrage. Ceux qui n'ont pas le droit de vote n'ont pas beaucoup d'influence auprès de la députation."

La femme éducatrice

Le député de Kamouraska remarque aussi que la femme est chez nous la première éducatrice. C'est elle qui donne la première formation, non seulement au foyer, mais aussi à l'école. Or, comment pourrait-elle donner à nos enfants une éducation nationale si on ne lui permet pas d'élever ses perspectives au-delà des limites du foyer? En lui interdisant l'accès de la politique, on la désintéresse de tout ce qui peut faire le bien de la nation. Il faudrait donc lui inspirer un peu plus de ferveur patriotique. En lui donnant le pouvoir de contribuer à la grandeur de la nation, on lui en donnerait en même temps l'idéal.

"Il serait peut-être opportun de faire un essai loyal", conclut M. Chalouit. "Il sera toujours temps de revenir sur notre décision si les dangers qu'on prévoit apparaissent réels."

M. ALEX. TACHE

M. Alexandre Taché (Hull), président du comité des Comptes publics, félicite tout d'abord les parjures du projet, et il souligne "le dévouement de madame Casgrain à une cause qu'il ne partage pas". M. Taché déclare qu'il votera contre le vote des femmes parce que dans notre province, à son avis, la grande majorité des femmes ne réclament aucunement ce privilège. Il ajoute qu'il s'est formé quelques groupements ici et là pour réclamer le droit de vote en faveur des femmes, mais que ces groupements ne représentent pas l'opinion de la grande majorité.

La femme au foyer

Il n'y a pas cinq pour cent des femmes de cette province qui résident voter. Au point de vue économique, je prétends que si nous accordons aux femmes ce droit de vote, le coût des élections provinciales sera considérablement augmenté, et ça ne changera rien dans les résultats car la femme et la fille vont voter comme le chef de la famille. Il faut garder à la femme la place qu'elle occupe au foyer. En Ontario, à cause de la politique chez les femmes, on a placé des personnes du sexe féminin à la place des pauvres chômeurs auraient pu occuper. En refusant aux femmes le droit de vote, on verra donc moins de femmes et de jeunes filles se rendant au Parlement en automobile. On a parlé des autres provinces, mais que ces gens-là fassent ce qu'ils veulent. On sait ce qui s'est passé dans le domaine de la prohibition. Québec était la seule à ne pas avoir la prohibition, et à la fin les autres pays en sont venus à la conclusion que seule la province de Québec avait gardé sa tête. Il ne faut donc pas blâmer la province d'être une exception au sujet du vote des femmes. Pour toutes ces raisons, je voterai pour que l'on garde la femme à son foyer.

M. MAURICE TELLIER

Le député de l'Union Nationale pour la division de Montcalm, M. Maurice Tellier, déclare qu'il n'est pas dans l'intérêt de la société d'accorder aux femmes le droit de vote aux élections provinciales, car il ne veut pas que la femme perde dans la tourmente électorale son prestige, sa dignité et sa personnalité. Il a ajouté que non seulement la femme veut le droit de vote, mais encore qu'elle désire être élue dans la course aux honneurs parlementaires. Le rôle de la femme, dit-il, est trop important pour qu'on l'entraîne à l'ingénierie politique. Qu'elle continue à s'intéresser aux œuvres de bienfaisance, de charité et d'éducation. M. G. Layton. — Prétendez-vous que la femme de cette province est inférieure à celle des autres provinces?

M. Tellier. — Non, mais elle est plus sage.

M. Tellier. — Non, mais elle est plus sage.

M. Tellier. — Non, mais elle est plus sage.

M. Tellier. — Non, mais elle est plus sage.

M. Tellier. — Non, mais elle est plus sage.

M. Tellier. — Non, mais elle est plus sage.

M. Tellier. — Non, mais elle est plus sage.

La sauvegarde de la femme

M. Maurice Tellier. — Ceci n'est pas une question de supériorité ou d'infériorité, mais je soutiens qu'il n'est pas dans les attributions de la femme de remplir un rôle jusqu'ici réservé aux hommes. Nous ne demandons pas que la femme vienne ici faire notre ouvrage. C'est dans son propre intérêt que je m'oppose à cet amendement. Je ne veux pas qu'elle soit astreinte aux tracas d'élections, et qu'elle risque d'être blessée dans son honneur au cours des luttes politiques. On a dit que l'entrée de la femme sur la scène politique provinciale contribuerait à épurer nos mœurs électorales, mais s'il en est ainsi j'aime mieux risquer de garder les anciennes mœurs — qui d'ailleurs disparaissent avec le présent gouvernement — et sauver la femme, plutôt que de risquer la femme pour sauver les mœurs politiques. (app. à droite).

M. J. ROBINSON

Le député de Brome, M. J. Robinson, déclare qu'il votera en faveur de l'amendement pour accorder le droit de vote aux femmes de cette province. Il soutient que si la femme est capable de faire l'éducation de son mari et de ses enfants au foyer, elle sera également capable de faire l'éducation des politiciens, et qu'on devrait lui donner une chance de faire ses preuves dans ce domaine.

M. HERMANN BARRETTE

M. Barrette (Terrebonne). — M. Barrette vante la supériorité de la femme canadienne-française qui lui a permis à notre province d'occuper la situation qu'elle occupe actuellement dans l'Amérique. M. Barrette explique que la femme a une tendance de plus en plus grande à vouloir remplacer l'homme. En votant contre l'amendement, il estime donner un bon vote. Pour lui la femme ne tient pas autant qu'on le prétend au droit de vote. Dans son comté il prétend que 95 pour cent des femmes sont contre le droit de vote.

M. Robinson. — Sur quoi vous basez-vous pour prétendre que 95 pour cent des femmes de votre comté sont contre le droit de vote?

M. Barrette. — Au cours de la dernière campagne nous avons demandé aux femmes si elles voulaient obtenir le droit de vote. Elles ont dit qu'elles s'en souciaient peu.

Le Dr DUBÉ

Le Dr Félix Dubé (Témiscouata). — Le Dr Dubé débute en faisant allusion au rôle héroïque de la femme dans l'histoire du Canada français, la montrant à l'œuvre après les jours de la conquête par les Anglais. Il dénonce le mouvement en faveur du vote féminin comme un mouvement à l'encontre de la véritable mentalité des Canadiens français et du sens chrétien. Il explique ensuite que le vote féminin est un premier pas dans la voie qui permettra aux femmes de siéger au Parlement. Il vaut mieux suivre la tradition et paraître arriéré, devait-il dire plus loin, que de marcher à la suite des pays communistes et matérialistes qui éloignent la femme de son véritable rôle. Le rôle de la femme pour lui n'a pas changé. Il est toujours inviolable.

Le rôle établi par la Providence

Il calcule que l'on a le devoir de conserver l'ordre établi par la Providence. La femme s'est consacrée à son mari et à ses enfants et elle n'a pas le droit de contracter avec la politique un second engagement qui l'empêcherait de tenir le premier.

Ceci n'est pas discuter aux femmes le droit de travailler pour gagner leur vie, aider leurs parents ou subvenir au soutien de leur famille. Ce serait aussi contraire à l'œuvre de l'éducation des enfants que de sortir ainsi les femmes de leur foyer, ce serait contribuer à la ruine de la vie familiale. Ce serait la légalisation de l'activité de la femme en dehors du foyer et un acte de suprême égoïsme qu'un gouvernement national ne permettrait pas. L'orateur montre ensuite que la femme, de par sa nature, est incompatible avec la vie politique.

Le droit de vote pour les femmes est contraire, dans ses conséquences, à la tradition chrétienne, aux enseignements de la Sainte Église, à l'ordre voulu par Dieu dans la Société.

M. O. GAGNON

Le ministre des Mines est heureux que l'on ne considère pas comme un sophisme ou une proposition déraisonnable le fait de proposer le suffrage féminin. Il est prêt, pour sa part, à accepter la réforme par laquelle la femme de Québec sera placée sur un pied d'égalité à celle des autres provinces.

La province de Québec est la seule de la Confédération où la femme, notre mère, notre sœur, notre épouse, n'a pas le droit de dire son mot dans la chose publique. L'orateur concède qu'il serait antisocial de remplacer au travail le père de famille par la femme. Mais il fait remarquer que plus de 65 p.c. des femmes sont condamnées au célibat et conclut que les femmes soutiens de famille ont les mêmes droits que l'homme.

M. Gagnon rappelle à la députée-commissaire de la santé, On délaie 20 femmes dans sa Chambre basse et quelle a une femme comme ministre de la santé. On lui doit plusieurs lois contre l'ivrognerie.

L'orateur ajoute que la difficulté pour le gouvernement réside dans le fait qu'il doit se demander si l'opinion publique féminine réclame réellement le droit de vote.

M. LABELLE

Le député de Saint-Henri, M. René Labelle, considère que la femme est déjà assez désolée sans qu'on y ajoute en la lançant dans la politique. Il préfère voir plutôt le gouvernement de l'Union nationale établir un système de contrôle sur le travail féminin. Il déplore le fait que, dans les bureaux et édifices du gouvernement, des femmes, dont plusieurs travaillent pour le luxe, prennent la place d'hommes et de jeunes gens. "Le moyen de donner justice à la femme, c'est

de l'établir là où elle doit être", dit-il. Et le député de Saint-Henri estime que le droit de vote féminin entraînerait de graves conséquences au point de vue national.

La Chambre s'ajourne alors à 8 heures 30.

M. THIBAUT

M. Thibault, député de Mercier et Benjamin des députés, tente de démontrer que la femme chez nous n'a pas besoin du droit de vote pour avoir le sens national et le sens social. Il ne croit pas que la Russie ait grandi la femme en lui donnant le droit de vote.

M. RAYNAULT

M. Adhémar Raynault (L'Assomption), soutient que la question a son importance et qu'il ne parle pas pour se faire de la popularité puisqu'il entend la majorité des députés qui ont parlé sur le sujet les femmes ne veulent pas du droit de vote.

Le député de L'Assomption dit que le droit de vote féminin permettra à la femme de développer son sens social. Il y est favorable.

Le Dr PAQUETTE

Le secrétaire provincial, M. Paquette, dit qu'il a pris l'an dernier une attitude bien tranchée qui lui valut des reproches de ses amis William Tremblay et Gilbert Layton. Il maintient aujourd'hui la même attitude. Il n'y a pas de doute que la femme mérite le cens électoral. Elle est sûrement l'égal de l'homme au point de vue intellectuel et social quand elle ne lui est pas supérieure. C'est pour ne pas l'avilir au contact de la politique qu'il faut l'empêcher d'aspirer à la vie politique qui découlerait naturellement de la permission de voter.

Pour la protection des foyers

M. Paquette dit ensuite qu'il ne voudrait pas détruire ce que nous avons de plus beau, nos foyers exemplaires parce que l'on a le respect de la vie matrimoniale. Il ne veut pas diminuer le prestige de nos foyers. Pour lui, la femme, si elle veut rester digne de son très noble rôle de mère, a le devoir impérieux de s'occuper avant tout de son foyer. Qu'on laisse donc la femme là où Dieu l'a placée.

Le secrétaire de la province veut aussi répondre à certaines allusions relatives au travail des femmes où on semblait leur nier le droit de gagner leur vie. Dans une multitude d'occasions, dit-il, la femme a cette obligation de travailler. Nous n'avons pas le droit de l'empêcher.

Gardons notre blason

Du point de vue purement électoral, M. Paquette prétend que ce serait une mauvaise chose que d'accorder le vote des femmes. Lorsqu'on aura doublé le nombre des électeurs on aura décuplé les télégraphes et les faux votes. Nous cherchons par cette loi à faire cesser la passion de votes faux et nous ne devrions pas augmenter la possibilité d'un plus grand nombre d'abus de cette nature. Un autre argument que le secrétaire de la province a réfuté, c'est celui qui prétend que la province de Québec est la risée des autres provinces parce qu'elle refuse le droit de vote. Il voit au contraire un particularisme qui n'est pas si laid qu'on le prétend. Nous avons des traditions particulières, nous avons le pompon pour le respect du lien conjugal. Pourquoi ternir un blason aussi beau en faisant de nos femmes des politiciennes? (app.)

On demande le vote mais M. Sherman, député de Compton, réclame la parole. Il parle en français. Il est d'accord avec tous ceux qui ont exprimé l'avis que la place de la femme est au foyer mais il n'en pense pas moins que les femmes voteraient aussi intelligemment que les hommes.

Le vote

À la suite de ces discours la Chambre réclame de nouveau le vote. Il fut pour le rejet de l'amendement dans une proportion de 2 contre 1. Le premier ministre a voté pour le rejet de l'amendement. Le chef de l'opposition n'était pas en Chambre à ce moment-là. Le vote fut de 49 à 23 pour le rejet de l'amendement.

Ceux qui ont voté en faveur de l'amendement sont MM. C.-E. Pouliot (Gaspé-Sud), Frank Pouliot (Missisquoi), Jonathan Robinson (Brome), René Chalouit (Kamouraska), W. R. Bulloch (Westmount), Adhémar Raynault (L'Assomption), Rouville Beaudry (Stanstead), Paysan-Alton Sherman (Compton), Candide Rochefort (Sainte-Marie), Grégoire Bélanger (Dorion), Henri Jolicoeur (Bonaventure), P.-A. Lafleur (Verdun), Roméo Lorrain (Papineau), Hector Choquette (Shefford), G.-A. Auger (Gatineau), J.-D. Gagné (Arthabaska) et Larochelle (Lévis).

Les honorables William Tremblay, Gilbert Layton, Oscar Drouin et Martin-Beattie Fisher. Deux libéraux: MM. Peter Bercoff (St-Louis), et Edward-Charles Lawn (Pontiac).

La loi électorale

À la fin de la séance du soir, la Chambre a adopté l'article 13 de la loi électorale, qui enlève le droit de vote aux personnes qu'un tribunal compétent a déclarées coupables d'une infraction punissable de deux ans d'emprisonnement ou plus et qui n'ont pas entièrement purgé leurs sentences. Un autre paragraphe du même article exclut du droit de suffrage les Indiens qui font partie des réserves. M. René Chalouit (Kamouraska), parlant sur ce paragraphe, demande pourquoi on traite si cavalièrement les premiers occupants de ce pays. M. Duplessis lui répond que les sauvages ne sont pas soumis à l'autorité de la Législature provinciale et ne paient aucune taxe; ils ne peuvent donc avoir droit à la représentation. D'ailleurs, les premiers occupants de ce pays, du point de vue de la civilisation, ce sont les descendants de la grande race française.

Vous aimerez la saveur du thé vert Salada

THÉ VERT "SALADA"

3247

Trois séances à partir de demain

La Chambre a adopté une motion de M. Duplessis à l'effet qu'à partir de demain, la Chambre tiendra trois séances par jour: une, de 11 h. a.m. à 1 h. p.m.; une, de 3 à 6 h. p.m., et la dernière de 8 à 11 h. p.m.

Enfin, le bill Tremblay, relatif à l'extension d'une convention collective de travail intéressant les débaucheurs de Montréal a été adopté en troisième lecture.

Le 33e anniversaire de la Cie Ford

Les distributeurs de tous les points du monde de la voiture Ford doivent se réunir aujourd'hui à Detroit pour célébrer le trentième anniversaire de la fondation de cette compagnie. A cette occasion on offrira à M. Henry Ford, le fondateur, et à M. Edsel Ford, le président, un souvenir pour marquer cet anniversaire.

Quelque soixante-quatre distributeurs de la région de Montréal doivent être à Detroit aujourd'hui. Ils auront donc l'avantage d'assister à l'ouverture officielle du salon 1937 de la voiture Ford, ouverte à laquelle présidera M. Henry Ford lui-même. A cette occasion un programme d'un caractère tout particulier a été élaboré. Notons que l'orchestre de Fred Waring fera les frais de la musique à la réunion où M. Edsel Ford, W. C. Cowling, directeur des ventes, et J. R. Davis, son assistant, porteront la parole. Cet après-midi les distributeurs

visiteront le village de Greenfield que Henry Ford a fait construire. Vers la fin de l'après-midi ils offriront à M. Henry Ford un vieux moulin qu'on a transporté du cap Cod à Greenfield Village. Dans la soirée les distributeurs seront les invités du fondateur de la compagnie à un banquet à l'issue duquel ils examineront les nouvelles voitures Ford.

Surplus de \$15,000 à Outremont

Le conseil municipal d'Outremont a adopté hier soir en deuxième lecture le projet de budget pour 1937; l'on s'attend à un surplus de \$15,601; les revenus probables de l'an prochain dans cette cité sont estimés à \$940,621.33 et les dépenses à \$925,019.69. Cette année, l'exercice qui se terminera le 31 décembre donnera un surplus de \$5,088.77. Les revenus pour l'année courante sont de \$938,536.92, et les dépenses de \$933,448.15.

Nouvelle aile au Mont-Sainte-Anne

Lachine, 6. — D'après Sœur Marie-Alexandrine, dépositaire générale de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne de Lachine, le coût de construction d'une nouvelle aile au Mont-Sainte-Anne sera d'environ \$250,000. La construction commencerait le printemps prochain. La nouvelle aile servira à loger les religieuses, à abriter le service de l'infirmerie, etc. Elle aurait cinq étages et s'étendrait à l'arrière de l'immeuble actuel.

IL Y A DE TOUT

sous cette forme plaisante...

"CEUX QUI FIRENT NOTRE PAYS"

Par l'abbé Albert TESSIER

TABLE DES MATIERES

SYNTONISATION	INVASION (1775-1783)
EN MER	PAYS D'EN HAUT (1783-1793)
TATONNEMENTS (1497-1632)	PROGRESSION (1783-1815)
ENRACINEMENT (1634-1663)	RENOUVEAU (1815-1840)
ESSOR (1665-1672)	INVENTAIRE (1840-1885)
COURSES	D'UN OCEAN A L'AUTRE
DECLIN (1672-1760)	(1885-1931)
CASSURE (1760-1765)	BILAN (1931-1936)

CEUX QUI FIRENT NOTRE PAYS a paru dans la Collection du Zodiaque. Prix: 75 sous, au Service de Librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal.

Chicago — Sydney — Carthage — Dublin — Buenos-Ayres

6ème Pèlerinage Canadien

organisé par Le Devoir — Voyages

aux Congrès Eucharistiques internationaux

A MANILLE du 3 au 7 février 1937

A — DEPART DE MONTREAL 5 JANVIER 1937 — Par voie du Pacifique Canadien — Rail jusqu'à Vancouver — De là à bord du sloop "Empress of Japan" à Honolulu, Yokohama, Kobe, Tokyo, etc.; Shanghai, Hong Kong, Canton, etc.; le Sancel: Sanctuaire de St-Fr-Xavier — 8 jours au Congrès de Manille; hébergement à bord de l'"Empress of Russia". Nombreuses visites et excursion accompagnée d'un cicerone compétent — Tous frais essentiels compris.

ALLER ET RETOUR — 54 JOURS

Première classe \$1,100. Classe touriste \$740.

De Montréal à Vancouver et retour en wagons touristes, \$

Comment M. Williams sous-ministre du Trésor provincial, traitait les ministres et leurs délégués.

Production de toute une série de pièces qui démontrent la façon autocratique dont ce fonctionnaire se comportait par rapport au Trésor provincial — Mauvaise volonté évidente au sujet de la vérification des titres — Apposition des scellés et désobéissance aux ordres du premier ministre

TEXTE OFFICIEL DES RAPPORTS DE M. VEZINA

Québec, 6. (D.N.C.) — On trouve ci-dessous toute une série de pièces relatives à la façon autocratique dont l'assistant-trésorier provincial, fonctionnaire du nom de Williams, traitait le vérificateur de la province et désobéissait aux ordres qu'il avait reçus même du premier ministre, par rapport à la disposition des titres d'obligations émises par Québec.

M. Williams, à maintes reprises, est entré directement en conflit avec le vérificateur de la province, et a refusé aux délégués de celui-ci l'accès aux voûtes du Trésor. Il a fallu l'intervention du premier ministre du temps, M. Taschereau, pour que M. Williams le prit d'un peu moins haut; ce qui ne l'empêcha pas de désobéir, ainsi que Taylor, son assistant, aux instructions définies qu'ils avaient reçues relativement à la mise en sûreté des titres.

Les pièces qui suivent sont officielles.

M. Taylor fait vider la place

Québec, 5 juillet, 1930
M. E. Vézina,
Auditeur de la Province,
Hôtel du gouvernement, Québec.

Cher Monsieur,

Nous avons votre lettre du 4 courant ainsi que les copies des lettres de M. Williams.

En réponse, nous devons dire que nous avons suivi vos instructions quant à la procédure pour vérifier les valeurs détenues dans la voûte du département du Trésor.

Nous regrettons que M. Williams ait mal interprété les faits que nous vous avons rapportés verbalement sur la façon dont les valeurs étaient classifiées et mises en records. Le point que nous voulons exposer bien clairement et signaler, c'est que les délégués que nous avons vus et vérifiés n'étaient pas classés dans l'ordre numérique, de façon générale, et n'étaient pas classifiés, pas même au Kardex dont parle M. Williams.

Nous ne considérons pas que nous avons manqué à l'élucider les affaires en faisant les remarques en question, ni que nous ayons agi d'une manière qui puisse être interprétée comme de l'hostilité voulue envers M. Williams ou M. Taylor.

A date, la vérification des valeurs représente environ quatre heures, c'est-à-dire une partie des après-midi de mercredi et jeudi. Afin de hâter le travail qui nous avait été confié, le premier jour nous avons suggéré que nous étions prêts à travailler après les heures du bureau, à la convenance de MM. Williams et Taylor, ce qu'ils ont refusé.

Vendredi, MM. Williams et Taylor étaient occupés à d'autres affaires et il nous a fallu nécessairement attendre pour continuer la vérification en leur présence. Nous avons alors occupé notre temps à notre disposition en consultant les dossiers sous la garde de M. Todd; nous y travaillions depuis quinze minutes lorsque nous avons été interrompus sans cérémonie par M. Taylor et invités à vider la place. Et il nous a enlevé la liste des valeurs qui nous avait été confiée deux jours avant et sur lesquelles nous avions fait quelques notations.

Vos tout dévoués,
(Signé) A.-J. Dolbec, C.P.A.,
Gustave Tremblay, C.A.

Rapports de MM. Dolbec et Tremblay à M. Vézina

M. E. Vézina,
Auditeur de la province,
Hôtel du gouvernement, Québec.
A votre demande et à celle de l'honorable premier ministre, nous avons fait une vérification des valeurs du département du Trésor et le détail en est résumé aux états suivants:

1. Etat des valeurs livrées au Royal Trust.
2. Etat des valeurs livrées au Trust Général du Canada.
3. Etat des valeurs conservées en voûte.
4. Réconciliation des valeurs aux livres avec la valeur au pair des délégués détenues pour fonds d'amortissement de la dette publique.
5. Etat des délégués acquises pour le rachat de la dette publique.
6. Copie d'un état certifié par MM. Williams, D. Taylor, Desmarais et J. Taylor énumérant les valeurs détruites le 6 juin 1929.

Nous conservons à notre dossier les détails additionnels se rapportant à chaque fonds et à chaque délégué détruite. Les états ci-haut correspondent aux records du département.

Avant que les compagnies de fiducie mentionnées aux états 1 et 2 prennent livraison des valeurs, les 14 et 15 juillet derniers, la garde de ces valeurs était confiée à M. A. P. B. Williams et Douglas Taylor. Suivant les renseignements obtenus, ces valeurs se chiffraient à peu près à \$15,000,000 n'avaient jamais été soumises à aucune vérification, autre que celle des dépositaires.

Nous avons à déplorer l'attitude hostile qu'ont prise MM. Williams et Taylor à notre égard; quoique nous ayons été aussi délicats qu'il y avait moyen, M. Williams a fait mine de nous prendre pour des incompetents, cherchant à lui causer du trouble et en plusieurs circonstances nous avons été traités de façon tout à fait désobligeante.

Nous avons commencé notre travail le 2 juillet et en date du 4, nous avons travaillé environ quatre heures et avions perdu le reste de notre temps à attendre MM. Williams et Taylor. Notre travail a été suspendu là par les objections de M. Williams et finalement par l'invitation de M. Taylor à quitter la place. Ces faits ont été relatés plus en détail dans un rapport spécial en date du 5 juillet.

Le 14 juillet, l'honorable premier ministre donnait des instructions écrites reproduites à la fin de ce rapport pour la livraison au Royal Trust et au Trust Général du Canada des valeurs détenues par M. Williams et M. Taylor, les instructions contenues dans les paragraphes 3 et 6 n'ont pas été suivies. Comme conséquence, nous ne pourrions assumer la responsabilité de certifier que ces valeurs étaient, en date du 30 juin dernier, jour de l'année fiscale, quoique nous constatons que les livraisons faites les 14 et 15 juillet paraissent être complètes, sauf les remarques suivantes:

Le 15 juillet, M. Taylor nous déclarait que toutes les valeurs en mains avaient été livrées aux compagnies de fiducie et M. Williams écrivait à l'honorable premier ministre dans le même sens. Par la suite, nous avons constaté que les valeurs mentionnées à l'état no 4 n'apparaissent pas avoir été livrées aux compagnies de fiducie et le 29 juillet, lorsque nous avons demandé des explications à MM. Williams et Taylor, ils nous ont présenté pour vérification des valeurs qui étaient détenues en partie dans le coffre-fort du bureau de M. Taylor et en partie dans la voûte générale.

RACHAT DE LA DETTE PUBLIQUE. — L'état no 5 donne le détail des émissions de délégués rachetés. Nous y constatons que \$4,241,488.63 n'ont pas encore atteint la date d'échéance.

Lorsque nous avons demandé à voir ces délégués, M. Taylor nous a répondu qu'elles étaient détruites. Nous avons alors demandé la preuve de destruction et après un certain délai, on nous a produit l'original de l'état no 6 — fait et daté du 30 juillet 1930.

Pour justifier la destruction des délégués, cet état réfère à l'article 20, S.R., Q., chapitre 21, qui se lit comme suit:

"L'auditeur et l'assistant-trésorier examinent et annulent, sous la surveillance du trésorier, les obligations de la province, les bons du Trésor et les autres effets se rattachant à la dette provinciale qui sont rachetés de temps à autre".

Ce qui nous amène à faire les remarques suivantes:

1. Cette loi n'autorise pas la destruction, mais l'annulation.
2. Lorsque l'annulation a lieu, l'auditeur doit y prendre la même part de responsabilité que l'assistant-trésorier — ce qui n'a pas été fait.

3. Il est fort étrange que lors de la destruction, que nous croyons irrégulière et illégale, aucun document officiel n'ait été rédigé.

4. Au point de vue vérification, ce document reproduit parce que le 6 n'a aucune valeur parce que la date du document est trop éloignée de celle où les faits se sont produits. De plus, les signatures de MM. Williams et Taylor n'ont pas de valeur justificative pour eux, parce qu'ils sont eux-mêmes les dépositaires. Quant aux commis Desmarais et J. P. Taylor ils n'ont eu connaissance que d'une partie des faits et n'ont exercé aucun contrôle sur la garde de ces valeurs durant l'espace de temps où ils ont eu à s'en occuper. Il leur est par conséquent impossible de certifier que toutes les valeurs mentionnées à l'état no 6 ont été détruites.

A notre point de vue, il est grave pour les dépositaires de s'être départis de délégués non échus et d'avoir négligé de se procurer, dans le temps, une pièce officielle légalisant la destruction et attestant que les choses se sont passées régulièrement.

Les valeurs énumérées à l'état no 6 ne comprennent pas un montant de \$3,445,599.99 racheté de 1897 à 1902, ni \$232,962.47 de rentes inscrites rachetées en 1921, 1927, 1928 et 1929, désignées à l'état no 5. Ce dernier montant aurait été annulé dans les livres du registraire. Quant aux délégués qui composent le premier montant de \$3,445,599.99 il est impossible de savoir ce qu'il en est devenu. On n'en connaît rien autre chose que les entrées aux livres indiquant leur rachat.

Vos bien dévoués,
(Signé) A.-J. DOLBEC, C.P.A.,
Gustave-E. TREMBLAY, C.A.

Québec, le 11 août 1930.

P. S. — Le 14 août, M. E.-G. Pearson s'est présenté à notre bureau, disant que M. Taylor lui demandait de venir signer l'état énumérant la destruction des valeurs, sur présentation du document, il y a apposé sa signature.

M. Vézina fait rapport à M. Duplessis

Québec, 19 octobre 1936.
Hôtel du gouvernement,
Québec.

(Sujet: "Scellés sur les voûtes du Trésor")

Examen des valeurs de la province détenues dans les voûtes du département du Trésor: année fiscale se terminant le 30 juin 1936.

Monsieur le Premier,
A votre demande et pour donner suite aux questions que vous m'a-

vez posées concernant la vérification des délégués pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1930, j'ai l'honneur de vous faire rapport et de vous transmettre copie de correspondance échangée avec mes officiers ainsi que de leur rapport sur le résultat de leur travail.

Pièce no 1. — Le 28 juin 1930, j'adressais à M. A.-P.-B. Williams, assistant-trésorier de la province, une lettre dans laquelle je l'avisais que je déléguais deux de mes officiers pour faire la vérification des valeurs de la province détenues par le département du Trésor, pour l'année fiscale 1929-30.

Pièce no 2. — Le 4 juillet 1930, M. A.-P.-B. Williams, assistant-trésorier de la province, accusait réception de la mienne du 28 juin, s'objectant à la manière dont mes représentants procédaient dans la vérification des valeurs.

Pièce no 3. — Dans une lettre en date du 4 juillet 1930, que j'adressais à M. Williams, en réponse à la sienne du même jour, je lui faisais remarquer que je ne comprenais pas bien pour quelles raisons il s'objectait à ma manière de procéder dans ma vérification. Je lui faisais même la remarque que mes officiers étaient prêts à travailler en dehors des heures de bureau, pour faire le travail de la façon dont je l'entendais.

Pièce no 4. — Le 4 juillet 1930, M. Williams me fait remarquer que lui-même, non plus que son assistant, M. D. Taylor, n'avaient le temps de se mettre à notre disposition pour procéder comme je l'entendais, vu qu'il trouvait ma manière de procéder trop longue. Il ajoute toutefois qu'il est prêt à coopérer, mais que si j'insiste pour procéder de la façon que je l'entends, il sera obligé d'abandonner la vérification.

Pièce no 5. — J'écris à M. Williams le 4 juillet lui disant que je pensais changer mes instructions concernant ma vérification et je lui faisais remarquer que j'étais justifié d'exiger que mes représentants inscrivent le numéro de chaque délégué, vu que ceux-ci avaient porté à ma connaissance que les valeurs n'étaient pas classifiées et que les numéros n'étaient pas entrés au registre.

Pièce no 6. — Le 4 juillet 1930, M. Williams m'écrivait de nouveau me disant que le rapport de mes représentants était inexact en ce qui concernait l'enregistrement des délégués au département du Trésor et il déclare qu'à moins que mes représentants procèdent d'après les termes de sa demande et retirent les critiques qu'ils ont faites, il recommandera qu'une vérification impartiale soit faite par une firme de comptables de l'extérieur.

Pièce no 7. — Pour faire suite à cette correspondance, j'ai demandé à mes représentants de me faire rapport par écrit de ce qui s'était passé depuis le début de la vérification jusqu'à celle où les scellés furent apposés sur les voûtes du Trésor.

Vous constaterez qu'ils mentionnent qu'aucun numéro des délégués n'était inscrit au système Kardex et que les valeurs elles-mêmes n'étaient pas classifiées par ordre numérique. Par conséquent, il était impossible pour mes représentants d'établir quelles étaient les délégués qui étaient en circulation entre les mains du public.

Vous constaterez de plus d'après ce rapport, que MM. Williams et Taylor ont refusé catégoriquement de laisser procéder mes représentants à leur vérification et qu'ils les ont invités à quitter les bureaux ainsi que les voûtes du département du Trésor.

Pièce no 8. — Rapport préliminaire de mes représentants en date du 5 juillet 1930, transmis à M. Williams le 7 juillet 1930.

Vous constaterez, d'après ce rapport, que les scellés ont été apposés sur les voûtes du Trésor, le 4 juillet 1930, dans l'après-midi, par mes représentants, avec le sceau de l'auditeur de la province. Les scellés ont été gardés dans cette condition jusqu'au 14 du même mois, après entente entre l'honorable premier ministre, les représentants du Trésor et des compagnies de fiducie, pour que ces valeurs soient transportées au Royal Trust Company et au Trust Général du Canada. En même temps, l'honorable premier ministre nous remettait, à ses bureaux, un règlement de la manière de procéder, ainsi qu'aux représentants des compagnies de fiducie et à ceux du Trésor. Mais, vous constaterez, d'après le rapport de mes représentants, que les paragraphes 3 et 6 de ces instructions données par l'honorable premier ministre n'ont pas été suivies par M. Williams, non plus que par M. Taylor. Ces paragraphes se lisent comme suit:

No 3. — L'assistant-trésorier remettra aux officiers de ces compagnies, suivant la distribution qui en aura été faite, toutes les valeurs détenues dans le coffre-fort de son bureau. Mémoire devra être pris des numéros et des séries de ces valeurs, pour le renseignement de l'auditeur.

No 6. — M. Williams remettra les clés des compartiments intérieurs de cette voûte aux représentants des compagnies de fiducie. Ni M. Williams, ni M. Taylor, ni M. Dolbec n'auront accès aux valeurs de la voûte, si ce n'est que pour les vérifier après qu'elles auront été comptées par l'officier des compagnies, mais ils devront être présents ou être représentés chaque fois que des valeurs seront sorties ou rentrées dans la voûte.

Ces instructions sont annexées au présent rapport — Pièce no 10. Comme résultat, mes représentants n'ont pas pu certifier l'exactitude des valeurs qui étaient dans les voûtes du département du Trésor au 30 juin 1930.

Dans le même règlement, il avait été entendu que toutes les valeurs devaient être remises aux compagnies de fiducie.

Le 15 juillet 1930, M. Taylor déclarait que toutes les valeurs en mains avaient été livrées aux compagnies de fiducie et M. Williams écrivait à l'honorable Premier ministre dans le même sens. Par la suite, nous avons constaté que les valeurs mentionnées à l'état no 3, au montant de \$7,582,370.87, n'apparaissent pas avoir été livrées aux compagnies de fiducie. Le 29 septembre de la même année, lorsque mes représentants demandèrent des explications à MM. Williams et Taylor, ces derniers présentèrent en question qui étaient délégués, partie dans le coffre-fort de M. Taylor et partie dans la voûte générale. La moyenne des valeurs détenues dans les voûtes du département du Trésor, dans le temps, était d'environ \$15,000,000 et n'avait jamais été soumise à aucune vérification autre que celle des dépositaires.

Le total des délégués remis au Royal Trust Company les 14 et 15 juillet 1930 a été de \$7,294,644.84 et au Trust Général du Canada de \$7,477,488.29. Les valeurs non remises aux compagnies et conservées dans les voûtes se totalisaient à \$7,460,000.

Rachat de certaines obligations de la province

Dans le même rapport, mes représentants me faisaient remarquer qu'il y avait des émissions d'obligations de rachetées, parmi lesquelles \$4,241,488.63 n'avaient pas encore atteint la date de leur échéance.

Lorsque mes représentants ont demandé à M. D. Taylor, l'assistant de M. Williams, la production de ces délégués, il a déclaré qu'elles avaient été détruites.

Le 6 juin 1929 des délégués pour un montant de \$24,560,827.20 ont été détruits, parmi lesquelles \$4,241,488.63 ont été détruits avant échéance.

Je vous ferai remarquer, de plus, que les représentants du département du Trésor ont remis à mes représentants, le 14 août 1930 une déclaration de la destruction de ces délégués. Je vous annexe de plus une question que vous aviez posée le 6 mars 1935, concernant les scellés sur les voûtes du Trésor ainsi que la réponse faite par l'ex-trésorier de la province, l'honorable R.-F. Stockwell.

Dans la réponse no 1, il est mentionné que "conformément à l'usage établi à l'époque où l'on vérifie les valeurs en espèces, on a apposé les scellés de la voûte du Trésor en différentes occasions". Je dois vous déclarer que je n'ai jamais eu connaissance de cette opération, à moins que ce ne soit avant mon entrée en fonctions. (M. Vézina est entré en fonctions en octobre 1929).

Dans la 2ème réponse, on dit que les scellés ont été apposés "par les inspecteurs en fonctions au département du Trésor". Cette réponse était plutôt vague.

Je dois ajouter que les scellés qui ont été apposés sur les voûtes du département du Trésor, du 2 au 14 juillet 1930, l'ont été par les représentants du Trésor, avec le sceau de l'auditeur de la province.

Quant à la réponse faite au sujet de la maison Price, Waterhouse & Company, je ne puis l'affirmer, à moins que ces messieurs viennent le déclarer eux-mêmes.

Le tout respectueusement soumis,
L'auditeur de la province,
(signé) Edgar Vézina.

Cérémonie de départ

A NOTRE-DAME DIMANCHE SOIR A 8 HEURES

Son Excellence Mgr Georges-Edouard Michaud, des Pères Blancs missionnaires d'Afrique, Vicaire Apostolique de l'Ouganda, s'embarquera vendredi prochain le 13 novembre pour retourner dans ses missions, après un séjour de quelques mois au Canada. Le R. P. Caumartin accompagnera Mgr Michaud jusqu'à l'Ouganda pour ensuite continuer vers le Vicariat Apostolique du Rwanda, dont S. E. Mgr Lacourrière est Vicaire Apostolique. S. E. Mgr Michaud et le R. P. Caumartin feront leurs adieux au cours de la cérémonie de départ qui aura lieu, dimanche soir à 8 heures à Notre-Dame, en même temps que l'on y célébrera solennellement le cinquantenaire des Martyrs de l'Ouganda. Tous les amis des missions y sont invités: aucune carte d'entrée n'est requise.

Le tarif du taxi

Une délégation de chauffeurs de taxi a demandé au comité exécutif hier après-midi de rétablir l'ancien tarif de vingt cents au départ et cinq cents par cinquième de mille; on sait que ce tarif vient, à la suite d'une grève récente, d'être réduit à quinze cents au départ et cinq cents par quart de mille.

M. Savignac a promis d'étudier la question avec ses collègues du comité avant la réunion du conseil de lundi prochain, au cours de laquelle le projet d'un nouveau règlement du taxi doit être soumis.

Le Pape en bonne santé

Cité du Vatican, 6 (P.A.) — On nie officiellement les rapports à l'effet que le Pape ait subi une opération. En dépit de ses 80 ans qui approchent, le Souverain Pontife reste actif et continue à donner des audiences comme d'habitude. Même la saison inclemente actuelle n'affecte pas sa santé.

Bourse italienne à un Montréalais

Ottawa, 6 (C.P.) — La Canadian Tuberculosis Association a reçu de Paris une dépêche de l'Union internationale contre la tuberculose, de Paris, lui apprenant que le Dr Hermann Gauthier, de Montréal, a mérité l'une des six bourses mises à la disposition de l'Union par le gouvernement d'Italie.

Le Dr Gauthier est un diplômé de l'Université de Montréal et il fait partie du personnel médical du Sacré-Cœur. La bourse qu'il reçoit lui donne droit à une année d'études à l'Institut Carlo-Forlani, à Rome.

Le nombre des juges ne serait pas suffisant

On apprend d'Ottawa, mais la nouvelle n'a pas pu être confirmée à Montréal, que le Conseil du Barreau de Montréal aurait demandé au ministre de la Justice de prendre des mesures pour remédier à la situation créée à Montréal par le fait que trois juges de la Cour supérieure ne peuvent pas entendre de causes. L'un de ces juges, le juge Delorme, est malade et n'a pas siégé depuis un an; M. le juge Archambault est président de la commission royale d'enquête sur les pénitenciers; M. le juge Loranger a été nommé administrateur de la loi d'arrangement entre les cultivateurs et leurs créanciers. Le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, étudie la question.

Décès de Soeur Saint-Calixte

Québec, 6. — La R. Soeur Saint-Calixte, supérieure de la province d'Youville des RR. SS. de la Charité, est décédée hier à l'hôpital Saint-Michel-Archange à l'âge de 74 ans. Elle avait fondé en 1899 le pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague et elle avait dirigé pendant plusieurs années l'hôpital Saint-Michel-Archange, dont elle fit une institution de tout premier ordre. La R. S. Saint-Calixte, née Dagueau, Malvida, était la soeur de M. le Dr P.-Calixte Dagueau, doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

M. Desrosiers, candidat du Crédit social dans Grouard

Edmonton, 6 (C.P.) — Le gouvernement de crédit social a choisi le docteur William Desrosiers, de McLennan, comme son candidat dans l'élection partielle de Grouard, qui aura lieu le 7 décembre.

Le docteur Desrosiers est natif de Montréal et diplômé de l'Université de Montréal, et est allé s'établir dans l'Ouest en 1920.



Soyez Sage
une bonne fois
et —
fumez les
Cigarettes
WHITE OWL
5¢

TARIF
des annonces classifiées
du
"DEVOIR"
Téléphone: HArbour 1241

1 sou le mot, 25c minimum comptant.
Annonces facturées, 1/10 le mot, 30c minimum.

NAISSANCES, FIANÇAILLES, PROCHAINES MARIAGES, MARIAGES, SERVICES, SERVICES ANNIVERSAIRES, GRANDS MUSEES, RE-MERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES, \$1.00 par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 2 cents.

Emploi demandé

IMPORTANT AUX PETITS INDUSTRIELS ET MARCHANDS

Perfection des comptes, contrôle de crédits, par comptable, âge sérieux, expérience consommable, prix raisonnables. Organisation de compagnies. DQ. 8642

Retrouvez votre énergie perdue avec le Tonique
ZYMOPHOS
pour les nerfs et la digestion.

Son adversaire sera M. J.-H. Tremblay, libéral. Les conservateurs n'ont pas encore décidé s'ils présenteront ou non un candidat.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES. C'est "LE DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphonex HArbour 1241

Où la qualité supplée à la quantité

Encouragez nos annonceurs

¶ Parce que peu nombreux, ils n'en sont que plus dignes de votre clientèle. N'annoncez pas qui veut dans LE DEVOIR; car, avant d'accepter la réclame d'une maison, nous nous assurons, pour autant que faire se peut, de son honorabilité et de sa solvabilité.

¶ Leurs annonces peuvent vous aider de cent et une façons. En plus de l'économie réalisée, elles vous épargnent du temps et une foule de démarches inutiles.

¶ Lisez nos annonces et répondez à l'appel de nos annonceurs.

Annoncez dans nos colonnes

¶ LE DEVOIR a pour lecteurs la meilleure classe de notre population; c'est un fait indiscutable. Cela veut dire qu'il vous fournit le moyen le plus sûr d'atteindre ceux qui ont le plus fort pouvoir d'achat.

¶ LE DEVOIR occupe, par son tirage (du lundi au vendredi), la deuxième place parmi les quotidiens français de Montréal.

¶ Quel que soit votre genre d'affaires, utilisez notre journal; vous serez en bonne compagnie; votre publicité ne sera pas noyée sous des réclames de toute sorte; et vous atteindrez l'élite canadienne-française.

LE DEVOIR

LA VIE SPORTIVE

Américains et Chicago ont annulé

Chicago, 6. (P.A.) — Les Américains de New-York et les Eperriers Noirs de Chicago se sont disputés un match nul 1-1 à la première joute de la saison régulière de la Ligue Nationale devant une foule de 13,500 amateurs au Stadium hier soir.

Les deux buts ont été comptés au cours de la seconde période, Bill Kendall a reçu une rapide passe de Louis Trudel pour donner les devants aux Eperriers, après neuf minutes de jeu. Moins de six minutes plus tard, Harry Olivier a égalisé les chances sur la passe de Lloyd Jackson.

La lutte pour le contrôle de la franchise des Américains, entre la ligue et le propriétaire du club, William Dwyer, n'a pas diminué l'enthousiasme et l'esprit de combativité des gars de Red Dutton, qui ont lutté avec acharnement contre les Eperriers du commencement à la fin d'une partie où 11 punitions ont été infligées, dont 2 majeures à Allan Shields et Earl Seibert, qui ont échangé quelques coups de poings à la troisième période.

À la période supplémentaire, John Gallagher a manqué un lancer de punition accordé aux Américains lorsque Alex Levinsky a fait tomber Schreiner qui était en position de complot.

Il y a environ deux semaines, la ligue a forcé la franchise des Américains, à cause des dettes du club envers le circuit. Un ordre obtenu d'un juge à Whitby, Ont., mercredi, a été servi aux Américains, les empêchant de jouer sous les ordres de la N. H. L. Comme résultat, ils ont joué hier soir sous le nom de "Américains de New-York", avec William Dwyer comme président.

L'avocat John Shelleck, qui représente Dwyer, a déclaré que le club est prêt à payer ses dettes, mais Frank Calder, président de la Nationale, a dit que les représentants des autres clubs devront étudier la situation avant qu'une décision soit prise. Il a intimé cependant que la situation ne sera éclaircie que dans quelques temps. Les Américains rencontreront les Maple Leafs à Toronto, samedi soir.

L'injonction qui comporte l'emploi du nom — club de hockey Américain de New-York — n'a aucun effet sur les recettes. Les clubs visiteurs n'ont aucune part des recettes.

Quelques instants avant le début de la partie, Dom Romnes a reçu le trophée Lady Byng, qui lui a été présenté par le président Calder. Ce trophée est accordé chaque année au joueur reconnu le plus loyal du circuit.

Un seul des nouveaux joueurs des Eperriers a sauté sur la glace à la première période. Harold Jackson, une autre recrue des Eperriers, n'a pas pris part à la partie.

Le sommaire:
AMÉRICAINS. — But: Worters; défenses: Murray et Shields; centre: Chapman; ailes: Schreiner et Carr; subs: Cotton, Lamb, Oliver, L. Jackson, Gallagher, Wiseman, Doran, Emms et Anderson.

CHICAGO: But: Karakas; défenses: Wieze et Seibert; centre: Romnes; ailes: Thompson et March; subs: Gottselig, Trudel, Blair, Cook, H. Jackson, Burke, Leinsky, Laroche et Kendall.

Arbitres: Stewart et McCurry.
Première période
Pas de point.
Punitions: Anderson, Burke 2, et Shields.

Deuxième période
1. Chicago: Kendall-Trudel .. 9.30
2. Américains, Oliver-L. Jackson .. 14.39
Punitions: Carr, Shields, Thompson et Kendall.

Troisième période
Pas de point.
Punitions: Shields et Seibert, majeures.

Période supplémentaire
Pas de point.
Punition: Levinsky.

Lester Patrick fort optimiste

Winnipeg, 6 (P.C.) — Les Rangers, de New-York, ont fermé leurs quartiers d'entraînement hier et se sont mis en route pour l'est. Ils ont leur saison à Detroit dimanche contre les Ailes Rouges.

Avant que les 16 joueurs se rendent à la gare, Lester Patrick a déclaré que son club serait dans les détails les printemps prochains. Les Rangers ne se sont pas qualifiés l'an dernier, la première fois depuis 1926 alors qu'ils sont entrés dans la Ligue Nationale.

Patrick s'est dit satisfait de la condition de chacun de ses joueurs. Notre club est 40 pour cent plus fort que celui qui est parti à pareille date l'an dernier, a dit le gérant des Rangers.

"Pouvez-vous nommer un club plus jeune que le nôtre?" a-t-il ajouté. "Pouvez-vous m'indiquer un club mieux équipé que les Rangers, tout en tenant compte de nos fermes les Ramblers de Philadelphie et les Rovers de New-York?"

Les Ramblers appartiennent à la Ligue Internationale-Américaine et les Rovers au circuit amateur de l'est des États-Unis. Patrick ne sait pas si son club gagnera la coupe Stanley mais il est convaincu que son équipe va faire la partie chaude à ses adversaires. Et observez-vous bien l'an prochain.

Il se peut que Frank Boucher ne puisse pas jouer avant la troisième partie de la saison à New-York. Il s'est fracturé la cheville en jouant au baseball l'été dernier à Ottawa et on ne sait pas encore s'il pourra commencer en même temps que les autres.

Détroit a triomphé de Toronto

Toronto, 6 (P.C.) — Tout comme ils ont ruiné les chances des Maple Leafs dans les Séries de la Coupe Stanley le printemps dernier, les Ailes Rouges ont aussi gagné à l'ouverture de la Ligue Nationale à Toronto en battant les locaux par un résultat de 3 à 1 hier soir.

Les rois du hockey professionnel ne se sont réveillés qu'à la 3e période et là ils ont assez accompli pour s'assurer la victoire et en même temps faire perdre les chances à Walter Broda de devenir gardien de buts régulier du club de la Ville Reine.

Toronto menait par 1 à 0 lorsque la troisième période commença. Les Ailes Rouges se sont alors mis à l'attaque pour déjouer Broda à trois reprises. Le jeune gardien de buts fut une fois pris par surprise sur un lancer de la ligne bleue.

Buzzy Boll a enregistré l'unique point de l'engagement initial, en acceptant une passe de Bill Thoms. Harvey Jackson, l'étoile de la partie, et Sylvanus Apps, ancien amateur des Tigres de Hamilton, l'an dernier, ont attaqué avec énergie mais sans pouvoir compter.

Les Ailes Rouges ont égalé le résultat lorsque McDonald donna une passe parfaite à Syd Howe et 7 secondes plus tard, Larry Aurie déjoua Broda sur son coup lancé de loin. Vers la fin de la joute Pete Kelly augmenta le désappointement des 8,462 spectateurs en comptant sur le retour d'un coup lancé par Wally Kilrea.

La joute fut lente et peu intéressante.

Alignements:
Détroit — Buts: Smith; défenses: McDonald et Young; centre: Pettenger; ailiers: Howe et H. Kilrea; substitués: Bowman, Goodfellow, Barry, Aurie, Lewis, Pete Kelly, W. Kilrea, Sorrell.

Toronto — Buts: Broda; défenses: Day et Clancy; centre: Thoms; ailiers: Boll et Finnigan; substitués: H. Jackson, Apps, Davidson, Shill, A. Jackson, Metz, Pep Kelly, Fowler et Horner.

Arbitres: Ag. Smith et Johnny Mitchell.

Première période
1. Toronto, Boll (Thoms, Finnigan) .. 10.55
Punitions: Bowman, A. Jackson.

Deuxième période
Aucun point.
Punitions: Horner, Boll, Bruneteau.

Troisième période
2. Détroit, Howe (McDonald 11.13
3. Détroit, Aurie .. 11.20
4. Détroit, Pete Kelly (W. Kilrea) .. 17.44
Punition: Howe.
Arrêts: Broda .. 7 11 1—29
Smith .. 6 5 11—22

Le nouveau circuit à l'oeuvre samedi

Windsor, Ont., 6. (P.C.) — La ligue de Hockey Internationale-Américaine comprenant les clubs de la Ligue Internationale et ceux de la Canado-Américaine de l'hiver dernier, fait son début dans quatre villes américaines samedi soir. Il n'y a pas d'équipe canadienne dans la ligue.

John Chick, de Windsor, président de la Ligue Internationale, a fait remarquer que les deux organisations ne s'étaient pas amalgamées et que la saison de 1936-37 n'est qu'une expérience qui pourra se continuer l'an prochain si on est satisfait des résultats obtenus. Chaque ligue continue d'avoir son bureau de gouverneurs.

Les chefs de la Ligue Internationale cette année sont: Pittsburgh, Syracuse, Buffalo et Cleveland. La franchise de Détroit fut transportée à Pittsburgh, pendant que London, Windsor et Rochester sont inactifs cette année.

Les Cubs de Boston se sont retirés de la Ligue Canado-Américaine, laissant New-Haven, Providence, Springfield et Philadelphie dans la course au championnat.

Syracuse commence sa saison à Buffalo samedi et Pittsburgh visite Cleveland. Providence passe à Springfield et New-Haven visite Philadelphie. Les mêmes clubs se rencontrent de nouveau dimanche. La ligue termine sa cédule le 21 mars.

Le hockey

LIGUE NATIONALE
Détroit 3, Toronto 1.
Américain 1, Chicago 1.

Le classement
LIGUE NATIONALE
Section Canadienne

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	P.
Américain	1	0	0	0	1	1	1
Canadien	0	0	0	0	0	0	0
Maroons	0	0	0	0	0	0	0
Toronto	0	0	1	0	1	3	0

Section Américaine

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	P.
Détroit	1	1	0	0	3	1	2
Chicago	1	0	0	1	1	1	1
Rangers	0	0	0	0	0	0	0
Boston	0	0	0	0	0	0	0

GROUPE SENIOR

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	P.
McGill	1	1	0	0	6	3	4
Royal	1	1	0	0	5	0	2
Canadien	0	0	0	0	0	0	0
Ottawa	0	0	0	0	0	0	0
Victoria	0	0	0	0	0	0	0
Verdon	1	0	1	0	3	6	0
Québec	1	0	1	0	0	5	0

Les Canadiens quitteraient Paris pour Londres

Paris, 6. (P.C. Havas). — Le bruit court dans les milieux sportifs de Paris, que les joueurs canadiens de hockey sur glace, composés des équipes "Rapid" et "Volants", quitteraient Paris pour Londres.

"Rien n'est encore décidé à ce sujet", nous a déclaré le promoteur des grandes rencontres de hockey sur glace au Palais des sports, Jeff Dickson. "Aucune décision ne sera prise avant lundi".

Il est difficile de connaître les raisons exactes qui pourraient provoquer le départ des joueurs de hockey canadiens pour Londres. Ils auraient, dit-on, conclu un arrangement avec la ligue anglaise, en raison des difficultés financières, provenant d'un facteur imprévisible au moment de la signature de leurs contrats pour la France, la dévaluation du franc a rendu en effet très onéreux les frais de déplacements fréquents qu'ils faisaient en Angleterre.

Un arrangement serait à l'étude, dit-on, qui empêcherait le public français d'être soudain privé des équipes canadiennes. Les équipes "Rapid" et "Volants" continueraient à participer à la coupe franco-anglaise mais au lieu de séjourner à Paris, s'établiraient à Birmingham et à Brighton, d'où, elles viendraient, tous les quinze jours, à Paris, pour rencontrer au Palais des sports, l'équipe en tête du tournoi.

La Ligue de Hockey Nationale a fait hier soir l'inauguration de la saison 1936-37 et malgré les menaces de procédures de la part de Marty Shenker, des Américains de New-York, les deux joutes inscrites au programme — du circuit Calder ont pu avoir lieu et ont attiré des assistances nombreuses, particulièrement à Chicago où les gars de Bill Dwyer devaient être aux prises avec les hommes de Clem Loughlin.

La dispute entre le sportsman de New-York et les gouverneurs de la Ligue Nationale ne semblait nullement intéresser les amateurs de Chicago et pas moins de 13,500 personnes ont payé leur admission pour être témoins de la partie d'ouverture et l'enthousiasme n'a pas fait défaut.

La joute entre les Eperriers Noirs et les tricolores étoilés a fourni une intéressante exhibition et a donné lieu à un combat très contesté car après soixante-dix minutes de jeu les deux équipes durent laisser la place avec un résultat égal de 1 à 1, ce qui place le club new-yorkais en tête de la section canadienne vu la défaite subie par les Leafs aux mains des Ailes Rouges de Detroit.

À Toronto l'assistance était moins considérable et l'échec subi par l'équipe locale n'aura probablement au succès de la joute de samedi alors que les Américains visiteront les torontois. Les salaires de Connie Smythe ont été défaits par 3 à 1 par les champions du monde, qui sont de nouveau sous la direction de Jack Adams.

À Chicago les Eperriers Noirs ont envoyé un nouveau joueur sur la glace dans la personne de Andy Blair et l'ancien porte-couleurs des Leafs a fait excellentement figure tandis que dans la Ville Reine Broda a débuté avec les Leafs et après avoir créé une bonne impression dans les deux premières périodes il a failli dans les vingt dernières minutes et les visiteurs ont loger la rondelle trois fois dans ses buts et s'assurer la victoire. Samedi soir Georges Hainsworth reprendra son poste car il est entendu que Broda et Hainsworth doivent alterner dans les filets pour un certain temps du moins.

Les amateurs montréalais ont dû se contenter d'écouter les nouvelles sportives à la radio hier soir, mais demain ils pourront assister à leur sport favori lorsque le Bleu Blanc Rouge, qui est maintenant sous la direction de Cecil Hart, jouera sa première partie contre les Bruins de Boston, au Forum, et tout fait prévoir qu'une assistance nombreuse verra ces deux vieux rivaux aux prises.

Le gérant Cecil Hart a annoncé ce matin que l'ancien jockey Darou sera invité à mettre la rondelle au jeu.

Barlund fort occupé
New-York, 6 (P. A.). — Gunner Barlund, de Finlande, qui a gagné les deux combats qu'il a livrés aux États-Unis, s'est engagé à se battre deux fois sous les auspices du 20th Century Sporting Club.

Barlund rencontrera Frankie Connolly, de Boston, dans un combat de 10 rondes à l'Hippodrome en décembre prochain et il s'est engagé de faire face au vainqueur du combat de mercredi prochain entre Arturo Godoy et Al Ettore.

Bill Dwyer prend la direction des Américains
Chicago, 6 (P. A.). — D'après un ordre formel d'un tribunal canadien, ce sont les Américains de New-York — et non le club Américain de la ligue Nationale — qui ont ouvert la saison de la NHL hier soir contre les Eperriers Noirs de Chicago.

William Dwyer, dont la franchise comme propriétaire du club new-yorkais a été forfite par la ligue il y a deux semaines, à cause des dettes des Américains envers le circuit, a obtenu cet ordre, précisant que le nom du club, au moins jusqu'à ce que le litige soit réglé, reste "les Américains de New-York".

Cet ordre, ou injonction intermédiaire, aurait été servi à chaque joueur à Toronto hier soir, et les empêche de jouer pour tout autre propriétaire que celui des anciens Américains.

Marty Shenker, gérant d'affaires des Américains, a assisté à la partie hier soir.

Frank Calder, président de la Nationale, a déclaré qu'il croit que la situation ne sera pas éclaircie avant quelque temps.

Whitby, 6 (P. C.). — Marty Shenker, gérant d'affaires des Américains de New-York, a obtenu un ordre du juge D. B. Coleman ici, afin d'empêcher la ligue Nationale de Hockey et le président du circuit, Frank Calder, de faire jouer les Américains sous tout autre nom que le leur.

Calder a refusé de faire des commentaires avant de quitter le camp d'entraînement des Américains à Oshawa. Red Dutton a déclaré que tous ses joueurs avaient signé des contrats offerts par Calder.

Fête aux huîtres demain soir
C'est demain soir, au Club Canadien, 438 est, rue Sherbrooke, qu'aura lieu le premier banquet d'huîtres organisé par l'Association des Anciens Elèves des Frères du Sacré-Coeur d'Arthabaska-Victoriaville (section Montréal).

Le comité d'organisation, sous la présidence de M. Willie Brosseau, compte sur la présence des Anciens de la région de Montréal et de leurs amis. Des confrères des régions de Sherbrooke, Trois-Rivières, Shawinigan, Victoriaville et Saint-Hyacinthe seront aussi de la fête.

Vous pouvez encore vous procurer des billets des membres du conseil de l'Association, chez M. J. Arthur Provencher, Tavernier Poulman, 2 est, rue Craig, ou à la porte du Club Canadien, demain soir. Pour des us amples détails, adressez-vous au secrétaire, M. J. Rodolphe Ducharme, 7164, DeLaroché, 0608.

Eugène Tremblay conserve son titre

Le vétéran Eugène Tremblay, qui détient le titre de champion du monde des poids légers à la lutte libre, a prouvé sa supériorité sur Eddie Flynn, hier soir, à l'Arena Mont-Royal, dans la rencontre principale préparée par le match-maker Ray Lamontagne à l'occasion de la clôture de la saison à la patinoire du gérant Oscar Benoit.

Tremblay et Flynn ont bataillé à chances égales pendant plus d'une heure mais la force, l'expérience et la science de notre athlète canadien-français ont eu raison de l'Irlandais qui a dû concéder la chute et le match au bout de 1 heure et 28 minutes à la suite d'une solide prise d'orteils.

La semi-finale a été également partagée entre Jack Bloomfield et Alec Tesluck, et l'arbitre Larose a donné un verdict nul, après 30 m. de combat.

Jack Riley a disposé de Jacques Trudeau en moins de douze minutes de combat, au match principal. Une double clef de bras lui a assuré la victoire.

Voici les sommaires:
Jack Miller, 177 lbs, défait John Masson, 185, une chute, 11.40.
Emile Casavant, 134, et Art Tabac, 138, annulent, 20 m.

Jack Riley, 180, défait Jacques Trudeau, 182, une chute, 11.50.
Semi-finale: Jack Bloomfield, 180, et Alec Tesluck, 179, annulent, 30 m.

Finale: Eugène Tremblay, 135, défait Eddie Flynn, 134 3-4, une chute, 1 heure, 28 minutes.

On augmente l'offre à Robert

Gus Sonnenberg, qui cherche depuis quelques semaines à obtenir un match de championnat avec Yvon Robert, est parti ce matin pour New-York où il a l'intention de s'adresser à la Commission athlétique pour forcer Robert à défendre son titre et il se rendra ensuite à Boston où il fera la même demande à la Commission du Massachusetts.

Le promoteur Ganson est actuellement à Boston dans le but de décider le champion mondial des poids lourds à accepter une offre de \$2,500 avec le privilège de 37 1/2 % des recettes pour un match avec l'ancienne étoile du football et il espère obtenir la signature du protégé d'Eddie Quinn. Le match, si baccé, aura lieu au Forum le 16 novembre.

Banquet aux huîtres au LaFontaine
Le banquet aux huîtres du Conseil LaFontaine, qui est reconnu comme le banquet par excellence de l'année, aura lieu demain soir prochain le 7 novembre dans les salons du Conseil. À ce banquet sont invités tous les Chevaliers du Conseil, les Chevaliers des Conseils étrangers et leurs amis.

Nous vous invitons à essayer les

Society Brand

Ces vêtements de qualité satisfieront à vos exigences les plus minutieuses... sous tout rapport. Voyez-les aujourd'hui même.

\$30. à \$55.

H. PREVOST Limitée
406 est, rue Ste-Catherine
angle St-Denis.

Le comité en charge de ce banquet a chêté hier, les meilleures huîtres sur le marché et d'avance les gourmets peuvent être assurés que le choix fait a été excellent.

Le Conseil LaFontaine des Chevaliers de Colomb lance à tous les amateurs l'invitation de venir se régaler samedi soir prochain le 7 novembre.

On peut se procurer des billets en s'adressant au secrétaire du Conseil, 480 est, rue Sherbrooke, HArbour 7505.

Braddock s'exécute lundi
New-York, 6. — Izzy Jannazzo, de New-York, a pratiquement obtenu un combat de championnat pour le 27 novembre courant, à l'assemblée hebdomadaire de la Commission Athlétique de New-York aujourd'hui.

Jannazzo et Caferrino Garcia, de la Californie, se sont rencontrés la semaine dernière pour avoir le droit de faire face au champion. Ils ont alors fait partie nulle.

Si Ross est consentant et qu'il veut s'engager de donner une chance à Garcia, au cas où il battrait Jannazzo, le boxeur de New-York aura la première chance, au lieu d'attendre un autre match avec l'autre aspirant au championnat.

Garcia s'est blessé aux yeux lors de son dernier combat. Deux médecins lui ont conseillé de laisser guérir les plaies avant de se remettre de la partie.

A tout événement la décision finale sera prise demain lorsque Jannazzo et Ross se présenteront devant la Commission.

Guy Anselmi, le gérant de Jannazzo, a promis que son protégé rencontrera Garcia s'il l'emporte sur Ross. Il sera prêt à défendre le titre en moins de deux mois s'il vient à se l'assurer.

"Nous allons voir à ce que Garcia soit protégé", a dit le président John-J. Phelan. "Nous ne pouvons pas forcer Ross à se battre deux mois après avoir défendu le titre une fois mais nous savons fort bien qu'il acceptera de rencontrer Garcia dans un intervalle raisonnable."

James-J. Braddock, champion poids lourd, n'a pas envoyé son chèque de \$5,000 comme garantie de bonne foi qu'il défendra son titre en juin contre Schmelling mais son gérant, Joe Gould, a télégraphié de Hot Springs qu'il serait à New-York lundi et qu'il se conformerait aux exigences des commissaires.

Le télégramme de Gould fut reçu quelques minutes après que la Commission eut annoncé qu'elle essaierait de l'empêcher de prendre part à une exhibition à la Nouvelle-Orléans le 16 novembre courant.

Les combats d'hier soir
Les combats de boxe et les rencontres de lutte disputées hier soir aux États-Unis ont donné les résultats suivants:

BOXE
Miami Beach, Flo. — Amos Tiger, 148, Sapulpa, Okla., gagne aux points contre Norman Cohen, 141, Petersburg, Va., (8).

Winona, Minn. — Harvey Woods, 128, Saint-Paul, met hors de combat Vince McCoy, 133, Omaha, Neb., (8).

St-Louis. — Davey Abad, 135, Panama, et Bill Beahuld, 137, St-Louis, ont fait match nul (10).

LUTTE
Hartford, Conn. — Yvon Robert, 218, Montréal, bat Stanley Pinto, 210, Manchester, N.H., une chute (Pinto dans l'impossibilité de continuer).

La favorite dans Toutes Les Tavernes!

Bièrre BLACK HORSE EN FÛT

"LA BIÈRE EN BOUTEILLE SE VENDANT LE PLUS AU CANADA"

AUX COMPTES PUBLICS

Destruction illégale de débetures pour un montant de \$4,221,000

La vérification des livres du trésor était pratiquement impossible — M. Vézina, invité par des hauts fonctionnaires à abandonner cette vérification — On enlevait même leurs notes aux collaborateurs de M. Vézina — Le témoin, questionné longuement par MM. Duplessis et Bouchard

Québec, 6. (D.N.C.) — Voici la suite du témoignage de M. Edgar Vézina, vérificateur de la province, au comité des Comptes publics, hier. M. Vézina révèle que MM. Williams et Taylor, du département du trésor, se sont montrés hostiles au sujet de l'enquête sur les débetures. Une première fois, en 1930, M. Williams s'était plaint de la manière de procéder de M. Vézina, quant à la vérification.

M. Vézina. — Plus tard, M. Williams s'est de nouveau plaint, me disant que le rapport de mes représentants n'était pas exact. Il me dit qu'il serait dans l'obligation de demander l'abandon de la vérification dans ces conditions et d'en demander une par des vérificateurs de l'extérieur. Pour faire suite à ces remarques de M. Williams, j'ai demandé un rapport à mes représentants. D'après le rapport qu'ils me firent aucun numéro des débetures n'était inscrit au système des fiches et les débetures n'étaient pas classifiées, de sorte qu'il était impossible d'établir quelles étaient les débetures en circulation. Par la suite on refusa à mes représentants de procéder davantage à la vérification. Ils furent invités à laisser les bureaux de la voûte. C'est-à-dire que l'auditeur de la province a été invité à abandonner sa vérification.

M. Duplessis. — Par qui fut-il invité?

M. Vézina. — Par l'assistant-trésorier, qui avait donné des instructions à son assistant M. Taylor. Ceci fut fait en vertu d'un rapport. M. Vézina donne lecture d'un rapport mais M. Bouchard prétendit que ce n'était pas celui qu'il voulait.

M. Duplessis. — Vous dites qu'ils ont l'audace d'enlever leurs notes à vos collaborateurs?

M. Bouchard. — Ce rapport-là n'est pas celui que je voulais. Je vous avais demandé de produire le rapport que vous ont fait vos deux employés relativement au jet d'un paquet de documents dans la voûte.

Je n'ai pas de rapport écrit à ce sujet. C'est un rapport verbal qui m'a été fait l'après-midi même de l'incident.

M. Bouchard. — Ne m'avez-vous pas dit que MM. Dolbec et Desjardins vous avaient fait un rapport écrit?

M. Duplessis. — Il y a eu beaucoup de rapports parce que les débetures n'étaient pas classifiées, elles étaient jetées pêle-mêle dans la voûte, preuve qu'on s'en servait pour le donner en garantie collatérale, et ce, non pas dans l'intérêt de la province. Cette situation-là a duré longtemps, et les employés de M. Vézina n'étaient pas toujours pour faire des rapports tous les jours.

M. Bouchard. — Je proteste énergiquement contre les discours du premier ministre. Et je proteste d'autant plus qu'un journal de Toronto disait hier en gros titre: "Les employés de Québec se servent des valeurs de la province pour faire des placements personnels".

Ce sont des insinuations comme celles-là qui mettent le public et la presse sous l'impression que les valeurs de la province ont servi pour des spéculations personnelles.

Abus intolérables

M. Duplessis. — "Le chef de l'opposition fait un discours qui nécessite une mise au point. Je n'ai pas lu les journaux, mais je constate une chose: il s'est passé au département du Trésor des abus que jamais un gouvernement honnête n'aurait tolérés. Nous n'avons pas porté de jugement contre les employés de ce département, mais je constate que le chef de l'opposition s'identifie avec eux. Il s'est passé des choses tellement scandaleuses que j'ai moi-même posé une question au gouvernement, dans le temps, et qu'on m'a fait une réponse sciemment fautive.

M. Bouchard. — Produisez-la donc, votre question.

M. Duplessis. — Je vais vous la résumer.

M. Bouchard. — J'ai plus confiance aux écrits qu'à la parole du premier ministre. (Protestations de la droite)

M. Duplessis. — Quant à moi, je n'ai confiance ni aux paroles ni aux écrits du premier ministre de l'ancien régime. Voici ma question: J'ai demandé au gouvernement si, de telle date à telle date, les voûtes

avaient été scellées; et à la demande de qui? M. Alexandre Tascheur a répondu que les voûtes n'avaient été scellées qu'une fois, pendant l'espace d'une dizaine de jours, et pour protéger les valeurs contre le feu. Ce n'était pas vrai. Ce n'est pas contre le feu qu'on voulait protéger les valeurs, mais contre le vol. On est donc justifiable de dire que le gouvernement ne faisait pas son devoir. Et les employés du département du Trésor avaient une conduite qui ne pouvait justifier la confiance d'un gouvernement honnête.

Taylor et Williams seront entendus

M. Duplessis. — Il est à ma connaissance que MM. Taylor et Williams ont demandé d'être entendus. Et ils seront entendus dès cette semaine. C'est leur droit. Peut-être d'autres ont-ils demandé de comparaitre. Depuis que je suis premier ministre, j'ai reçu environ 24,000 lettres et je ne puis en prendre connaissance régulièrement. Mais je note que le chef de l'opposition s'identifie avec ces employés.

M. Bouchard. — Les injures du premier ministre ne me font rien du tout. Je m'en soucie comme de l'an quarante. Je ne m'identifie avec personne, mais je tiens à rendre justice à la vérité et à la province.

M. Vézina, voulez-vous produire le rapport de MM. Dolbec et Tremblay?

Je vous ai dit qu'ils m'ont fait un rapport verbal de l'incident dont il est question présentement. Ils sont venus me trouver quelques minutes après l'incident pour me le raconter.

M. Bouchard. — Jurez-vous que les deux employés vous ont dit la même chose?

Il est difficile de jurer cela. Mais je crois me rappeler qu'ils étaient présents tous les deux.

N'est-il pas vrai qu'il y a eu un rapport écrit à ce sujet?

Pas au sujet de cet incident.

Hostilités contre les enquêteurs

M. Edgar Vézina lit, à la demande de M. Bouchard, le rapport de MM. Dolbec et Tanguay dans lequel il est dit que des valeurs pour un montant d'à peu près quinze millions étaient dans la voûte et n'avaient jamais été soumises à autre vérification que celle de MM. A. P. B. Williams et Douglas Taylor. Les enquêteurs parlant de l'attitude hostile de ces messieurs, ajoutent qu'ils y ont été traités de façon très désobligeante.

MM. Dolbec et Tanguay ont commencé leur travail le 2 juillet 1933. Ils avaient fait quatre heures d'ouvrage et durent perdre le reste du temps à attendre MM. Williams et Taylor. Finalement, M. Taylor les invita à quitter la place. Le 14 juillet, M. Tascheur ordonna de transporter les ordres au Royal Trust. Ces ordres ne furent pas suivis. Toutefois, M. Taylor faisait, le 15 juillet, un rapport dans lequel il disait que les ordres avaient été suivis.

M. Duplessis. — En somme, vous déclarez que MM. Williams et Taylor ont prétendu avoir livré les débetures aux sociétés de fiducie? Mais le département a constaté par la suite que toutes ces débetures n'avaient pas été livrées?

— Oui. Par la suite ils ont présenté ces valeurs.

— Il y avait des débetures au porteur pour \$122,370.87; des débetures municipales à l'ordre du trésorier; des logements ouvriers pour un montant de \$7,460,000.

Le vérificateur déclare ensuite qu'il avait des actions de la Shawinigan et de la Montreal Light, Heat, un dépôt judiciaire de M. Brasset, etc. Les actions précitées n'étaient pas cotées.

Déclarations inexactes

M. Duplessis. — M. Vézina, vous dites que MM. Williams et Taylor ont prétendu qu'ils avaient livré toutes les valeurs le 15 et que les compagnies de fiducie ont ensuite réclamé d'autres valeurs, qui ne leur avaient pas été livrées?

M. Vézina. — Le 14 et le 15, les valeurs ont été livrées aux compagnies de fiducie, et le 29 juillet elles ont demandé le reste des valeurs. M. Vézina continue à lire le rapport où l'on voit qu'une partie des valeurs était gardée dans la grande voûte générale, et le reste dans le coffre-fort du bureau de M. Williams. Il y avait dans ce dernier pour \$7,460,000 de valeurs de nantissement municipales, d'autres valeurs pour \$122,000 et en plus 44 actions de la Shawinigan, 6 actions de la Montreal Light Heat, 14 actions de la Banque Royale.

Le premier ministre d'alors, dit M. Vézina, avait décidé de transférer toutes ces valeurs aux compagnies de fiducie. J'ai accepté mais je n'étais pas satisfait parce que, comme auditeur, je ne pouvais vérifier ainsi que je le voulais.

M. Bouchard. — Vous n'avez pas fait de rapport à la Chambre?

M. Vézina. — Je faisais un rapport au ministre et un rapport au trésorier de la province.

M. Bouchard. — Le trésorier était obligé de faire rapport à la Chambre. Il ne l'a pas fait. C'était alors votre devoir d'en avertir la Chambre?

M. Duplessis. — Comment voulez-vous qu'il en soit ainsi, lorsque c'est le ministre lui-même, lorsque c'est le gouvernement qui fausse les réponses officielles, qui vient dire en pleine Chambre que les documents ont été transportés des voûtes du parlement au Royal Trust, à cause du feu?

M. Bouchard. — C'est ça qui est arrivé, mais pas comme vous avez dit: que les documents ont été transportés à cause du feu.

M. Duplessis. — La vérité, c'est que c'était contre le vol.

— On verra ça.

Débetures détruites

On y lit que dans la vérification il manquait pour \$4,221,000 de débetures non échues. Les examinateurs ont demandé à les voir, mais M. Taylor a répondu que ces débetures avaient été détruites. Les examinateurs ont alors demandé la preuve de la destruction.

M. Taylor a alors donné un rapport daté du 30 juillet 1930, disant que le 6 juin 1929 on a détruit les débetures. Or, pour détruire les débetures, il faut faire un procès-verbal, mentionnant le lieu, les témoins, les listes et le nombre de pièces détruites. Or cela n'a pas été fait. Ce rapport de la destruction fait un an plus tard après le fait accompli, a été livré aux examinateurs le 14 août; il est signé par MM. Williams, Taylor et quelques autres.

M. Vézina donne lecture d'un rapport où il est dit que lors de l'annulation de débetures l'auditeur doit y prendre la même part que l'assistant-trésorier. Il est ensuite dit plus loin que la signature des dépositaires et des commis n'a pas une valeur justificative. Il leur est impossible de certifier que toutes les valeurs ont été détruites.

M. Bouchard. — Pensez-vous que les dépositaires ne peuvent pas assister à la destruction des débetures?

— Cela n'a aucune valeur au sens de la loi.

— Vous dites que la signature des dépositaires n'a aucune valeur sur le certificat d'annulation?

M. Duplessis. — Ce n'est pas ce que le témoin dit.

M. Bouchard. — Laissez-le donc répondre.

M. Duplessis. — Le témoin dit à peu près ceci: Vous ne pouvez pas détruire des débetures parce qu'elles appartiennent au public. Vous devez annuler des débetures par l'auditeur seulement, ce qui n'a pas été fait. Vous n'avez pas le droit de détruire des débetures à moins que l'auditeur ne soit là. Quand vous détruisez des débetures vous devez avoir un état indiquant le numéro, la face et le nom de chacune afin que l'on sache exactement ce qui a été détruit. Ceci n'a pas été fait. Ce n'est qu'un an après la destruction des débetures que l'on a fait le rapport. Ce rapport n'est signé que par Williams et les autres. Il devrait être signé par l'auditeur. L'annulation devrait avoir été faite par lui pour avoir une valeur légale.

M. Bouchard. — Le premier ministre peut-il me dire en vertu de quel article de la loi l'auditeur doit procéder à la destruction des débetures?

M. Vézina. — En vertu du chapitre 21.

M. Bouchard. — Voulez-vous le lire?

M. Vézina donne lecture de cette partie de la loi. L'on revient ensuite aux rapports.

Effets publics disparus

M. Bouchard. — Quand avez-vous vu ces rapports?

— C'est en 1930 que mes représentants ont constaté qu'il manquait des effets publics.

M. Bouchard. — Vous êtes-vous présenté chez le trésorier pour demander de faire la vérification?

M. Vézina. — Avant cela je n'étais pas auditeur de la province. J'étais seulement assistant de l'auditeur.

M. Vézina continue. J'ai été nommé auditeur le premier octobre 1929 et cela eut lieu à la fin de juin 1930. Je me suis présenté chez le trésorier pour faire une vérification, qui s'est terminée sans résultat final.

M. Bouchard. — Quelle position aviez-vous dans le gouvernement alors?

M. Duplessis. — Il n'était pas dans le gouvernement puisqu'il n'était pas député.

M. Vézina. — J'étais assistant de l'auditeur.

M. Bouchard. — La loi existait alors?

M. Vézina. — La loi existe depuis la Confédération.

M. Bouchard. — Vous étiez de fait auditeur.

M. Duplessis. — Voulez-vous dire que le gouvernement payait quelqu'un pour ne rien faire?

M. Bouchard. — C'est peut-être possible.

M. Duplessis. — Ce devait être un homme de St-Hyacinthe.

M. Vézina. — J'étais assistant-auditeur seulement.

M. Duplessis. — Avant, que faisiez-vous?

M. Vézina. — J'étais employé du département.

M. Bouchard. — A quelle date y êtes-vous entré?

M. Vézina. — Je suis entré au département le premier novembre 1906.

M. Vézina continue la lecture du rapport et il y est question de valeurs pour un peu plus de quatre millions qui avaient été rachetées mais qui n'avaient pas été détruites.

M. Duplessis. — Voulez-vous dire que des débetures avaient été rachetées et que M. Williams les gardait?

M. Vézina. — Il y en avait pour \$4,241,000.

M. Duplessis. — Depuis quand?

M. Vézina. — Je ne sais pas.

M. Bouchard. — Elles avaient été rachetées et n'avaient pas été détruites parce qu'on n'avait pas eu le temps de voir l'auditeur.

M. Duplessis. — Parce qu'on n'avait pas eu le temps de se faire prendre.

M. Bouchard. — Prétendez-vous qu'une seule débeture soit disparue du Trésor sans que le trésorier en rende compte?

M. Vézina. — Je ne sais pas bien la question.

M. Bouchard. — Les journaux disent que les employés de la province spéculaient avec les débetures. En est-il une seule qui soit disparue et dont le trésorier n'ait pas rendu compte?

Vérification impossible

M. Duplessis. — M. Vézina a déjà déclaré que la vérification était impossible parce que le gouvernement s'y objecta par toutes les manœuvres que le témoin vient de rapporter. C'est tellement vrai que l'on a, après, retrouvé des débetures dans le bureau de M. Taylor.

On vient demander ensuite si des débetures ont été prises au département du trésor. La conclusion s'impose d'elle-même.

M. Bouchard. — Je remercie le premier ministre de son petit discours pour les journaux. J'en suis content pour mes confrères de la presse, qui ont besoin de copie. Il répète sa question.

M. Vézina. — Les enquêteurs déclarent qu'ils n'ont pu certifier que toutes les valeurs y étaient.

— Le rapport ne dit pas que toutes les valeurs étaient là?

— Il n'y avait aucune indication permettant de constater si toutes les débetures étaient à leur place. Les totaux seuls des débetures étaient mentionnés.

— Les débetures étaient en partie dans les voûtes de deux compagnies de fiducie, en partie dans la voûte de M. Williams et en partie dans la voûte générale. — Non.

— Vous jurez cela?

J'ai dit que mes représentants n'ont pu vérifier. Quand les compagnies ont pris charge des valeurs, elles en avaient la responsabilité.

— Ce n'est pas du tout ce que je vous demande.

— Quand les débetures ont été transportées, je ne pouvais savoir si toutes étaient là.

— Est-ce que toutes les débetures étaient là? — Les enquêteurs le disent.

— Ils ne le disent pas.

Avez-vous réalisé dans ce rapport qu'il manquait des débetures?

— Mes représentants ont dit qu'ils ne pouvaient vérifier.

— Les enquêteurs disent que les états ci-haut mentionnés correspondent aux records du département.

— Cela ne veut pas dire que les records correspondent au montant des valeurs.

— Vous avez inféré qu'il manquait des débetures?

— C'est à l'autorité compétente de tirer les conclusions.

M. Duplessis. — Ça s'infère.

M. Bouchard. — Ça n'infère rien.

M. Bouchard. — Le total des montants mentionnés dans les livres du Trésor correspondait-il au total des débetures trouvées dans la voûte? En d'autres termes, si \$10,000,000 devaient être trouvées dans les voûtes, je veux savoir si on a trouvé \$10,000,000 dans les voûtes.

M. Duplessis. — La vérification a été impossible.

M. Bouchard. — Je veux savoir si on a la preuve que des débetures sont disparues. Je dis que la province n'a pas perdu un dollar. C'est de la politique qu'on veut faire avec des débetures.

M. Duplessis. — Les réponses du témoin sont bien claires. Il était impossible de constater quel montant devait se trouver dans les voûtes parce que les données manquaient. On ne voulait pas laisser faire la vérification.

M. Vézina. — Absolument.

La séance est alors ajournée à demain matin.

M. Victor Barbeau

A LA SECTION IMMACULÉE-CONCEPTION DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Lundi soir prochain, à 8 h. 30 p.m., la section Immaculée-Conception de la Société St-Jean-Baptiste tiendra son assemblée bi-mensuelle en la salle St-Charles-Garnier, située à l'angle des rues Marie-Anne et Chambray.

M. Victor Barbeau, professeur à l'École des Hautes Études commerciales et auteur du livre "Mesure de notre taille", donnera une causerie intitulée: "La révolution nécessaire".

A la même occasion, M. Charles Duval, N.P., fera une chronique des plus récents événements.

Tous ceux qui veulent se renseigner sur la nature du problème économique canadien-français se feront un devoir d'assister à cette conférence. Les dames et les demoiselles sont cordialement invitées.

(Communiqué)

chez **DUPUIS**

Ouverts le samedi soir jusqu'à 10 heures.

SAMEDI OUVERTURE DU ROYAUME DES JOUETS CHEZ DUPUIS

AT SOUS-SOL (De Montigny)

Nous avons consacré un espace plus grand que jamais pour le rayon des jouets cette année.

Le vaste sous-sol de notre nouvel édifice est affecté à l'étalage et à la vente des milliers et des milliers de jouets, qui sauront amuser les petits et les grands.

Venez visiter ce rayon féérique dès demain matin.

Au sous-sol (De Montigny)

STATIONNEMENT D'AUTOS

gratuit le samedi. Entrée rue St-Christophe vis-à-vis DUPUIS.

Dupuis Frères

A.-J. DUGAL, Prop. et dir.-gér. ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Quatre échevins entrent en campagne

MM. Brien, L'Archevêque, Filion et Caron

Quatre échevins ont commencé leur campagne hier soir en vue des prochaines élections: MM. Brien, L'Archevêque, Filion et Caron, échevins des quartiers Rosemont, Delorimier, Saint-Edouard et Maisonneuve respectivement; tous quatre ont reçu hier soir des délégations qui les ont priés de se porter de nouveau candidats et ont accepté.

MM. Brien et L'Archevêque ont déclaré qu'ils sont disposés à collaborer avec toute administration qui travaillera en harmonie avec le gouvernement de Québec pour le plus grand bien de Montréal.

M. Brien

Dans Rosemont, il y a eu parade en automobile; on est allé chercher M. et Mme Henri Brien chez eux pour les conduire à l'école Brébeuf. Ce dernier a accepté et après avoir dit qu'il appuiera toute administration municipale disposée à coopérer avec Québec, afin que la métropole ait sa part des bonnes choses qui peuvent venir de Québec, il a dit un mot de la campagne pour la mairie. Il a déclaré que M. Raynault, par son entraînement et son expérience dans les affaires municipales, est le plus qualifié des candidats en présence actuellement. Quel sera son programme, quels sont ses projets s'il est élu? dit-il, je ne le sais pas. Mais je prends les candidats à leur mérite et c'est ma conclusion.

M. Filion

Dans Saint-Edouard, une délégation s'est aussi rendue en automobile chez M. Filion après une parade dans le quartier. La délégation composée de marchands, de propriétaires, de professionnels et de "collets blancs" a demandé à l'échevin Alfred Filion de se porter candidat de nouveau, disant que l'attitude de M. Filion à l'égard de la ville pendant le terme qui se termine a été plus que satisfaisante pour toutes les classes du quartier.

M. Filion a répondu qu'il acceptait avec plaisir; il a ajouté: J'irai à l'hôtel de ville une fois de plus comme indépendant, sans m'occuper de politique, car je ne vois pas de place pour la politique dans l'administration des affaires des contribuables sur une base d'affaires. Je veux pouvoir juger chaque question à son mérite, sans plus, et je pense que cette attitude vous conviendra à l'avenir comme elle vous a convenu jusqu'ici.

Il y a de grandes réformes à faire; il faut passer un nouveau contrat pour l'éclairage des rues, réviser le contrat entre la ville et la Compagnie des Tramways; il est important de convertir la dette de Montréal à un taux d'intérêt plus faible, et cela à l'amiable; les évaluations doivent être révisées pour que les taxes soient plus équitablement réparties.

Au sujet des secours aux chômeurs, M. Filion a dit qu'il est en faveur de travaux lorsque ce sera possible, et à condition qu'ils aient pour résultat d'épargner des dépenses aux contribuables et qu'ils n'entraînent pas trop de frais d'entretien; et il considère que ces travaux doivent être financés par les gouvernements.

M. Caron

Dans Maisonneuve, il a fallu trois maisons pour recevoir la

nombreuse délégation qui s'est rendue chez M. l'échevin Georges Caron; deux voisins avaient pour la circonstance mis leurs maisons à la disposition de M. Caron. Aux trois endroits l'échevin a répété son discours d'acceptation de la candidature. Il a remercié ses amis du témoignage d'estime qu'ils lui donnaient et a promis de faire la lutte.

M. L'Archevêque

Une délégation comportant des représentants de toutes les parties du quartier Delorimier s'est présentée chez M. L'Archevêque. Ce dernier a accepté et a promis d'exposer son programme en détail un peu plus tard. En attendant, dit-il, le quartier peut être assuré que je suis en faveur d'une administration qui travaille en pleine coopération avec Québec, parce que Montréal peut gagner beaucoup par une telle collaboration.

Les funérailles de M. Wilfrid Lamarre

Les funérailles de M. Wilfrid Lamarre, contrôleur du combustible à la Commission des écoles catholiques de Montréal, ont eu lieu hier matin.

Le convoi funèbre, précédé d'un landau de fleurs, est parti de la demeure de sa cousine, Mme Wilfrid Lamarre, 3302, Parc LaFontaine, pour se rendre à la chapelle de l'Institution des Sourdes-Muettes, où le service fut célébré par M. l'abbé Rosaire Caron, curé de Ste-Madeleine d'Outremont, assisté de R. P. Dominique, O.F.M., comme diacre, et de M. l'abbé Léo Lamarre, vicaire à l'hôtel, neveu du défunt, comme sous-diacre. La levée du corps a été faite par M. l'abbé L. Phaneuf, curé de Vaudreuil.

Dans le sanctuaire, on remarquait: M. le chanoine Joseph Picoté, curé de St-Pierre-Claver, M. l'abbé L. Phaneuf, curé de Vaudreuil, M. l'abbé Lionel Martel, aumônier de l'hôpital de Verdun.

La chorale était sous la direction de M. Joseph Saucier, M. Antonio Letourneau touchait l'orgue.

Les porteurs d'honneur étaient MM. Joseph Elie, J. C. Cosgrove, J. Berthiaume, J. Mongeau, J. Charlebois, J. Lafleur.

Le deuil était conduit par ses fils: M. Sinaï Lamarre, avocat, Me Jean Lamarre, notaire, M. Philippe Lamarre; ses frères, MM. Anthime Lamarre, Hilaire Lamarre, de St-Remi; ses petits-fils, Henri, André, Gilles Lamarre; ses beaux-frères, MM. Dominator et Fabien Lamarre et Deuss Marcotte; ses neveux, MM. Fabien et Fridolin Lamarre, M. le Dr Anselme Lamarre, M. le Dr Alexandre Viau, MM. Emile, Arthur Lamarre; ses cousins, MM. Arthur, Roland, Emile, Maurice, Armand et Emile Lamarre, M. J. A. Lussier.

On remarquait dans le cortège: M. le sénateur J. Edouard Prévost, l'ex-juge Rivest, MM. Emile Gosselin, L.C., J. F. Vincent, Antoine Boileau, notaire, Dr A. Sarasin, Me Georges Beaupré, M. Narcisse Ducharme, président de la Sauvegarde, MM. J. E. Beauchamp, Georges Ducharme, Dr John Meek, dentiste, Dr J. E. Gagné, Léon Trépanier, échevin du quartier LaFontaine, P. Lionel Bernard, Roméo Delcourt, Roméo Desjardins, Guy Carmel, trois fois à la Commission des Écoles catholiques de Montréal, A. Guertin, C. E. Davis, Armand Perre, P. E. Lamarre, Georges Laporte, Pierre Mathieu, Wilfrid Gauthier, H. Charlebois, Avila Phaneuf, René Bonneville, O. Caillé, P. A. Brisebois, Louis Lefebvre, L. Michelin, L. F. Racicot, Emile Girardin, principal de l'École Olier, A. Tournier, J. R. Thibodeau, O. Samson, T. Gervais, A. Michelin, Joseph Marcotte, J. A. Lemieux, Hector Hardy, A. C. O'Donoghue, H. Archambault, J. V. Ostiguy, Geo.

Empress-Britain CROISIÈRE AUTOUR DU MONDE

29 PORTS

MADÈRE	SINGAPOUR
GIBRALTAR	SIAM
ESPAGNE	JAVA
LA CÔTE D'AZUR	BALI
ITALIE	PHILIPPINES
GRÈCE	CHINE
PALESTINE	JAPON
EGYPTE	HAWAII
INDES	CALIFORNIE
CEYLAN	PANAMA

125 JOURS

Départ de New-York le 9 janvier 1937.

Pacifique Canadien

Prix de passage à partir de \$2300 (avec salle de bain, à partir de \$3500) y compris programme standard des excursions à terre. Pour autres renseignements, adressez-vous à votre agent de voyages local, au bureau des billets de navires, gare Windsor, ou à D. R. Kennedy, 201 rue Saint-Jacques ouest, Plateau 2211.